

Projet de Fin d'Etudes

LA PROSPECTIVE TERRITORIALE
Recensement des acteurs de la
prospective territoriale en Région
Centre en vue de la mise en place
d'un observatoire de la prospective
territoriale



2009-2010

Directeur de recherche
LARRIBE Sébastien

LELEUX Orane
VIVER Camille

**La prospective territoriale :
Elaboration d'un recensement
d'acteurs et analyse de la pratique
de la prospective en Région Centre**

2009-2010

**Directeur de recherche
LARRIBE Sébastien**

**LELEUX Orane
VIVER Camille**

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnels, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

Les auteurs de cette recherche ont signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir-faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute une partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

REMERCIEMENTS

Notre reconnaissance va à toutes les personnes qui nous ont encadrées, suivies et soutenues lors de la réalisation de ce projet de recherche.

A cet effet, nous remercions tout d'abord M. Sébastien LARRIBE, tuteur de ce projet, qui a su nous guider pas à pas dans l'élaboration de ce projet et nous initier à la réalisation d'un mémoire de recherche.

Nos remerciements vont également vers M. Stéphane CORDOBES, représentant de la DATAR, commanditaire de cette étude.

Ensuite, nous souhaitons remercier l'ensemble des acteurs rencontrés dans le cadre de ce projet. Leur disponibilité et leur intérêt sont à l'origine même des éléments de réflexion présentés dans ce mémoire.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT.....	4
FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES	5
REMERCIEMENTS.....	6
SOMMAIRE.....	7
INTRODUCTION	8
PARTIE I : RETOUR SUR L'EVOLUTION ET LES FONDEMENTS DE LA PROSPECTIVE TERRITORIALE	11
1. L'EVOLUTION DE LA PROSPECTIVE TERRITORIALE EN FRANCE	12
11. L'émergence d'un nouveau concept	12
12. L'institutionnalisation	12
13. La décentralisation et la déconcentration	12
14. La prospective aujourd'hui en France	13
2. LES FONDEMENTS DE LA PROSPECTIVE TERRITORIALE	13
21. Analyse théorique de la pratique de la prospective selon les auteurs : quelques généralités	14
22. Analyse théorique de la pratique de la prospective territoriale selon les auteurs : la manière de réaliser une étude	14
23. Analyse théorique de la pratique de la prospective territoriale selon les auteurs : les étapes à respecter pour mener à bien une étude prospective	15
PARTIE II : LE RECENSEMENT DES ACTEURS DE LA REGION CENTRE : PREMICES DE LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE LA PROSPECTIVE	16
1. METHODE D'IDENTIFICATION DES ACTEURS	17
11. Une identification par les documents	17
12. Une identification par l'appartenance	17
2. MISE EN FORME DU RECENSEMENT	18
3. AVANTAGES ET LIMITES EVENTUELS LIES A LA MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROSPECTIVE	19
31. Une bouée de sauvetage pour de petites structures qui possèdent de faibles moyens humains et financiers	19
32. Un outil pour "booster" les politiques locales	20
PARTIE III : ANALYSE DE LA PROSPECTIVE EN REGION CENTRE	21
1. PRESENTATION DES PROBLEMATIQUES ET DE LA METHODE	22
2. APPROCHE "VERTICALE" (CAMILLE VIVER)	23
21. Agenda 21, un document prospectif ?	23
22. La prospective territoriale, des critères à respecter	24
23. Conclusion de l'approche "verticale"	36
3. APPROCHE "HORIZONTALE" (ORANE LELEUX)	38
31. Les chartes de développement des pays	38
32. Les causes possibles de ces différences et similitudes	55
33. Conclusion de l'approche "horizontale"	59
4. CONCLUSION DES APPROCHES "VERTICALE" ET "HORIZONTALE"	60
CONCLUSION GENERALE	61
BIBLIOGRAPHIE.....	62
TABLE DES FIGURES	64
TABLE DES MATIERES.....	65
ANNEXES	67
1. ANNEXE 1 : ANNUAIRE TRIE PAR STRUCTURES	68
2. ANNEXE 2 : ANNUAIRE TRIE PAR TYPES DE DOCUMENTS	68

INTRODUCTION

Ce projet de fin d'études s'inscrit dans le cadre d'une commande de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR), anciennement nommée Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), au moment de la commande. Cette dernière a sollicité l'Ecole Polytechnique Universitaire de Tours, et en particulier le Département Aménagement pour un contrat de recherche pluriannuel portant sur la prospective territoriale en Région Centre.

« La DIACT souhaite consolider son centre de ressources à la prospective territoriale. Ce centre de ressources a pour vocation de recenser, partager, capitaliser, diffuser les connaissances et les pratiques concernant la prospective appliquée aux territoires. Aujourd'hui, le centre de ressources se limite à la mise en ligne d'études prospectives souvent pilotées par les services déconcentrés de l'Etat et à l'animation du réseau des chargés de mission d'études auprès des Secrétariats Généraux pour les Affaires Régionales (SGAR). Il s'agit de donner une autre dimension à cette approche et de tenter de recenser de manière beaucoup plus exhaustive les démarches de prospective menées par les territoires, de les analyser sur la base d'une grille d'analyse partagée, voir si les pilotes des démarches acceptent de diffuser leur production, pour tout ou partie, via le centre de ressources de la DIACT »¹.

C'est dans ce contexte de création d'un observatoire de la prospective territoriale que la DATAR a proposé le sujet de recherche suivant : « En premier lieu, il s'agit de prospecter auprès de différents acteurs de la région Centre afin de solliciter leur participation à ce projet. En second lieu, à partir de ces pratiques et de diverses autres sources documentaires, il s'agira d'élaborer une grille d'analyse susceptible de pouvoir être utilisée afin d'objectiver, si ce n'est "mesurer" ou qualifier, ces actions et pratiques au regard de l'exercice de prospective territoriale. La région Centre sera donc un territoire d'expérimentation. Le but est de tester la démarche sur une première région, dans l'objectif de reproduire ce schéma sur l'ensemble des régions si les résultats sont concluants ». Pour cela la DATAR souhaite organiser un colloque participatif avec tous les acteurs pratiquant la prospective territoriale au mois d'octobre 2010.

Ce sujet a cependant évolué au cours de l'année d'étude et notamment au vu des rendez-vous avec le commanditaire. La DATAR s'est aperçue que la création d'une grille d'analyse partagée était un exercice prématuré et a souhaité que nous nous focalisions sur l'identification des acteurs de la Région Centre. La commande se centre donc sur la prospection « auprès des différents acteurs de la région Centre afin de solliciter leur participation au projet d'observatoire de la prospective et obtenir leur production pour les analyser ». 80% de notre temps de travail de recherche a été consacré à cet exercice de recensement.

¹ Commande de la DIACT

Sur cette base, et dans la limite de temps imparti, nous nous sommes projetées dans l'utilisation secondaire d'une telle base d'information.

Le premier usage envisagé par la DATAR est l'élaboration d'une grille d'analyse partagée de la prospective. Ceci induisant la mobilisation effective des acteurs locaux pour mesurer leurs attentes ainsi que celle d'experts de l'exercice, il nous est apparu hors de notre champ d'intervention.

En revanche, à partir de ce recensement, nous avons pu nous interroger sur l'adéquation entre le type de structure et le type d'exercice prospectif. Le questionnement que nous avons engagé est de savoir si un type de structure induit des préoccupations particulières quant à la pratique de la prospective.

Ainsi, notre sujet de recherche portant sur la prospective territoriale s'est orienté d'une part vers la création d'un annuaire détaillé des acteurs de la prospective et d'autre part vers l'analyse des méthodes d'application de la prospective territoriale au sein des différents échelons territoriaux. Dans ce mémoire, nous reviendrons sur les principes de la prospective dans une première partie puis dans une deuxième partie nous présenterons le travail de recensement des acteurs et enfin dans une troisième partie nous tenterons de répondre à la problématique suivante : la pratique de la prospective territoriale est elle propre à chaque structure ? Ou, y a-t-il des formes d'homogénéités dans les pratiques ? Nous répondrons à cette question en deux temps. Une première approche tentera de déterminer si à chaque échelon territorial correspond une manière de pratiquer la prospective territoriale ; il s'agit d'une approche "verticale". La seconde approche, dite "horizontale", permettra de montrer s'il y a une homogénéité dans la manière de pratiquer la prospective territoriale au sein d'un même échelon territorial et sur différents territoires.

Notre terrain d'application est la région Centre, cependant le terrain d'étude pourrait être élargi à l'ensemble du territoire français. Une étude semblable portant sur une autre région permettrait d'affirmer ou d'infirmer nos résultats. Cependant, par manque de temps et par réponse à la commande de la DATAR, nous nous sommes limitées au cas de la région Centre.

La première étape de ce travail de recherche a été de définir la prospective dans le but de pouvoir identifier les acteurs et de s'approprier le thème de notre recherche. Cependant, les définitions trouvées étaient trop précises et risquaient de freiner la recherche des acteurs. Les définitions suivantes illustrent ces propos.

Définition n°1 de la prospective : « L'avenir est domaine de liberté, de pouvoir et de volonté. Il est à la fois territoire à explorer, d'où l'utilité de la veille et de l'anticipation, et en particulier de la prospective dite exploratoire ; et territoire à construire, d'où l'utilité de la prospective parfois appelée normative, qui renvoie non plus à l'investigation des futurs possibles mais à celle des futurs souhaitables, aux politiques et aux stratégies qui pourraient être adoptées pour les réaliser¹ ».

¹ Hugues de Jouvenel, 2004

Définition n°1 de la prospective territoriale : « La prospective est une démarche globale, interdisciplinaire qui a pour mission de rendre compte de la situation passée et présente, de formuler les questions clés du devenir, de repérer et de dessiner les futurs possibles (Prospective exploratoire ou cognitive), de les confronter avec les buts que s'assignent ceux à qui elle s'adresse et avec les contraintes existantes (facteurs endogènes et exogènes), de suggérer les procédures et les actions appropriées pour transformer celles-ci en projets collectifs, pour permettre aux décideurs de choisir en connaissance de cause (prospective action et stratégique)¹ ».

Définition n°2 de la prospective territoriale : « La prospective a pour objet l'élaboration de visions, de perspectives et d'orientations concernant le devenir d'un territoire et de ses habitants pour éclairer et pour permettre des prises de position et des options stratégiques, dans les cas les plus complexes, de projets de territoires. Elle est à la fois une attitude, un art et un ensemble de pratiques qui visent à se représenter l'avenir pour mieux le construire. Appliquée aux territoires, elle consiste à s'en représenter les avenir possibles, à élaborer une vision partagée par les acteurs du territoire et à imaginer et déployer les actions politiques et stratégiques - entre autres, d'aménagement - qui contribueront à la réalisation de l'avenir souhaité² ».

Ainsi, pour ne pas limiter trop prématurément le champ des "acteurs locaux" de la prospective, nous avons retenu dans notre recensement tous les acteurs qui utilisent la prospective comme « outil de réflexion et d'aide à la décision basé sur des méthodes qui participent à la construction de l'avenir d'un territoire grâce à l'élaboration de stratégies territoriales basées sur un raisonnement à long terme ». En aménagement du territoire toute réflexion sur l'avenir d'un territoire peut ainsi s'assimiler à de la prospective territoriale.

Il est cependant nécessaire de rappeler que la prospective n'est pas à confondre avec la projection ou encore la prévision.

Prévision : exercice qui prétend décrire, prévoir et dire ce qui va se passer sur des bases scientifiques.

Projection : prolongement dans le futur de tendances passées.

¹ DATAR, 1991

² Prospective et planification territoriale. TRP n°24, 2005

PARTIE I : RETOUR SUR L'ÉVOLUTION ET LES FONDEMENTS DE LA PROSPECTIVE TERRITORIALE

1. L'évolution de la prospective territoriale en France

11. L'émergence d'un nouveau concept

Dès 1955, Gaston BERGER introduit la notion de prospective en France. Il élabore une théorie de « science de l'homme à venir (1956) qui vise à modifier la façon de prendre les décisions qui concernent les hommes¹ ». Son objectif premier est de dépasser la méthode classique qui se base uniquement sur les statistiques et la prévision pour ébaucher une esquisse des situations dans lesquelles l'homme pourrait se retrouver.

Il pose ainsi les bases d'une véritable « anthropologie qui doit s'efforcer de réduire l'incertitude face à l'avenir, de décrypter et de prévoir collectivement des futurs possibles¹. » Selon lui, « la prospective permet de faire émerger la vision d'un futur souhaitable, ainsi que la trajectoire pour y parvenir, en se donnant les marges de manœuvre nécessaires pour y parvenir¹. »

« La prospective est ainsi une réflexion sur l'avenir pour éclairer l'action présente, mise en action à partir d'une ouverture, d'une vision, d'un état d'esprit basé sur les cinq composantes de l'attitude prospective de Gaston Berger (1958), que Michel Godet (2004) portera à huit : Voir loin, voir large, analyser en profondeur, prendre des risques, penser à l'homme, voir autrement, voir ensemble² ».

12. L'institutionnalisation

Dans les années 1960, avec la création de la DATAR (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) en 1963, les principes de la prospective se diffusent et se développent dans les centres de décision et ce, jusqu'au plus haut niveau de l'Etat.

Parallèlement au développement de la pratique de la prospective territoriale, les recherches sur la théorie de la prospective s'affinent. Ainsi, Jérôme Monod (délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) réalise un travail sur la méthode : il effectue à la fois des travaux sur des recherches théoriques et à la fois des essais méthodologiques. Ses recherches s'orientent vers la prospective sociale, l'analyse des systèmes et sur l'international. De ses recherches vont émerger les notions de scénarios.

13. La décentralisation et la déconcentration

A partir du milieu des années 1970, sous l'effet conjoint de la décentralisation et de la déconcentration des services de l'Etat, la prospective va descendre peu à peu dans les territoires et devenir une « prospective territoriale ». Cette prospective sera menée par les acteurs des différentes collectivités locales selon les principes définis depuis 1955 par Gaston Berger jusqu'au début des années 1970 par les groupes de prospective du plan et de la Datar.

¹ Genèse de la prospective territoriale, Philippe Durance (LIPSOR, CNAM)

² Cahiers du LIPSOR, la prospective territoriale, Pour quoi faire? Comment faire? Philippe Durance, Michel Godet, Philippe Mirénowicz et Vincent Pacini

La prospective appliquée au territoire s'est donc développée dans un premier temps grâce à un groupe d'«intellectuels» puis au travers de la DATAR pour enfin atteindre tous les échelons territoriaux à partir des années 1980. Aujourd'hui, les territoires de projets (agglomérations, pays mais aussi parcs naturels régionaux) et les instances citoyennes qui y sont adossées (conseils de développement, conseil locaux de développement, conseils économiques et sociaux régionaux), ainsi que les secrétariats généraux aux affaires régionales sont les principaux utilisateurs de la prospective.

14. La prospective aujourd'hui en France

Le contexte législatif français est favorable au développement de la prospective territoriale. En effet, « parmi les instruments de planification stratégique et spatiale certains intègrent une dimension prospective. Ainsi, les schémas de cohérence territoriale (SCoT), qui réclament une réflexion poussée à l'horizon de 20 ans et, à un degré moindre, les plans locaux d'urbanisme (PLU), sont en train de mobiliser de très nombreuses équipes¹ ».

Cependant, la pratique de la prospective territoriale semble suivre deux courants depuis les années 1970 : d'un côté une pratique rigoureuse et d'un autre côté une pratique plus médiatique.

La première se rapprocherait d'une pratique rationnelle, voire scientifique, puisqu'elle suit des concepts, méthodes ou encore des étapes élaborées par les théoriciens (et parfois praticiens) tels que G. Berger, M. Godet ou encore P. Durance.

La seconde, moins rigoureuse, est peut être due à l'engouement certain qu'a la prospective territoriale auprès des différents échelons territoriaux, c'est un phénomène "à la mode" (Damien Denizot) dans lequel se lancent de nombreuses structures sans toujours savoir quelles sont les démarches, les méthodes à suivre pour pratiquer l'exercice dans sa globalité. On peut alors se demander quel crédit doit être apporté à de telles études ? La pratique d'une telle prospective ne serait-elle pas plus un nouveau mode de gouverner qu'une étude approfondie du futur du territoire ?

2. Les fondements de la prospective territoriale

Outre la définition globale de la prospective, la pratique de celle-ci, qu'elle soit territoriale ou non, renvoie à des fondements qu'ils convient de rappeler. Le Lipsor, Gonod et d'autres auteurs, ont rédigé des ouvrages expliquant les principes à suivre pour conduire un exercice de prospective. Il faut noter que si le document prospectif est important, la manière dont est réalisée l'étude l'est encore plus.

Sur la base des documents théoriques, nous avons ainsi élaboré une grille permettant d'analyser les documents dits prospectifs ainsi que les méthodes et la manière dont ont été menées les études. Cette grille nous permettra par la suite d'analyser des documents de manière à répondre à notre problématique.

¹ Les Cahiers du LIPSOR, la prospective territoriale, Pourquoi faire ? Comment faire ?, Philippe Durance, Michel Godet, Philippe Mirénowicz et Vincent Pacini

21. Analyse théorique de la pratique de la prospective selon les auteurs : quelques généralités

Nous pouvons dire que d'une manière générale, il n'y a pas de "recette" unique, la démarche mise en place doit être adaptée au contexte, au territoire, au problème à résoudre ainsi qu'aux moyens disponibles. En effet, une démarche prospective se juge à la qualité des réflexions collectives, à l'appropriation des analyses et à la qualité des projets qui en résultent. Rappelons qu'il y a nécessité d'avoir un projet, la prospective "à vide" n'est pas constructive. Si la démarche peut être modulable, trois processus sont cependant inévitables lors d'une étude prospective : la connaissance ; l'expérimentation et la décision des horizons temporels et géographiques. Ceux-ci doivent être définis au préalable et doivent être cohérents.

22. Analyse théorique de la pratique de la prospective territoriale selon les auteurs : la manière de réaliser une étude

En ce qui concerne le contenu des études, plusieurs principes fondamentaux sont à respecter. En effet, la prospective territoriale doit être stratégique. En cela il doit y avoir concertation entre les experts, les élus, la société civile et les acteurs extérieurs si nécessaire. Deux erreurs sont à éviter lors de la concertation. Il ne faut ni écarter l'expert ni oublier l'appropriation en écartant la société civile. De plus, les résultats obtenus à chaque étape doivent être présentés à un large public afin d'en permettre une appropriation maximale.

La prospective mêle intimement de nombreuses dimensions puisqu'elle est par nature interdisciplinaire. Il ne faut donc pas s'arrêter à une analyse cloisonnée de différents thèmes mais il faut penser le territoire dans sa globalité en ayant une approche croisée. Pour mener à bien un exercice de prospective, des bases conceptuelles et méthodologiques sont nécessaires. En cela, la démarche doit être rigoureuse mais accessible à tous. Quelle que soit la démarche adoptée, il est essentiel de clarifier, en amont de l'étude, les termes et mots pour se comprendre et avoir un langage commun. Pour cela, des ateliers sont proposés pour initier les acteurs novices. Ces ateliers sont une forme attractive d'apprentissage, ils permettent de modifier les représentations individuelles et collectives, et de mettre en avant les préjugés. Pour animer les ateliers, il est nécessaire de s'assurer le concours d'une personne qualifiée, ou du moins qui ait des notions en matière de prospective.

L'exercice de prospective doit se finaliser par une analyse de la méthode appliquée. En effet, l'analyse de la méthode utilisée rend l'exercice prospectif constructif. Enfin, l'élaboration de scénarios n'est pas obligatoire. Dans de nombreux cas, l'utilisation de la méthode des scénarios transcrit une vision superficielle et un oubli de la question « qui suis-je ? » essentielle pour poser les bases du problème à résoudre.

23. Analyse théorique de la pratique de la prospective territoriale selon les auteurs : les étapes à respecter pour mener à bien une étude prospective

En ce qui concerne la méthode, même si elle est modulable, certaines étapes sont à respecter pour que l'exercice prospectif soit le plus riche possible. Deux temps forts sont identifiables dans une démarche prospective :

- la phase d'anticipation qui est une phase exploratoire d'identification des enjeux du futur. Cette phase, pour être constructive doit être collective
- la phase de choix stratégiques qui est une phase normative de définition des choix stratégiques possibles et souhaitables et qui doit s'effectuer en nombre limité (élus, ils sont responsables).

L'étude prospective débute par une phase de rétrospective qui doit permettre de traduire la dynamique du présent et les expériences, les pratiques du passé ainsi que l'analyse et l'évaluation des politiques publiques passées (et présentes). La deuxième phase, très liée à la première, consiste en la réalisation d'un diagnostic territorial. Celui-ci doit être dynamique, multithématique ; les approches sectorielles, bien que nécessaires, doivent être combinées pour obtenir une approche globale.

Il doit comporter :

- les atouts, handicaps, enjeux, tensions, ruptures potentielles et évolutions possibles
- la recherche des signaux faibles, des effets d'influence externe
- les orientations stratégiques et les indicateurs (issus des réflexions et des phases précédentes)

Pour la rédaction et l'élaboration du diagnostic, deux acteurs sont essentiels, il s'agit de l'organisme d'étude et des experts.

Le diagnostic sert de base à l'élaboration des choix stratégiques, il doit donc être complet et amorcer le travail de la réflexion prospective. Un diagnostic pauvre ne peut pas conduire à un exercice prospectif riche.

Vient ensuite la phase de prospective proprement dite. Il s'agit là de mettre en évidence les invariants, les tendances (inévitables, lourdes ou émergentes), les ruptures et les incertitudes. De ces tendances, si le choix des scénarios a été adopté, vont naître les scénarios. En ce qui concerne l'élaboration des scénarios :

- il faut favoriser les connections élus/experts
- il ne faut pas négliger les signaux faibles, les ruptures
- il faut approfondir les thématiques clés.

Dans un dernier temps, au vu des scénarios ou des tendances, les acteurs doivent élaborer les choix stratégiques. Enfin, la méthode mise en place, et ultérieurement les résultats, doivent être évalués.

Cette analyse théorique de la méthode à suivre pour mener à bien une étude de prospective montre que cet exercice n'est en rien aléatoire, contrairement à ce que certains pourraient penser, qu'il repose sur des concepts solides. Elle illustre également le fait que la manière dont est réalisée l'étude est primordiale. En cela, l'implication, la motivation, les connaissances permettent d'enrichir une étude prospective. La part humaine, au-delà du respect des méthodes, est essentielle dans la conduite d'une telle étude. La bonne pratique de l'exercice de prospective nécessite donc du savoir-faire et du savoir-être.

**PARTIE II : LE RECENSEMENT
DES ACTEURS DE LA REGION
CENTRE : PREMICES DE LA
MISE EN PLACE D'UN
OBSERVATOIRE DE LA
PROSPECTIVE**

Ce travail de recensement des acteurs de la région Centre, comme nous l'avons précisé dans le contexte de l'étude, a occupé la plus grande partie de notre temps. Ce recensement constitue la première étape de la mise en place de l'observatoire de la prospective en région Centre. Il s'agissait d'identifier tous les acteurs susceptibles de pratiquer la prospective territoriale. Dans cette partie sera présentée la méthode d'identification des acteurs puis la mise en forme de l'annuaire. Vous trouverez dans les annexes l'annuaire créé.

Remarque : Nous tenons à préciser que, dans cette partie, le mot "prospective" doit être entendu au sens très large du terme puisqu'il comprend toute étude qui projette le territoire dans le futur.

1. Méthode d'identification des acteurs

Dans la commande initiale, la DIACT avait suggéré d'étudier les échelles suivantes : région, départements et pays. Cela nous a semblé légèrement restrictif, c'est pourquoi nous avons choisi d'élargir le champ d'action. En effet, les acteurs susceptibles de pratiquer la prospective territoriale étant nombreux en région Centre, nous avons mis en place une méthode d'identification de ceux-ci. Ainsi, de manière à identifier ces acteurs nous avons procédé de deux manières différentes mais complémentaire dans le but d'être le plus exhaustif possible.

11. Une identification par les documents

La première étape d'identification des acteurs a consisté à les rechercher au travers de leurs publications, pour cela nous avons considéré que les documents d'urbanismes tels que les Plans Locaux d'Urbanisme, les Plans Locaux d'Habitat... étaient prospectifs. Nous avons recherché par divers moyens tous les documents qui pouvaient avoir une valeur prospective sans nous soucier, dans un premier temps, de quel organisme ils provenaient. Dans un second temps, nous avons cherché qui les avaient produits et plus précisément, nous avons tenté, pour chaque document, de connaître la personne qui les avait rédigés. Par exemple, nous avons tenté de rechercher tous les SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, approuvés ou en cours d'élaboration sur l'ensemble du territoire étudié.

12. Une identification par l'appartenance

La seconde étape s'est effectuée à partir des structures dans lesquelles les acteurs travaillent. Au travers des documents que nous avons recensés dans la première étape nous avons pu identifier des structures qui pratiquaient la prospective. Ainsi, au vu des structures mises en évidence dans la première étape, nous avons prospecté auprès de toutes les structures semblables.

Nous avons donc pris contact avec l'ensemble des communautés de communes, communautés d'agglomération, pays, communes de plus de 10 000 habitants, départements et différents organismes tel que les observatoires de l'économie et des territoires, etc.

2. Mise en forme du recensement

De manière à ce que le recensement effectué soit le plus exploitable possible, nous avons créé l'annuaire dans un Système de Gestion de Bases de Données (SGBD). Le Modèle Logique de Données (MLD) créé, c'est-à-dire sa composition et son fonctionnement, est présenté ci-dessous.

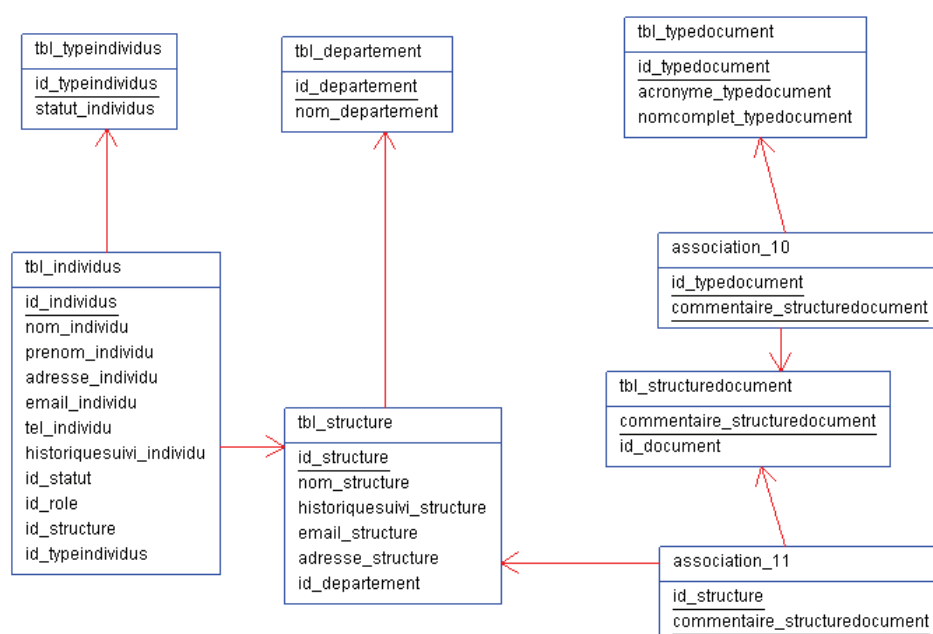


Figure 1 : Modèle Logique de Données ; Réalisation personnelle

L'utilisation d'un SGBD permet d'effectuer des requêtes, de cette manière plusieurs entrées sont possibles : entrée par les acteurs, par les structures, par les documents... Ainsi, on peut faire apparaître, par exemple, uniquement les structures qui ont un SCoT, on appellera ceci une entrée par type de document. La figure ci-dessous présente la requête permettant cette manipulation.

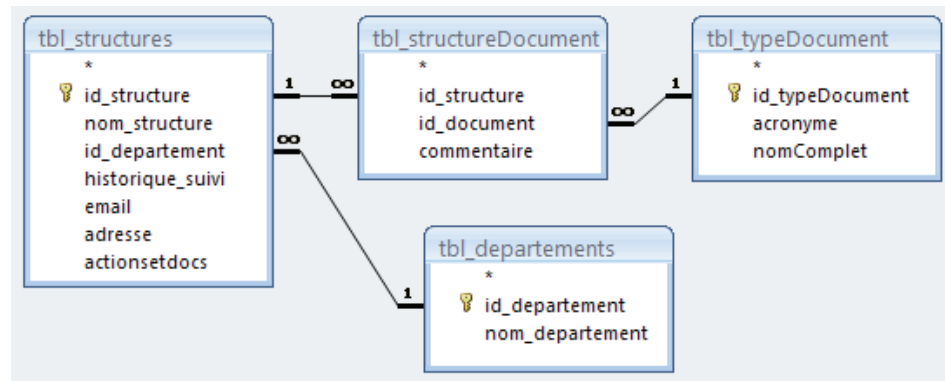


Figure 2 : requête qui sélectionne les structures selon le type de documents qu'elles possèdent ; Réalisation personnelle

Un SGBD permet également de générer l'annuaire automatiquement lors de chaque mise à jour.

L'annuaire créé se présente sous deux formes, la première étant le support de travail exploitable par les différents utilisateurs et la seconde étant la mise en page de l'annuaire. Cette dernière est préconfigurée afin d'être générée automatiquement (présentée en annexe).

En termes quantitatifs, 246 structures et 95 acteurs ont été recensés, identifiés et contactés. De plus, 66 productions ont été récupérées.

3. Avantages et limites éventuels liés à la mise en place de l'observatoire de la prospective

Au vu des premiers résultats (le recensement), les acteurs de la région Centre semblent être intéressés par la mise en place d'un observatoire de la prospective dans leur région. La majorité des acteurs contactés a dit être partante pour la réunion de lancement de l'observatoire organisée par la DATAR et prévue au mois d'octobre/novembre 2010. Nous pouvons cependant d'ores et déjà nous demander quelles seront les limites et les avantages de cette démarche ?

31. Une bouée de sauvetage pour de petites structures qui possèdent de faibles moyens humains et financiers

Au vu des conversations téléphoniques que nous avons eues avec les pays de la région, nous nous sommes rendu compte que certaines de ces structures avaient du mal à mettre en place des études prospectives. Ces structures, peut-être en raison de leur taille, semblent perdues dans les démarches à suivre. En cela, la mise en place de l'observatoire de la prospective pourrait leur apporter une aide certaine tant sur le fond et la forme que sur la manière de réaliser l'exercice, s'il comporte un volet d'aide méthodologique ou autre. Si les petites structures telles que les pays ou encore les communautés de communes étaient accompagnées dans la réalisation de l'exercice prospectif, elles seraient peut-être davantage volontaires dans la pratique de la prospective territoriale. Ceci pourrait permettre la multiplication du nombre d'études prospectives menées en région Centre ainsi qu'une plus grande implication de la part des acteurs locaux.

Cependant, la mise en commun des études, des méthodes utilisées et pratiquées pourrait amener le risque d'une standardisation des études. En effet, comme nous le présentons en deuxième partie, l'exercice de prospective peut être conduit en utilisant plusieurs méthodes. Or, si une méthode est présentée dans l'observatoire et que les acteurs l'appliquent il y aurait un risque d'uniformisation de la pratique de la prospective. Un risque porteur de conséquences plus graves serait que le contenu ou la manière de réfléchir soient reproduits. On assisterait à une standardisation des études qui ne prendraient plus en compte la dimension territoriale. Les démarches de prospectives s'en verraient très appauvries.

32. Un outil pour "booster" les politiques locales

Il est de plus probable que l'observatoire devienne un outil pour "booster" les politiques territoriales par une mise en pseudo compétition entre les différentes structures. En effet, par effet de mimétisme, si, prenons le cas d'un pays, celui-ci voit un autre pays réaliser une étude prospective il serait tenté d'en faire de même. En cela l'observatoire pourrait permettre de faire le lien entre les différentes structures et ainsi inciter à la pratique de la prospective territoriale.

PARTIE III : ANALYSE DE LA PROSPECTIVE EN REGION CENTRE

1. Présentation des problématiques et de la méthode

Nous avons vu précédemment que la pratique de la prospective nécessite, pour être riche, complète et enrichissante pour les participants, des bases méthodologiques et conceptuelles pouvant parfois être complexes à mettre en œuvre. En effet, le recensement des acteurs et les contacts téléphoniques nous ont amenées à nous interroger sur l'adéquation entre le type de structure et les pratiques de la prospective. Ce raisonnement nous a conduit à la problématique générale suivante : est-ce que toutes les structures, des plus petites aux plus grandes, pratiquent la prospective territoriale d'une manière homogène? Les homogénéités pouvant se rapporter aux types de structures, aux types de documents produits ainsi qu'à leur méthode d'élaboration, aux responsabilités et aux compétences. C'est-à-dire, est-ce que toutes les structures élaborent leur document de la même manière ?

Pour répondre à cette problématique, deux approches ont été menées en parallèle. La première est une analyse "verticale" des structures et la seconde une analyse "horizontale" des structures.

L'approche "verticale", est un terme spécifique à la comparaison de différents échelons territoriaux. Dans ce cas précis, nous étudierons une région, un département et une commune. Nous avons choisi la formulation "verticale", puisque nous sommes dans un domaine d'administration française où l'on associe facilement échelons territoriaux avec échelons hiérarchiques comme dans une administration à proprement parler. Il s'agit de descendre échelon par échelon, en comparant leurs méthodes et pratiques, ici en termes de prospective. L'intérêt de cette démarche réside dans le fait que nous considérons que pour chaque échelon, il existe un registre de compétences et de responsabilités qui lui sont spécifiques. Ainsi, leurs approches de l'exercice prospectif peuvent être différentes, puisque les intérêts et pratiques de chacun sont distincts. Notre exercice consiste à vérifier si ces distinctions ressortent lors de l'élaboration d'un document prospectif, et ainsi savoir si à chaque échelon territorial correspond une méthode de prospective territoriale. Mais aussi, définir quels paramètres peuvent entrer en considération.

L'approche "horizontale" consiste, quant à elle, à étudier plusieurs structures appartenant au même échelon territorial. Au premier abord, à la différence de l'approche "verticale", nous pouvons penser que les structures d'un même échelon territorial fonctionnent sur un modèle identique. Dans cette analyse, au travers de l'exemple des pays nous tenterons de répondre à la question suivante : l'exercice de la prospective territoriale est-il traduit de la même manière au sein d'une même échelle territoriale ? Tous les pays se posent-ils la question de prospective de la même manière ?

Ces deux entrées nous apporteront une vision globale de la pratique de la prospective. Ainsi, l'analyse de ces deux approches est un enjeu important en prévision de la préparation et de l'animation de la réunion prévue par la DATAR au mois d'octobre 2010 puisque les différentes structures présentes devront échanger et capitaliser leurs expériences.

2. Approche "verticale" (Camille VIVER)

Afin d'essayer de vérifier notre hypothèse, nous nous appuyons sur trois documents identiques, en terme d'exercice, c'est-à-dire que nous nous servirons dans ce cas, d'Agenda 21. Celui-ci n'est pas un document spécifique à un échelon territorial, en effet, on ne peut pas associer un Agenda 21 à une échelle, comme un SCOT ou un PLU peuvent l'être aux communautés de communes.

Ces Agenda 21 ont été produits par trois types de structures : tout d'abord la région Centre, le département de l'Eure-et-Loir et enfin la commune d'Orléans.

Chaque structure a produit un document unique, initialement dans le même but, dans un souci de développement durable. A nous maintenant de vérifier si les méthodes appliquées lors de leur élaboration sont identiques. Les enjeux sont similaires mais le public et le territoire visés sont différents, de par leur taille et leurs moyens humains et techniques.

Pour cela, nous retournerons sur la démarche d'Agenda 21, puis nous comparerons critère après critère les trois documents.

21. Agenda 21, un document prospectif ?

a) Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

L'Agenda 21, est un document **planifiant** des actions en faveur du XXI^{ème} siècle. Lors du sommet de la Terre en 1992 à Rio, 173 chefs d'Etat l'ont adopté, dont la France. Celui-ci énonce les différents secteurs dans lesquels le développement durable s'applique pour les collectivités territoriales. Il doit réunir des recommandations dans divers domaines tels que la pollution, l'énergie, la gestion des déchets...

L'**Agenda 21 local** découle d'un chapitre de l'Agenda 21 de Rio, dans lequel il est précisé que les collectivités territoriales sont amenées à mettre en place un programme d'Agenda 21 à **leur échelle** en intégrant le principe de **participation** de la population.

L'Agenda 21 engage les acteurs d'un territoire à se **projeter** dans l'avenir, à identifier les défis et à définir les grandes orientations de progrès.¹

b) Pourquoi le considérer comme un potentiel document prospectif ?

Un Agenda 21 regroupe les trois grands domaines du développement durable. A savoir : l'économie, le social et l'environnement. Nous sommes donc en présence d'une thématique transversale. Le principe même d'un Agenda 21 est de remédier aux problèmes actuels en termes de développement durable, afin d'agir pour notre environnement durant le XXI^{ème} siècle.

Le résultat d'un Agenda 21 est aussi important que la démarche mise en place. Cette dernière détermine l'efficacité et l'impact que celui-ci aura sur le territoire. Il existe trois

¹ www.agenda21france.org

étapes primordiales pour un Agenda 21 : le diagnostic, la concertation et l'écriture du plan d'actions.

Le diagnostic s'effectue en deux parties : l'état des lieux du territoire (histoire, ressources, forces/faiblesses...) et l'évaluation des politiques menées au regard du développement durable.

La concertation, est le principe essentiel d'un Agenda 21. Celui-ci doit impérativement intégrer les élus, experts mais surtout la population. En effet, pour qu'un Agenda 21 fonctionne au mieux il est nécessaire que la population se l'approprie afin qu'elle le pérennise.

L'écriture du plan d'actions : cette étape regroupe toutes les propositions émises lors des concertations. Elles doivent être hiérarchisées et réparties selon un calendrier, d'où le nom d'Agenda ou de programme. Ces actions nécessitent une évaluation, il est donc indispensable d'identifier des indicateurs. Les actions seront analysées selon plusieurs critères tels que l'impact financier ou le niveau de compétences de la structure qui met en place l'Agenda.

Ce sont tout de même les élus qui restent compétents pour voter l'Agenda21. Ce dernier ne reste jamais figé, il s'agit du principe fondamental d'amélioration continue, et de l'adaptation au contexte. L'amélioration continue est le processus qui consiste à analyser constamment les actions ou projets prévus en fonction du contexte présent. Pouvoir être toujours au plus près des besoins actuels et ne plus être figé au moment de la prise de décision. En effet, il existe un laps de temps important entre le moment où un projet est conçu, voté, puis mis en place. De plus, le principe d'amélioration continue permet d'évaluer la pertinence du projet au moment de sa mise place.

Ainsi, on remarque les ressemblances flagrantes entre une démarche prospective, décrite en première partie, et une démarche d'Agenda 21. C'est en cela que nous avons fait le choix d'étudier ce document mis en place à différentes échelles afin d'identifier les similitudes ou au contraire les différences que l'on peut noter pour un même exercice.

22. La prospective territoriale, des critères à respecter

a) Analyse de trois Agenda 21

La liste de critères qui suit a été établie en collaboration avec mon binôme, lors de nos recherches sur le thème de la prospective territoriale.

Pour une meilleure approche et lisibilité, chaque échelle sera représentée par une couleur : bleu pour la région Centre, vert pour le département de l'Eure-et-Loir et orange pour la commune d'Orléans, les encadrés reprennent les critères définis comme étant indispensable pour une démarche prospective.

Critère n°1 :

Il n'y a pas de « recette » unique, la démarche doit être adaptée au contexte, au territoire, et aux moyens. Le choix de la méthode est fonction du problème. Trois processus sont cependant inévitables : connaissance, expérimentation, décision. Il y a nécessité d'avoir un projet, la prospective « à vide » n'est pas constructive. Une démarche prospective se juge à la qualité des réflexions collectives, à l'appropriation des analyses et à la qualité des projets qui en résultent. Les horizons temporel et géographique doivent être définis au préalable et doivent être cohérents.

Région : L'Agenda 21 de la région Centre, est un « document qui doit permettre d'engager des politiques de développement durable qui respectent les équilibres environnementaux, économiques et sociaux. Face au changement climatique, à la fin des énergies fossiles et aux menaces sur la biodiversité, devant les défis de la mondialisation et de la croissance démographique », la région Centre a voulu réagir. Pour les acteurs de la région, l'échelle régionale et les échelles locales sont parfaitement adaptées pour des mises en œuvres pratiques et concrètes.

À travers l'Agenda 21 régional, la région veut adapter ses pratiques, ses politiques, ses comportements. Ils veulent se lancer dans la consultation plus fréquente des habitants, éduquer à la citoyenneté et se donner les moyens de l'analyse et de l'évaluation des politiques publiques.

Département : Le département de l'Eure-et-Loir a souhaité s'engager envers la planète, soucieux de son avenir. Ainsi, comme un écolier remplit son agenda scolaire, le département a voulu rédiger son agenda pour le 21^{ème} siècle et ainsi étaler dans le temps ses devoirs collectifs issus d'une réflexion commune et à partager par tous. Ce sont les conseillers généraux jeunes qui ont créé un « Agenda 21 junior » à l'attention de tous les jeunes qui « veulent être des acteurs dans le monde d'aujourd'hui et de demain ». Cet agenda est en particulier destiné aux collégiens du département afin de les sensibiliser au développement durable.

Le département souhaite donc faire partager ses travaux avec sa population, une vraie cohésion se met en place, entre politique et acteurs de la vie quotidienne.

Ville : La commune d'Orléans en partenariat direct avec les citoyens a mis en place un Agenda 21. Le maire d'Orléans résumera très bien l'engagement de sa commune vers une telle démarche en reprenant les propos du philosophe Henri Bergson : « Afin que l'avenir ne soit plus "ce qui va arriver" mais "ce que nous allons en faire" ». La commune a fait le choix d'inscrire le développement durable à son actif, soucieuse des répercussions de nos actes sur l'environnement. Cette dernière propose 234 actions qui tenteront chacune à son niveau de limiter les impacts de la ville sur l'environnement. Consciente qu'on ne peut agir pour le développement durable en quelques jours, celle-ci a étalé ses actions sur plusieurs années. Mais a voulu aussi montrer que cet agenda n'est pas figé, que plusieurs améliorations vont pouvoir être apportées au fil des années, et toujours dans un esprit de concertation et de participation de la population, sans quoi cet Agenda n'aurait jamais vu le jour. En effet, la ville a mis deux ans pour élaborer cet Agenda afin de laisser aux citoyens le temps de la réflexion pour qu'ils puissent ensuite se l'approprier plus facilement. Un forum 28 a été créé durant ces deux ans de travail, réunissant ainsi plus de 150 personnes (élus mais surtout citoyens, associations, acteurs divers).

Critère n°2 :

La prospective territoriale doit être participative : Il doit y avoir concertation avec les experts, les élus, la société civile, acteurs extérieurs si nécessaire. Deux erreurs sont à éviter : écarter l'expert et oublier l'appropriation en écartant la société civile. Les résultats obtenus à chaque étape doivent être présentés à un large public afin d'en permettre une large appropriation.

Région : A la fin du diagnostic, la région Centre a saisi le CESR, Conseil économique et social régional et la Conférence régionale de l'environnement pour un développement durable « afin qu'ils apportent leurs contributions à ce diagnostic et proposent des perspectives d'actions à intégrer dans l'Agenda 21 régional. »

D'autres partenaires tels que les services de l'Etat, départements, agglomérations, pays, chambres consulaires, syndicats professionnels, associations, représentants de la société civile,... ont également été mobilisés afin qu'ils contribuent à la définition de l'Agenda 21.

La population a été aussi mobilisée et informée, un forum Internet sur le site Web de la région a été mis en place, des manifestations grand public ont permis de mobiliser directement la population, des questionnaires ont été proposés, la presse régionale a diffusé des informations. Ainsi, entre décembre 2007 et avril 2008, 300 personnes ont participé à plus de 40 réunions de concertation. Un forum web à destination des élus a également été mis en place.

Département : Le département a sollicité de nombreux acteurs pour participer à cette démarche. Notamment les jeunes des collèges, des experts dans le domaine du développement durable, à savoir l'ADEME, la Direction de l'agriculture, de l'environnement et de l'espace rural mais surtout des associations de différents domaines telles le Téléthon, Eure-et-Loir Nature, Espace Info Energie 28... Ils se sont tous regroupés dans un même but afin d'optimiser au mieux leurs propositions. Des enquêtes auprès de la population ont été menées afin de recenser son avis mais aussi de la sensibiliser au développement durable.

Ville : La ville d'Orléans a commencé par solliciter un bureau d'études pour l'accompagner tout au long de sa démarche. Ensuite, dans un souci de transversalité, a mandaté un « correspondant du développement durable » dans chaque grand service de la ville, ainsi une quarantaine d'agents sont les garants de la prise en compte du développement durable dans les projets de la ville. Plusieurs formations ont été créées, des visites au site de l'Office National des Forêts, des séminaires pour les élus, correspondants et chef de service. La ville organise cinq réunions publiques dans les quartiers afin de présenter les principes du développement durable et surtout de recueillir les attentes des citoyens et de faire émerger les candidatures pour le Forum 21 qui rédigera l'Agenda 21.

C'est donc ensemble que citoyens, élus et experts vont mener la démarche jusqu'au bout.

La prospective nécessite des bases conceptuelles et méthodologiques :

La démarche doit être rigoureuse mais accessible à tous. Quelle que soit la démarche adoptée il est essentiel de clarifier, en amont de l'étude, les termes et mots pour se comprendre et avoir un langage commun (mise en place d'ateliers, de lexique). Les ateliers sont une forme attractive d'apprentissage, ils permettent de modifier les représentations individuelles et collectives, et de mettre en avant les préjugés. Pour animer les ateliers il est nécessaire que ce soit une personne qualifiée, ou qui ait des notions en matière de prospective, du moins pour la première séance.

La démarche prospective comprend au minimum trois étapes essentielles :

- comprendre (une phase de diagnostic permettant de comprendre, de manière systémique et dynamique, le présent et les évolutions passées) ;
- imaginer (une phase d'exploration de futurs possibles et d'élaboration de futurs souhaitables) ;
- proposer (une phase de présentation et de discussion des résultats pour préparer des recommandations et des orientations).

Région : L'Agenda 21 de la région Centre établit sa définition d'un agenda 21, pour ensuite effectuer un retour sur l'histoire du développement durable, avant d'énoncer sa méthode. Elle sera composée de 5 éléments structurants : la participation des acteurs ; l'organisation du pilotage, la transversalité de la démarche, l'évaluation et une stratégie d'amélioration continue. Ainsi, 11 groupes de travail thématique ont travaillé à la construction de l'Agenda 21 régional avec une concertation qui s'est effectuée à plusieurs niveaux et en deux étapes. Une première étape en interne à la collectivité régionale où des groupes de travail ont réuni les élus régionaux et les élus du Conseil économique et social régional (CESR). Ils ont été animés par les vice-présidents de l'exécutif régional ; ils ont permis d'associer tous les élus et de mobiliser le CESR. Au total, entre décembre 2007 et avril 2008, plus de 300 personnes ont participé à plus de 40 réunions de concertation pour élaborer l'Agenda 21.

Une seconde étape en externe. Tous les grands partenaires de la Région ont été invités à adresser une contribution écrite. En complément, une journée de débats a été organisée, le 23 avril 2008, sous forme de 10 ateliers thématiques. Elle a mobilisé environ 300 personnes. Un document préparatoire servait de support de dialogue pour les partenaires régionaux. Via la presse quotidienne régionale et le site Internet de la Région, les habitants ont été informés de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21. Leurs avis ont été recueillis à travers un questionnaire qui a suscité 500 réponses.

Département : Les jeunes conseillers généraux ont mis en place un petit lexique du développement durable, et ont lancé les Trophées du développement durable. En effet, ils ont lancé une candidature aux collégiens du département, 51 ont été retenus pour leur projet. Ces collégiens seront associés au travail des jeunes conseillers généraux tout au long du projet.

Pas de précision sur la démarche en elle-même, à savoir s'il ya eu présence d'ateliers thématiques. Mais cela semble être envisagé puisque plusieurs thèmes sont abordés par les différentes actions et projets des collégiens qui seront suivis par le département.

Ville : La ville d'Orléans a constitué six ateliers thématiques : Se déplacer autrement, Habiter autrement, Vivre autrement, Réduire les exclusions, Favoriser un autre développement, Revivifier la démocratie. Elle a également créé un lexique du développement durable afin d'avoir un langage commun entre élus, experts et citoyens. Ces ateliers ont été établis lors du Forum 21 qui se réunira à plusieurs reprises. Parmi les participants aux ateliers on retrouve les citoyens, des représentants du monde associatif, économique et institutionnel, des élus et des membres des services de la ville. Il n'y a aucune information sur la personne qui mène les ateliers.

Critère n°4 :

Deux temps forts dans la démarche :

-La phase d'anticipation : phase exploratoire d'identification des enjeux du futur qui doit être collective

-La phase de choix stratégiques : phase normative de définition des choix stratégiques possibles et souhaitables doit s'effectuer en nombre limité (élus, ils sont responsables).

Région : La région Centre a voulu définir des indicateurs de développement durable et les enjeux sur le territoire afin de pouvoir par la suite effectuer une évaluation et un suivi précis de leurs actions. Concernant les choix stratégiques, ils ont été définis lors d'ateliers puis validés par l'exécutif régional.

Département : Pas de détails sur la phase d'anticipation. Les choix stratégiques sont définis à la suite des actions et projets établis par les collégiens et les jeunes conseillers généraux. Ce sont ces derniers qui lors de réunion mensuelle avec des experts ont décidé de mettre en place cet Agenda 21, les stratégies retenues seront ensuite évaluées par les élus.

Ville : La ville a mandaté un bureau d'étude pour effectuer un pré-diagnostic et un état des lieux du territoire afin de pouvoir axer ses actions sur les points faibles et renforcer les points positifs. Les choix stratégiques sont effectués par le Forum 21 puis validés ensuite par la ville uniquement.

Critère n°5 :

La rétrospective : doit traduire la dynamique et les expériences du présent, les pratiques du passé ainsi que l'analyse et l'évaluation des politiques publiques passées (et présentes).

Région : La région n'a pas effectué de rétrospective sur ses différentes actions passées ou présentes mais souhaite faire une évaluation de ses actions à venir et pouvoir en tirer les leçons afin de ne pas reproduire un schéma non adapté.

Département : Cette première édition de l'Agenda 21 junior réunit les réflexions collectives des conseillers généraux sur l'état actuel du territoire à propos de divers thèmes tels que la biodiversité, l'eau, l'énergie,...

Ville : La ville d'Orléans par le biais du bureau d'étude engagé a établi un pré-diagnostic analysant, sous l'angle du développement durable, les grands programmes de la ville depuis dix ans. On se retrouve donc avec une réelle rétrospective des expériences passées et présentes.

Critère n°6 :

Le Diagnostic : Il doit être dynamique, multithématique, les approches sectorielles, bien que nécessaires, doivent être combinées pour obtenir une approche globale.

Il doit comporter :

- Atouts, handicaps, enjeux, tensions, ruptures potentielles, évolutions possibles
- La recherche des signaux faibles, des effets d'influence externe
- Les orientations stratégiques et les indicateurs (issus des réflexions et des phases précédentes)

2 acteurs clés : l'organisme d'étude et les experts

Il doit être « bien fait » (dans le même état d'esprit que le reste de la démarche) sinon l'exercice de prospective sera pauvre.

Région : Nous ne savons pas qui a réalisé ce diagnostic. Au premier abord, ce diagnostic semble correspondre aux critères du diagnostic prospectif. En effet, en début de document, les auteurs présentent les objectifs du diagnostic : « Ce premier chapitre présente la situation actuelle et les tendances d'évolution du territoire régional dans une perspective de développement durable. Il vise à repérer et spatialiser les forces et faiblesses du territoire et, par induction, les enjeux. En référence aux trois piliers du développement durable (économie, social et environnement), il propose de mettre en lumière les transversalités nécessaires à la définition des enjeux pour la région Centre ». Cependant, ces objectifs ne semblent pas être atteints. Pour analyser la situation actuelle, il est indispensable d'étudier le passé, or le retour en arrière ne se fait que pour certains thèmes comme ceux concernant la population (croissance démographique, vieillissement), les flux migratoires, le logement, les services à la personne...

Les deux seules projections à partir des tendances actuelles concernent la croissance démographique et le vieillissement de la population. Pour chaque thème étudié ce diagnostic présente les tendances actuelles, une comparaison avec les autres régions métropolitaines et parfois un prolongement des tendances actuelles. A partir de ces tendances actuelles, sont mis en évidence des enjeux et des pistes de réflexion que la région Centre devra atteindre. Ainsi, au final, 60 indicateurs ont été sélectionnés.

Ce diagnostic, appréhendé de manière sectorielle, ne présente pas de synthèse globale. Il faut cependant noter que « ce diagnostic du territoire régional a été complété par le calcul d'indicateurs globaux permettant de mesurer la durabilité du territoire de manière pédagogique ». « Ainsi, la région Centre propose-t-elle de saisir le CESR, tout comme la Conférence régionale de l'environnement pour un développement durable, afin qu'ils apportent leurs contributions à ce diagnostic et proposent des perspectives d'actions à intégrer dans l'Agenda 21 régional. Nos partenaires institutionnels (services de l'Etat, départements, agglomérations, pays, chambres consulaires, syndicats professionnels, associations, représentants de la société civile,...) doivent également être mobilisés afin qu'ils contribuent à sa définition. »

Département : Il n'y a pas de réel diagnostic dans ce document, mais plutôt des constats au niveau international dans différents thèmes tels que la biodiversité, l'accès à la santé ou l'éducation, l'eau, l'agriculture... Certains chiffres clés sont mis en évidence afin d'alerter les lecteurs et faire prendre conscience des dangers qui s'exposent à eux selon le thème. Des tendances sont établies telles que la disparition de plusieurs hectares de forêt toutes les secondes ou encore de plusieurs espèces chaque heure.

Ville : Le bureau d'étude employé pour ce diagnostic réunit un état des lieux complet des forces et faiblesses de la ville en matière de développement durable mais plus particulièrement dans les différents domaines tels que la qualité de l'air ou l'analyse de la démocratie de proximité. Ce qui permettra de cibler les axes d'actions par la suite.

Critère n°7 :

La phase prospective : Il s'agit de mettre en évidence les invariants, les tendances (inévitables, lourdes ou émergentes), les ruptures et les incertitudes.

En ce qui concerne l'élaboration des scénarios :

- il faut favoriser les connections élus/experts
- il ne faut pas négliger les signaux faibles, les ruptures
- il faut approfondir les thématiques clés.

Région : La phase dite de prospective n'a pas réellement eu lieu. Les objectifs et pistes de réflexion issus du diagnostic ont été repris pour élaborer les choix stratégiques. Aucune information sur la méthode adoptée. Les connections élus-experts se sont établies lors des ateliers et réunions.

Département : Il n'y a aucune précision sur la phase prospective en elle-même. Les scénarios ne sont pas énoncés en tant que tels. Les connections élus-experts sont de même que pour la région, établies lors des réunions de concertation. Enfin, les thématiques sont approfondies également lors de ces réunions.

Ville : De même, il n'y a aucune précision sur la phase prospective. Comme dans le département de l'Eure-et-Loir les scénarios ne sont pas présentés comme tels. Et les connections élus-experts se sont formées lors du choix du bureau d'étude mais également lors des réunions publiques avec les associations, représentants et citoyens.

Les scénarios à proprement parler, lorsqu'on observe le cas d'un Agenda 21, sont présentés sous forme de pistes d'actions, de projets concrets (par exemple : mise en place de pistes cyclables) qui pourraient améliorer l'état actuel et qui s'étalent dans le temps, afin d'être constamment approfondis ; mais aussi corrigés si besoin en fonction des tendances du moment.

L'élaboration des choix stratégiques

Région : L'élaboration des choix stratégiques s'est faite dans la concertation. En effet, comme nous l'avons énoncé précédemment, 11 groupes de travail thématique et une concertation à plusieurs niveaux ont été mis en place. En interne et en externe, le premier composé par des élus territoriaux et des élus du CESR, le second composé de grands partenaires de la région. En interne, le but était de définir les objectifs de la région Centre pour chaque thème prioritaire, de dégager des pistes de progrès et de créer des outils d'évaluation pour les politiques régionales. En externe, 10 ateliers thématiques ont été proposés.

Ainsi, 4 objectifs du développement durable ont été définis et déclinés en 10 thèmes d'action prioritaires. A chaque thème correspondent des indicateurs (60 au total), des schémas et documents de référence.

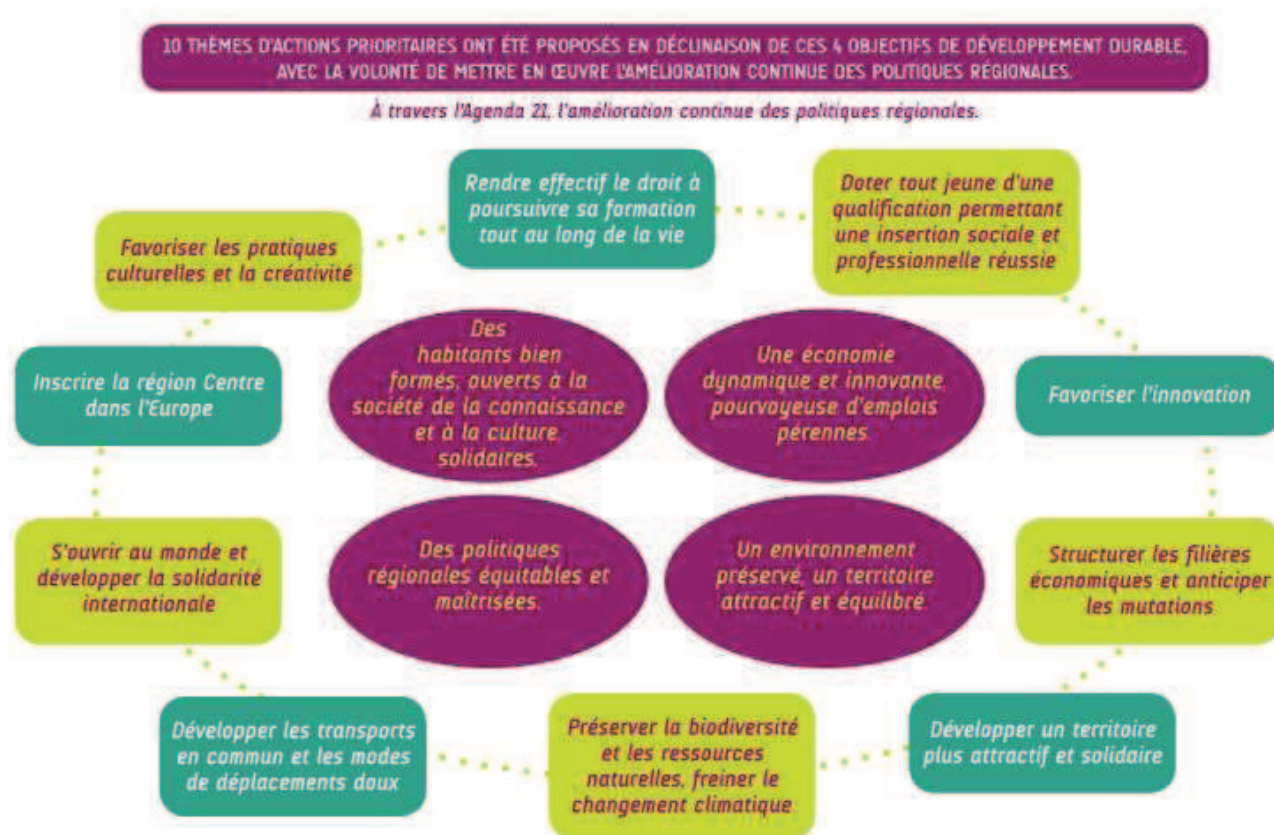


Figure 3 : Thèmes d'actions prioritaires de l'Agenda 21 de la région (Source : www.regioncentre.fr)

Département : Les conseillers généraux ont fait les choix des thèmes à aborder. Ils ont défini les choix stratégiques en partenariat avec les collégiens des 11 établissements retenus pour l'occasion. Nous n'avons pas de détails sur la présence ou non d'ateliers, mais comme nous l'avons évoqué plus tôt, des thèmes étant définis, les collégiens n'ont pas travaillé tous sur tous les thèmes. Chacun des établissements a, par le biais, d'un collégien ou plus, émis ses idées en faveur du développement durable. Par exemple, « la fabrication d'un petit véhicule qui se déplace à l'aide d'une énergie naturelle ».

Ville : Les choix stratégiques ont été définis à partir du diagnostic réalisé par le bureau d'étude. Mais ce sont concrètement les acteurs du Forum 21 qui ont établi les choix stratégiques et qui par le travail en atelier ont pu définir les actions à mener. La validation de ces choix reste de la responsabilité de la ville qui a dû étudier chacun de ces choix et les propositions qui en découlent pour ensuite les approuver et les intégrer au programme d'actions de la ville.

Critère n°9 :

L'évaluation

Région : « Un Comité de suivi présidé par le président du Conseil régional est institué, associant:

- des conseillers régionaux désignés par la Commission permanente,
- des représentants du CESR,
- des personnalités qualifiées désignées par le président de la région,
- le Comité de direction des services de la région.

Il se réunit deux fois par an et fait le point sur les travaux de mise en œuvre de l'Agenda 21 de la région. En particulier, il entend les rapporteurs des groupes de pilotage des "Chantiers pour l'avenir" et propose un programme d'action semestriel.

Un Comité régional des Agenda 21 est mis en place, sous la coprésidence du préfet de Région et du président de la région Centre. Il permet l'échange d'expériences et des bonnes pratiques et favorise une meilleure cohérence entre les Agenda 21 locaux.

Un "panel" d'habitants est constitué, à travers Internet. Il permet d'interroger régulièrement des personnes représentatives par leur âge, leur lieu d'habitation et leur catégorie socioprofessionnelle, sur des initiatives nouvelles.

Une communication est faite chaque année sur la mise en œuvre de l'Agenda 21. »

De plus, un tableau de bord d'indicateurs d'évaluation est mis en place dans le but de suivre la mise en œuvre des politiques régionales. Les indicateurs d'évaluation se déclinent en indicateurs de résultat et en indicateurs de réalisation.

Département : Il n'y a pas comme à la région un comité de suivi mais il est clairement entendu que les jeunes conseillers généraux poursuivront cette démarche, puisqu'il s'agit d'une première édition mais aussi parce que ces 51 jeunes élus ont enquêté auprès des populations (environ 500 personnes questionnées). Ces questionnaires abordaient le thème du développement durable, des gestes au quotidien, les comportements... Ainsi, cela leur a permis d'évaluer les connaissances de la population dans ce domaine. Ceci afin d'intégrer leurs attentes dans les futures actions mais aussi de les éclairer sur ce qu'est un Agenda 21.

Ville : De même que dans le département de l'Eure-et-Loir, il n'y a pas de comité de suivi. Mais les propos sont clairs, cet Agenda 21 n'est pas figé, le « développement durable n'est jamais figé : il repose sur un principe d'amélioration continue ». Les actions engagées et mises en place font constamment l'objet d'évaluation de leur impact. Ainsi, malgré la constitution d'un réel groupe de suivi la ville, est soucieuse des répercussions de son Agenda 21, et reste à disposition de toutes remarques, avis ou conseils et surtout est avide de projets.

Selon chacun de ces critères nous avons pu voir que les différents Agenda 21 étudiés répondaient de manière générale aux exigences d'une démarche prospective. Les étapes primordiales sont respectées, telles que la rétrospective ou du moins un diagnostic ; la concertation entre élus, experts et le plus important la population. Enfin l'évaluation dans un souci d'amélioration continue en fonction du contexte. Nous avons démontré qu'un Agenda 21 est en théorie un document prospectif, nous pouvons désormais affirmer qu'en région Centre, à trois échelles de traitement différentes, l'exercice reste le même sur la pratique. Mais son déroulement, lui, est fonction des moyens techniques, humains et financiers de la structure qui le met en place. Autre point de distinction, dans le cadre d'un Agenda 21, ce sont les actions qui seront mises en place en faveur du développement durable. Celles-ci seront adaptées à l'échelle du territoire et n'auront pas le même impact sur la population. On peut penser qu'au niveau d'une plus petite échelle, les habitants se sentiront plus directement concernés.

Nous allons donc montrer par la suite comment une même méthode peut être appliquée de manière différente selon l'échelle de traitement.

b) Une démarche identique, des moyens différents

Les trois structures qui ont mis en place les Agenda 21 étudiés sont de différents échelons territoriaux. Cela engendre plusieurs conséquences sur les documents produits et notamment sur leur élaboration.

En effet, une structure telle que la Région Centre n'a pas les mêmes moyens humains, techniques ou encore financiers qu'une commune.

Concernant les budgets, on remarque une large différence entre le département de l'Eure-et-Loir avec son budget de 445M€ et la ville d'Orléans avec 240M€. En revanche, rien de comparable avec la région Centre dont le budget frôle le milliard d'euros. Pour comparer les dépenses engendrées par les trois structures, nous avons analysé leur organigramme de répartition du budget.

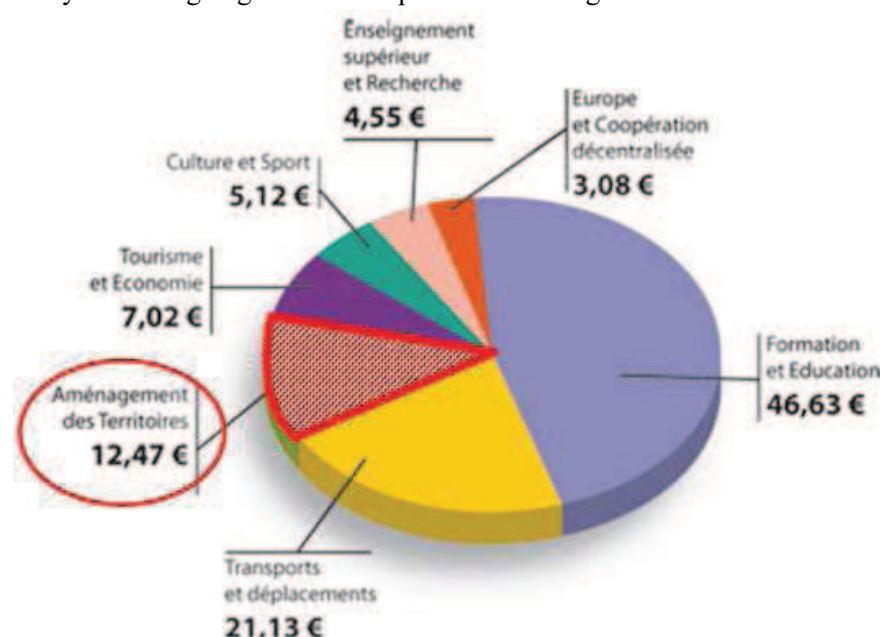


Figure 4 : Répartition du budget de la région (source : www.regioncentre.fr)

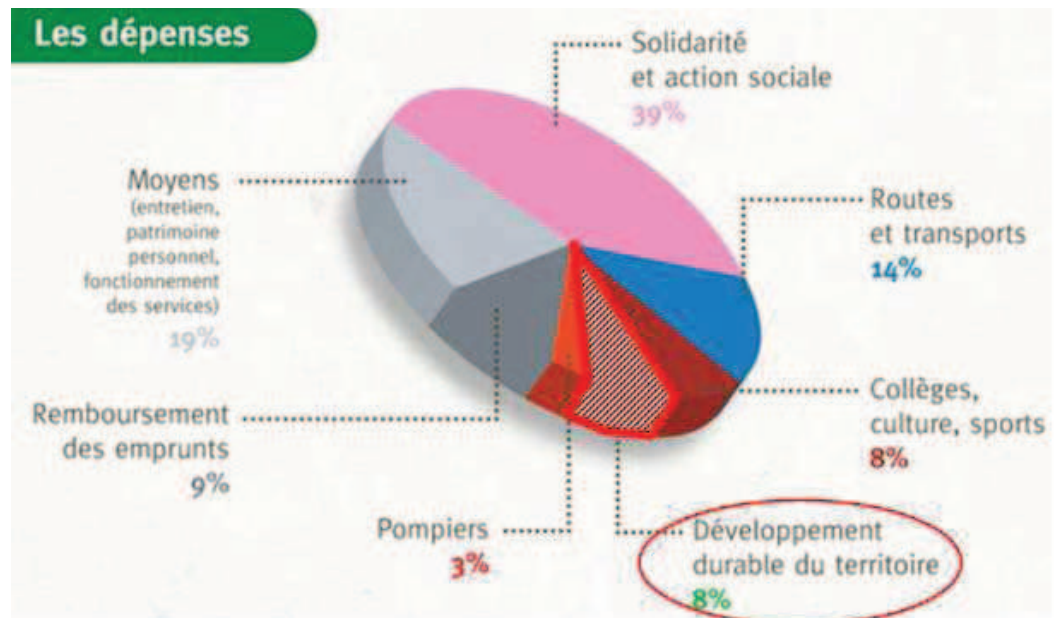


Figure 5 : Répartition des dépenses du département de l'Eure-et-Loir (source : www.eurelien.fr)

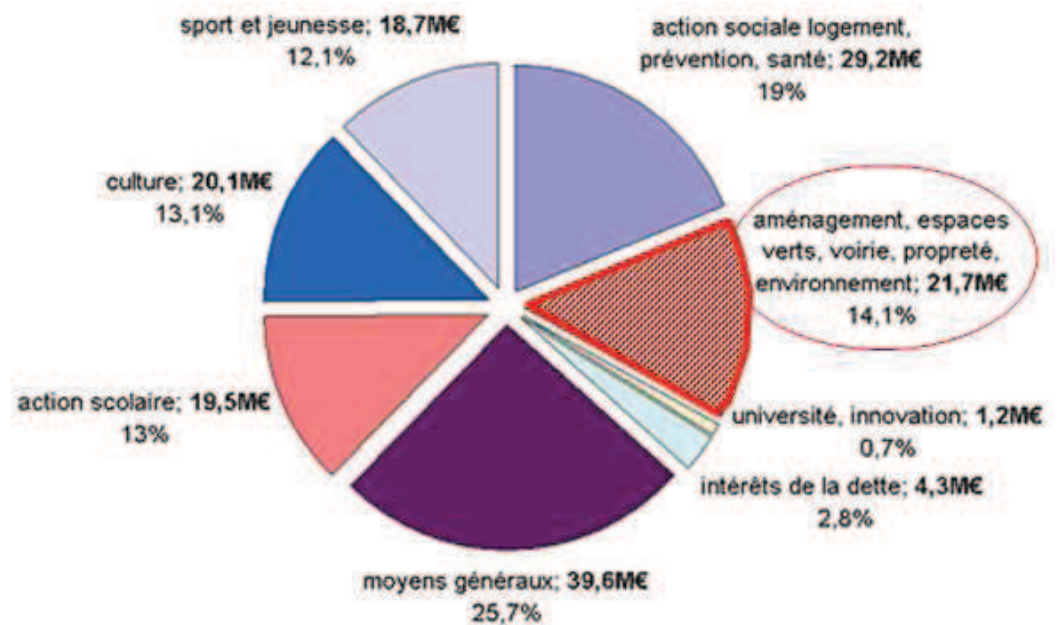


Figure 6 : Répartition du budget de la ville d'Orléans (source : www.orleans.fr)

Comme on peut le voir sur ces schémas les dépenses ne sont pas réparties de la même manière, tant au niveau des sommes qu'au niveau des domaines. En effet, on remarque que la ville d'Orléans regroupe les thématiques de l'aménagement, des espaces verts, des voiries et de l'environnement dans ses dépenses de fonctionnement. Le département de l'Eure-et-Loir consacre quand à lui un domaine spécifique au développement durable du territoire.

Si l'on compare ces deux dernières structures, en termes de moyens on note une large différence. L'Eure-et-Loir y consacre 19% de son budget (soit 84,55 M€) alors que la ville d'Orléans en consacre 25,7% (soit 39,6 M€). En termes de pourcentage, on note que la commune d'Orléans y consacre une plus grande part de son budget, ce qui dans la logique où un département serait plus important, en termes de moyens humains du moins, laisse penser que la commune possède plus de personnels.

Concernant le domaine qui nous intéresse, c'est-à-dire l'aménagement du territoire, la région y dédie 12,47% de son budget (soit 116,4 M€), le département de l'Eure-et-Loir 8% (soit 35,6 M€) et enfin la ville d'Orléans 14,1% (soit 21,7 M€). Ce qui est intéressant quand on regarde les pourcentages des budgets alloués à ce domaine, c'est qu'il met en évidence l'intérêt des structures envers cette thématique. Ainsi, on remarque que le département de l'Eure-et-Loir sera axé principalement sur la solidarité et les actions sociales ; la région préférera consacrer une plus grande partie de son budget à la formation et l'éducation ; en revanche la ville d'Orléans, elle répartit son budget quasiment équitablement selon les domaines. Ces chiffres parlent donc d'eux-mêmes quant à la capacité de chacune de ces structures à mener des projets et dans notre cas un Agenda 21.

Les distinctions apparaîtront notamment dans les actions proposées. Celles-ci dépendent également du champ d'actions, et donc du territoire. La région, à travers 10 thèmes d'actions prioritaires, va lancer des grandes orientations à son territoire, et ainsi donner aux structures, plus proches de la population, l'opportunité de mettre en place des actions plus concrètes.

Les actions se spécifient d'une échelle à une autre (il n'y a pas de lien entre les décisions prises par ces structures, il s'agit d'un exemple à titre indicatif) :

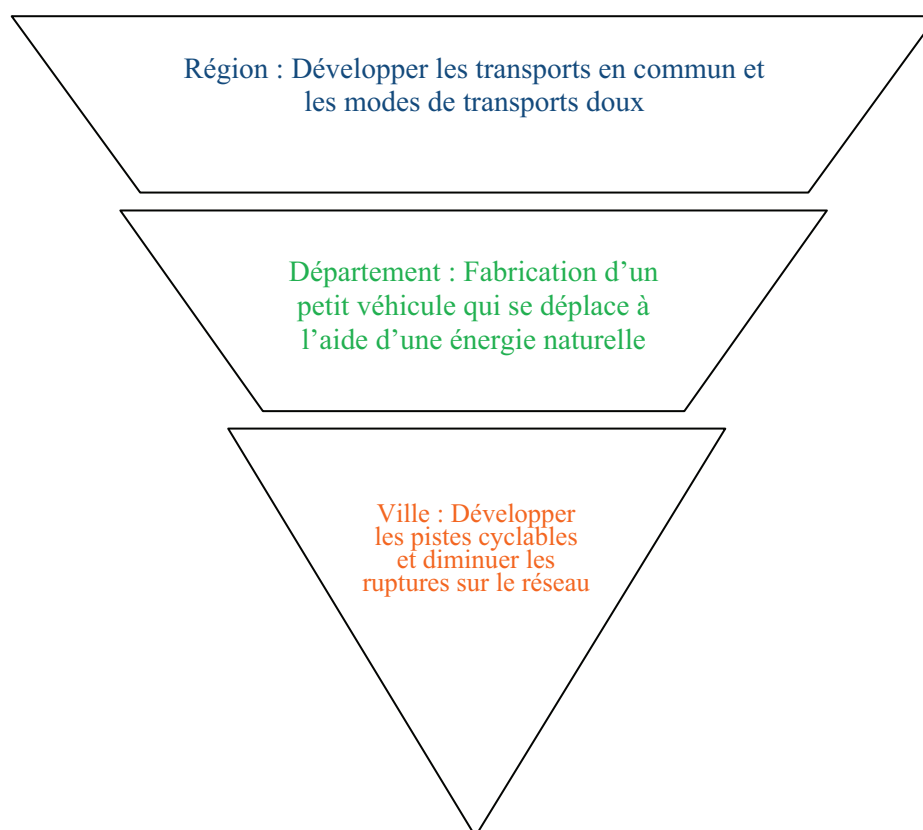


Figure 7 : Organisation des actions en fonction des échelles territoriales; Réalisation personnelle : VIVER Camille

Concernant l'ensemble des moyens humains, on peut comparer les conseils régionaux, généraux et municipaux. Respectivement, on note 77, 29 et 55 élus. Sur ce point on pourrait penser que ce n'est pas la position hiérarchique de la structure qui engendre le nombre d'élus mais comme nous l'avons précisé nous avons comparé uniquement les conseils régionaux, généraux et municipaux. Il est à noter qu'il existe plusieurs commissions, sections ou encore d'autres structures indépendantes, qui participent au fonctionnement d'une structure. Par exemple, la DDE, Direction Départementale de l'Équipement qui travaille en collaboration avec les régions comme les départements ou la ville. La région est quand à elle épaulée par le CESR, Conseil Economique et Social Régional, qui par ses diverses sections participe voire s'occupe entièrement de certains dossiers de la région.

Il est donc difficile de comparer concrètement les moyens humains de chaque structure, même si on comprend aisément qu'une plus grande structure comme la région possède plus de moyens humains qu'une commune.

23. Conclusion de l'approche "verticale"

Après notre analyse et les quelques points qui ont été relevés, nous pouvons dire qu'au sein de ces trois types de structures (région, département, commune), il existe une méthode de pratique de la prospective qui, en soi, peut être identique sur le principe mais appliquée de manière différente. En effet, nous avons vu les distinctions tout au long de l'analyse selon les critères sélectionnés comme étant des critères de référence sur la pratique de la prospective. Chacune des structures a plus ou moins respecté les critères, ou au moins tenté à son niveau d'y arriver. Par exemple, au niveau des ateliers, chacune d'entre elle a intégré à sa démarche la participation de la population, mais on note tout de même des différences. La région, a fait appel à plus d'experts que de citoyens lors de ses ateliers, il y a donc une représentation moindre de l'avis de la population. On assiste à des séminaires plus politiques qu'à un élan de démocratie participative. Le département, a décidé pour sa part de faire appel aux collègues et plus particulièrement aux collégiens pour établir son Agenda 21, ce qui est une forme de participation de la population mais ciblée vers la jeunesse. La ville d'Orléans est la plus représentative d'une démocratie participative avec l'organisation des réunions publiques et la création du Forum 21, qui a lui-même décidé du programme d'actions à mettre en place.

Comme nous l'avons abordé précédemment, l'élaboration d'un document prospectif et son résultat dépendent évidemment de la méthode appliquée mais aussi des moyens nécessaires pour sa mise en place. Les budgets, les moyens techniques et humains sont les points essentiels qui créent la différence entre les structures et donc leur potentiel d'action. Le budget va limiter le champ d'action sur plusieurs points. Tout d'abord, sur le nombre de personnes qui vont pouvoir travailler sur le sujet, par exemple faire intervenir des experts, pour la mise en place de la démarche, ou des experts dans le domaine concerné par l'étude à réaliser. Mais surtout le budget va influencer le type d'actions ou projets à mener dans le cadre d'un Agenda 21, une région avec plus de moyens peut se permettre des actions plus coûteuses qu'une commune.

Ainsi, on peut dire que quel que soit le type de structure qui met en place une démarche prospective, elle doit le faire selon ses moyens mais surtout selon le respect des critères qui correspondent à la prospective territoriale.

L'échelon territorial détermine les moyens de mise en œuvre mais cela n'influe pas sur la qualité de la démarche et les résultats qui en découlent. Nous pouvons supposer que sur ce point ce sont les acteurs de la démarche qui déterminent la qualité de l'exercice.

Les différentes structures font partie d'une administration organisée chacune de manière hiérarchique, ce qui laisse penser qu'elles sont, les unes vis-à-vis des autres, classées hiérarchiquement. Pourtant ce n'est pas réellement le cas. En effet, selon le domaine, elles sont dépendantes hiérarchiquement les unes par rapport aux autres. Mais dans ce projet, pour un Agenda 21 ce n'est pas le cas. En revanche, nous avons 14 possibilités de relations qui peuvent exister entre ces structures. L'illustration suivante démontrera plus facilement les arrangements possibles. Par ordre de taille croissante, les carrés représentent respectivement la ville, le département et la région.

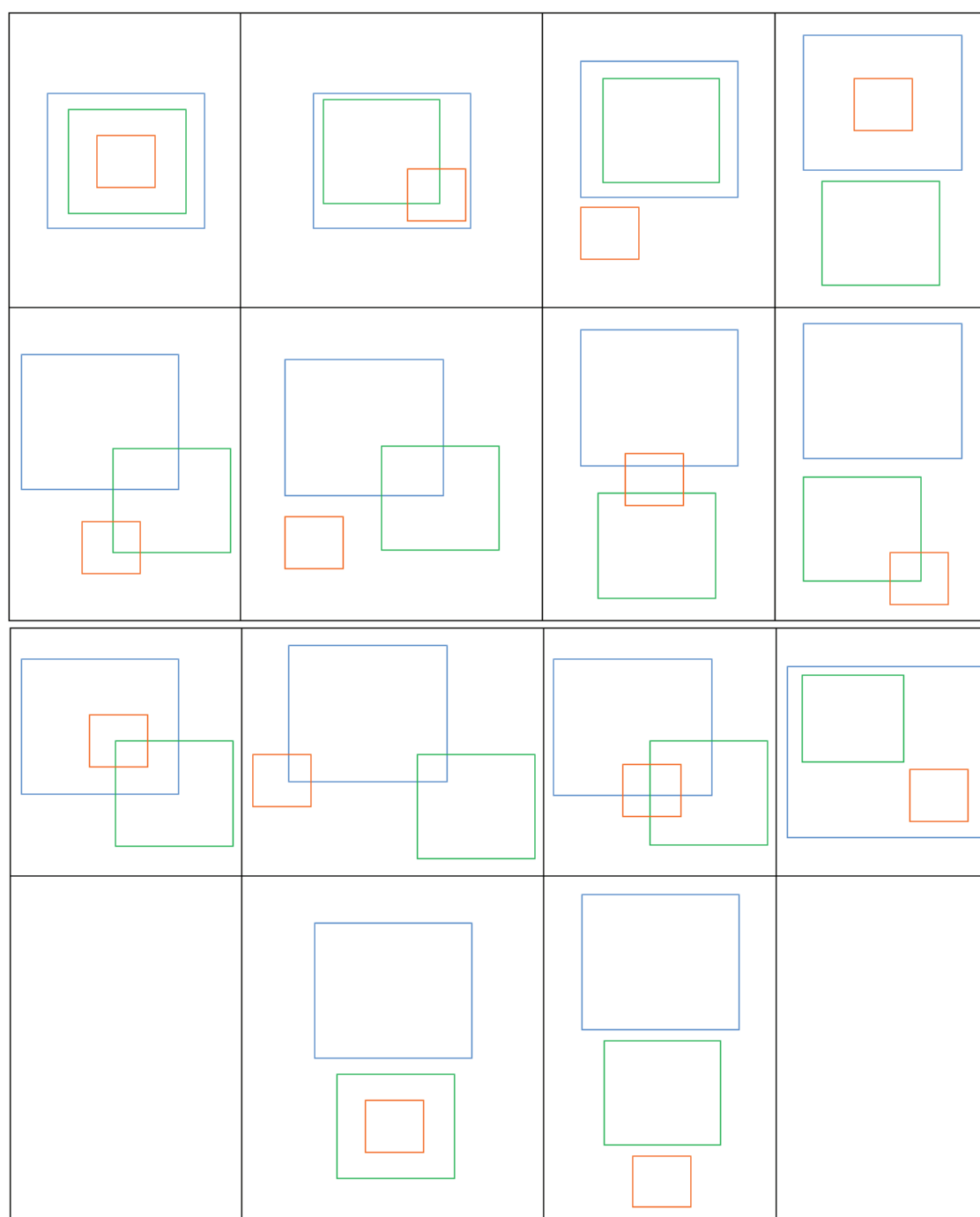


Figure 8 : Organisation des échelles territoriales; Réalisation personnelle : VIVER Camille

Nous voyons donc que de multiples relations peuvent se créer entre les structures. Voir même selon certains cas, aucune relation.

3. Approche "horizontale" (Orane LELEUX)

L'analyse se fait ici au sein de plusieurs structures appartenant au même échelon territorial. Nous étudierons l'échelle des pays et plus précisément trois chartes de développement des pays. Une charte de développement « constitue le projet commun de développement durable du territoire. C'est un document de référence qui détermine, pour les 10 ans à venir, la stratégie du territoire en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services¹ ». Au travers de ce document, dans sa dimension que nous avons considérée comme prospective, il est possible de comparer la pratique de la prospective des pays.

Dans un premier temps, il s'agira de répondre à cette question et ce au travers de deux hypothèses à savoir :

- la manière de réaliser les chartes est la même quel que soit le pays considéré.
- les chartes présentent les mêmes objectifs de développement.

Cette première partie permet de voir si les chartes de développement sont semblables tant sur la méthode de création que sur le fond et la forme du document, l'un pouvant influencer l'autre et vice versa. Dans un second temps nous verrons quelles peuvent être les raisons de ces similitudes ou différences mises en évidence. Il s'agira de déterminer si se sont les acteurs ou le contexte géopolitique du pays qui influent sur la pratique de la prospective au sein des pays.

31. Les chartes de développement des pays

a) La méthode d'élaboration des documents : «la manière de réaliser les chartes est la même quel que soit le pays considéré »

Sur la base de l'analyse des documents produits par le LIPSOR entre autres, une grille d'analyse de la méthode et de la manière de réaliser une étude prospective a été réalisée (présentée précédemment). Ainsi, trois chartes de développement de pays ont été étudiées sur cette base, en ne prenant cependant en compte que les éléments clés de la grille d'analyse. Il s'agit des chartes du Pays Drouais, du Pays Berry Saint-Amandois et du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

Pour information, les chartes de pays sont organisées en deux grandes parties : le diagnostic territorial et la stratégie de développement.

Les pages suivantes présentent d'une part la "théorie" (extraits de la grille d'analyse) et d'autre part des extraits de chartes de manière à mesurer le degré prospectif de ces documents. A la fin de chaque élément d'analyse une comparaison est faite entre les trois documents étudiés.

¹ Syndicat mixte du pays de la Provence verte

(a) Généralités concernant l'exercice de prospective

[Il y a nécessité d'avoir un projet, la prospective "à vide" n'est pas constructive. Il n'y a pas de "recette" unique, la démarche doit être adaptée au contexte, au territoire ainsi qu'aux moyens ainsi, le choix de la méthode est fonction du problème. Trois processus sont cependant inévitables à savoir : la connaissance, l'expérimentation et la décision. Une démarche prospective se juge à la qualité des réflexions collectives, à l'appropriation des analyses et à la qualité des projets qui en résultent. Les horizons temporel et géographique doivent être définis au préalable et doivent être cohérents.]

Charte de développement du Pays Drouais, « le pays drouais, une qualité de vie à préserver », Syndicat d'Aménagement et de développement du Pays Drouais, 2002

La charte de développement du Pays Drouais a pour vocation d'être « un document de référence pour toute action qui sera envisagée sur tout ou partie de son territoire. Les élus, les acteurs économiques et les habitants du Pays présentent cette charte afin d'agir aujourd'hui pour maîtriser et choisir volontairement l'avenir du développement de leur territoire ».

Charte de développement 2003-2010 du Pays Berry Saint-Amandois, Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois.

La charte étudiée est une réactualisation de l'ancienne charte. Cette réactualisation s'est faite en interne au sein du pays. « La volonté des élus en adoptant cette charte n'était pas de faire une charte pour le seul Conseil Régional du Centre mais bien un document de référence pour l'ensemble des partenaires du syndicat. »

Charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, 2005

La charte étudiée est une réactualisation de l'ancienne charte. Cette nouvelle charte « doit proposer un objectif à atteindre, s'inscrivant dans le cadre d'une vision prospective du territoire. Elle doit déboucher sur un document de référence facilement appropriable ». En cela, elle « constitue un élément de cadrage des orientations et des actions que les élus et les membres du Conseil de développement souhaitent pour le Pays. A ce titre, elle fournit un cadre de cohérence pour accueillir et articuler les futurs programmes et contrats de développement destinés à mettre en œuvre la politique d'aménagement et de développement du Pays».

Pour les trois chartes l'horizon temporel est le même puisqu'il est définit dans les contrats de pays.

Une de ces trois chartes est différente des deux autres puisqu'il ne s'agit pas d'une réactualisation.

Outre leur côté réglementaire, ces trois documents ont en commun un même objectif premier, il s'agit de faire de la charte de développement un document de référence pour les actions futures des pays. Les membres de ces trois pays ont conscience que ce document constitue leur principal levier d'action et est la base de leurs réflexions sur l'avenir de leur territoire. Ces trois documents ont donc un objectif et un besoin concrets.

(b) La manière de réaliser une étude prospective

- La prospective stratégique doit être participative

[Il doit y avoir concertation avec les experts, les élus, la société civile et les acteurs extérieurs si nécessaire. Deux erreurs sont à éviter : exclure l'expert et oublier l'appropriation en excluant la société civile. Les résultats obtenus à chaque étape doivent être présentés à un large public afin d'en permettre une bonne appropriation.]

Charte de développement du Pays Drouais, « le pays drouais, une qualité de vie à préserver », Syndicat d'Aménagement et de développement du Pays Drouais, 2002

Cette charte a été établie dans la concertation, en effet plusieurs extraits du document en témoignent : « Pour parvenir à ce résultat, de nombreuses réunions ont eu lieu en réunissant à la fois les élus locaux concernés, des organismes institutionnels, des représentants d'associations ou des particuliers ». Les acteurs de la vie économique, sociale, culturelle et associative ont donc été sollicités.

Un des points forts de la concertation a été le rôle des conseillers municipaux puisqu'ils ont fait le lien entre la société civile et les experts : « les nouveaux conseillers municipaux ont apporté leur contribution et leur connaissance du territoire dans certains domaines spécialisés, ils ont apporté une autre manière de comprendre ce territoire et sont d'excellents vecteurs d'informations descendantes (du Syndicat Intercommunal Pour l'Aménagement et le Développement du Pays Drouais vers les communes) et ascendantes (des communes vers le SIPAD) ».

Le pays s'organise en commissions qui « se sont réunies une trentaine de fois afin de prendre connaissance d'un certain nombre de caractéristiques du Pays » lors de la création de la charte. En parallèle de « ces séances, des réunions dans les 7 cantons, puis dans chaque commune ont permis aux maires et aux conseillers de s'exprimer personnellement sur la situation qu'ils vivent et sur leurs attentes par rapport au syndicat ». De plus, « des questionnaires adressés à toutes les communes ainsi que divers entretiens avec les partenaires socioprofessionnels du département, de la région et des départements voisins ainsi que des rencontres avec des porteurs de projets » ont été réalisés.

Charte de développement 2003-2010 du Pays Berry Saint-Amandois, Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois

Des réunions avec les partenaires, à savoir les institutions classiques telles que les chambres consulaires, le Conseil Général, les Agences de développement et la société civile ont eu lieu. Au total, « une cinquantaine d'acteurs s'est prêtée à cet exercice ». De plus, « les délégués titulaires et suppléants, les maires non titulaires, les conseillers généraux et les conseillers régionaux, les membres du Conseil de Développement et des commissions ont été invités à s'inscrire dans un ou plusieurs ateliers pour débattre de la stratégie de développement du pays ».

Charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, 2005

Cette charte est le résultat de la concertation entre « les élus et les forces vives de la Vallée du Cher et du Romorantinais, réunis au sein de différentes instances : les commissions thématiques, le conseil de développement, le groupe technique et le comité de pilotage. Ils ont bénéficié de l'apport de partenaires locaux et régionaux (Consulaires, Observatoire, Département, Région) et de l'appui de Francis MEUNIER ».

« De multiples organismes, institutions et associations, qu'ils soient locaux, départementaux ou régionaux intervenant dans les domaines économiques, culturels, touristiques, sociaux, environnementaux ont participé aux réunions des différentes instances du Pays ».

« Pas moins de 76 participants, élus et membres des commissions thématiques et du Conseil de développement se sont rencontrés ».

Dans les trois cas, des commissions ont été mises en place. Le Pays Drouais et le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais ont cependant plus mis l'accent sur la communication des résultats à un large public. Des efforts ont été menés pour que la participation soit ascendante et descendante dans le cas du Pays Drouais. Dans le cas du Pays Berry Saint Amandois, les résultats et analyses semblent avoir été moins diffusés. L'effort ne s'est pas porté sur l'appropriation contrairement au Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

- La prospective mêle intimement de nombreuses dimensions

[Il ne faut pas s'arrêter à une analyse cloisonnée de différents thèmes, il faut penser le territoire dans sa globalité.]

Charte de développement du Pays Drouais, « le pays drouais, une qualité de vie à préserver », Syndicat d'Aménagement et de développement du Pays Drouais, 2002

Le diagnostic territorial s'appuie sur l'étude de nombreuses thématiques telles que les transports, la démographie, l'environnement, l'emploi ou encore le logement... On peut cependant noter que ces thématiques ne sont jamais croisées. Il n'y a donc pas de vision claire du territoire pris dans sa globalité. Le diagnostic et la présentation des atouts/faiblesses du territoire restent sectoriels en revanche certains axes d'action sont transversaux.

Charte de développement 2003-2010 du Pays Berry Saint-Amandois, Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois

Le pays s'est organisé en quatre commissions de manière couvrir l'ensemble des domaines de réflexion : Commission « vie économique et professionnelle », Commission « Tourisme – Patrimoine - Développement culturel », Commission « Habitat et services à la population » et Commission « Environnement – Cadre de vie. L'organisation du travail est sectorielle. Cependant au sein de chaque commission les thèmes traités dans le diagnostic possèdent un bilan stratégique transversal présentant les atouts et faiblesses du territoire. Ainsi, à chaque grande thématique, divisée en sous thèmes, une analyse est proposée (ex : la thématique Démographie et ressources du territoire comprend les sous thèmes suivants : une très faible densité de peuplement et une dépopulation prononcée, un niveau de vie globalement faible, des ressources financières des communes déjà fortement mobilisées et un bilan stratégique : démographique et ressources territoriales). Même si l'approche est à première vue sectorielle, des efforts sont menés pour obtenir une vision plus globale du territoire.

Charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, 2005

Même si le diagnostic est sectoriel, au travers de sa synthèse, une vision globale du territoire se dessine. De plus, les indicateurs transversaux viennent renforcer cette vision de globalité.

Dans les trois documents le diagnostic est sectoriel. Dans celui du Pays Berry Saint Amandois un effort est porté sur la synthèse des grands thèmes avec une analyse des atouts et faiblesses et dans celui du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais une synthèse donne une vision globale du territoire.

Le territoire semble donc être moins appréhendé dans sa globalité pour le Pays Drouais.

- La prospective nécessite des bases conceptuelles et méthodologiques

[La démarche doit être rigoureuse mais accessible à tous, quelle que soit la démarche adoptée il est essentiel de clarifier, en amont de l'étude, les termes et mots pour se comprendre et avoir un langage commun (mise en place d'ateliers). Les ateliers sont une forme attractive d'apprentissage, ils permettent de modifier les représentations individuelles et collectives, et de mettre en avant les préjugés. Pour animer les ateliers il est nécessaire de s'assurer le concours d'une personne qualifiée, ou du moins qui ait des notions en matière de prospective.]

Charte de développement du Pays Drouais, « le pays drouais, une qualité de vie à préserver », Syndicat d'Aménagement et de développement du Pays Drouais, 2002

A notre connaissance, aucune préparation aux bases de la prospective n'a été proposée aux participants.

Charte de développement 2003-2010 du Pays Berry Saint-Amandois, Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois

Les membres du Pays se sont rendus aux journées de formation sur la conduite de projets tels que les chartes de développement proposées par le Conseil Général d'Indre-et-Loire. Ils n'ont cependant pas eu de formation (sauf peut-être à titre personnel) à la prospective.

Charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, 2005

La méthode appliquée, très centrée sur la concertation, « a fourni l'occasion d'un important débat, à la fois ouvert et constructif, en s'appuyant sur des outils d'animation et de concertation riches et efficaces, notamment un questionnaire et des ateliers d'évaluation et de prospective ».

Lors de la réactualisation de la charte, des ateliers de prospective ont été menés. « Au sein des ateliers, la réflexion a d'abord permis d'échanger sur les représentations actuelles et sur la vision prospective du territoire, d'approfondir les points de divergence et de faire émerger des consensus sur les grandes évolutions à prendre en compte pour l'avenir du Pays ».

Par la suite, « les membres des Commissions thématiques et du Conseil de développement ont été consultés et leurs avis ont été recueillis à travers un questionnaire ». Ce questionnaire fait partie de la batterie d'outils de la prospective territoriale, il s'agit d'un exercice sur les représentations/perceptions du territoire. Un extrait des résultats du questionnaire est présenté ci-dessous.

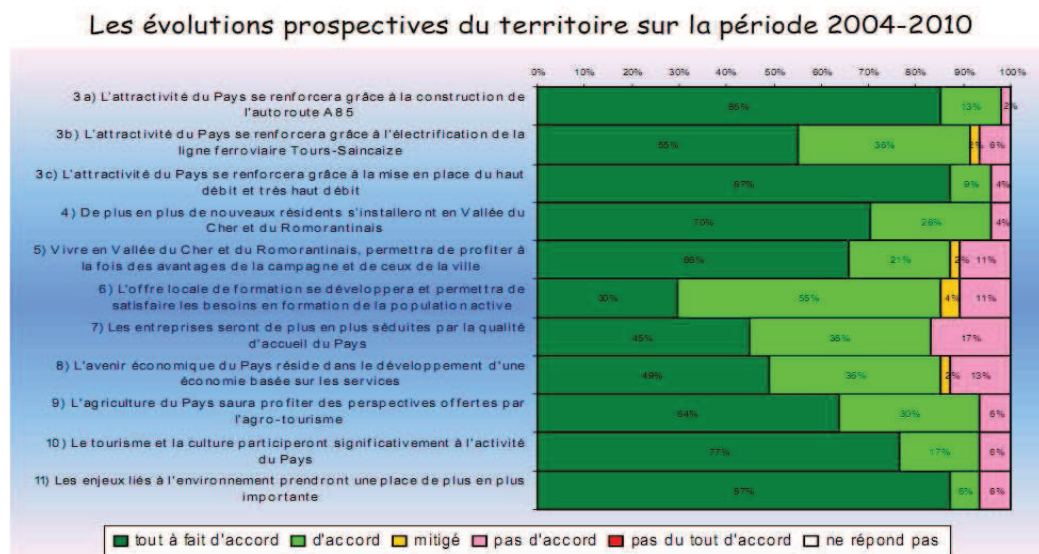


Figure 9 : Extrait du questionnaire de prospective de la charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (source : Charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais)

Dans cet exercice il est demandé aux participants de donner leur avis à une liste d'affirmations.

Seul le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais a mis en place des ateliers de prospective. Les membres du Pays Berry Saint Amandois ont participé aux journées de formations pour la conduite de projets tels que les chartes de développement des pays mises en place par le Conseil Général de l'Indre-et-Loire. Les membres du Pays Drouais n'ont, semble-t-il, pas assisté à ce genre d'évènement.

- Une évaluation de la démarche est nécessaire.

Charte de développement du Pays Drouais, « le pays drouais, une qualité de vie à préserver », Syndicat d'Aménagement et de développement du Pays Drouais, 2002

L'évaluation ne porte pas sur la démarche adoptée.

Charte de développement 2003-2010 du Pays Berry Saint-Amandois, Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois

L'évaluation ne porte pas sur la démarche adoptée.

Charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, 2005

L'évaluation ne porte pas sur la démarche adoptée.

Dans les trois cas l'évaluation ne semble pas porter sur la démarche adoptée mais plus sur les axes stratégiques à suivre.

- L'élaboration de scénarios n'est pas obligatoire

[Dans de nombreux cas, l'utilisation de la méthode des scénarios transcrit une vision superficielle et un oubli de la question « qui suis-je ».]

Charte de développement du Pays Drouais, « le pays drouais, une qualité de vie à préserver », Syndicat d'Aménagement et de développement du Pays Drouais, 2002

Aucun scénario n'est mis en place.

Charte de développement 2003-2010 du Pays Berry Saint-Amandois, Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois

Aucun scénario n'est mis en place.

Charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, 2005

Aucun scénario n'est mis en place.

Dans les trois cas aucun scénario n'est envisagé. La création de scénario, démarche lourde et longue à mettre en place, ne semble pas être très développée au sein des pays.

(c) Les étapes à suivre dans l'exercice de prospective

- Généralités

[Deux temps forts dans la démarche prospective peuvent être identifiés, la phase d'anticipation qui est une phase exploratoire d'identification des enjeux du futur qui doit être collective et la phase de choix stratégiques qui est une phase normative de définition des choix stratégiques possibles et souhaitables qui doit s'effectuer en nombre limité (élus, ils sont responsables).]

Charte de développement du Pays Drouais, « le pays drouais, une qualité de vie à préserver », Syndicat d'Aménagement et de développement du Pays Drouais, 2002

Ces deux phases semblent avoir été menées par les mêmes personnes. Nous ne disposons cependant pas de tous les éléments de réponse.

Charte de développement 2003-2010 du Pays Berry Saint-Amandois, Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois

Ce sont « les délégués titulaires et suppléants, les maires non titulaires, les conseillers généraux et les conseillers régionaux, les membres du Conseil de Développement et des commissions » qui ont établi les axes stratégiques.

Charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, 2005

Les axes stratégiques ont été rédigés par les commissions, donc en comité restreint.

Des acteurs différents semblent donc bien avoir été conviés pour ces deux phases (pour le Pays Drouais nous ne disposons pas d'assez d'information).

- La rétrospective

[Le diagnostic doit traduire la dynamique du présent et les expériences, les pratiques du passé ainsi que l'analyse et l'évaluation des politiques publiques passées (et présentes).]

Charte de développement du Pays Drouais, « le pays drouais, une qualité de vie à préserver », Syndicat d'Aménagement et de développement du Pays Drouais, 2002

Les démarches antérieures sont présentées succinctement. En ce qui concerne le diagnostic territorial, la rétrospective n'est présente que pour certaines thématiques telles que la démographie ou les migrations pendulaires.

Charte de développement 2003-2010 du Pays Berry Saint-Amandois, Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois

Les anciennes actions et programmes sont présentés. Dans le diagnostic territorial, la rétrospective n'est présentée que pour certaines thématiques comme la démographie : « Entre 1975 et 1999 le pays a perdu 5 854 habitants soit 1 habitant sur 10 »

Charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, 2005

Des rappels des anciens programmes et actions sont présentés. En ce qui concerne le diagnostic territorial, une grande majorité des thèmes abordés possède une phase de rétrospective comme le montre l'extrait suivant : « La période 1970-1980 a connu l'essor des constructions neuves dans des zones pavillonnaires. Entre 1990 et 1999, la Vallée du Cher et le Romorantinais ont connu une progression de leur parc de logements de 6,4 % ».

Dans les trois cas, la rétrospective sur les actions et démarches précédentes est présente même si elle est moins développée dans le diagnostic du Pays Drouais. Seuls quelques thèmes tels que la démographie ou les migrations pendulaires sont étudiés dans le passé pour les Pays Drouais et du Berry Saint Amandois, alors qu'elle est plus présente dans celui du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

- Le diagnostic territorial

[Le diagnostic doit être réalisé par deux acteurs clés à savoir l'organisme d'étude et les experts, il doit être dynamique, multithématique, les approches sectorielles, bien que nécessaires, doivent être combinées pour obtenir une approche globale.

Il doit comporter :

- les atouts, handicaps, enjeux, tensions, ruptures potentielles et évolutions possibles
- la recherche des signaux faibles, des effets d'influence externe
- les orientations stratégiques et les indicateurs (issus des réflexions et des phases précédentes)

Le diagnostic doit être « bien fait » (dans le même état d'esprit que le reste de la démarche) sinon l'exercice de prospective sera pauvre.]

Charte de développement du Pays Drouais, « le pays drouais, une qualité de vie à préserver », Syndicat d'Aménagement et de développement du Pays Drouais, 2002

Le diagnostic a été établi en interne par le pays : « Des commissions de travail ont été constituées afin de contribuer à l'élaboration du diagnostic du Pays, d'identifier les forces, les faiblesses et les potentialités de développement de ce territoire ».

Ce diagnostic reste sectoriel, les thématiques ne sont pas croisées. De plus, pour analyser la situation actuelle il est indispensable d'étudier le passé, or le retour en arrière ne se fait que pour certains thèmes comme ceux concernant la population (croissance démographique, vieillissement), les flux migratoires, le logement, les services à la personne... Aucune projection des tendances actuelles n'est réalisée.

Les atouts et faiblesses du territoire sont présentés, par thème, en début de chaque axe d'action.

Charte de développement 2003-2010 du Pays Berry Saint-Amandois, Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois

Le travail de réactualisation du diagnostic territorial a été mené par les commissions mixtes mises en place entre le conseil de développement et le comité syndical. Des comparaisons avec la Région Centre pour quelques thèmes ont été réalisées.

Le diagnostic reste sectoriel mais un effort est porté sur l'analyse des tendances constatées : « Chaque sous-chapitre se termine par une analyse présentant les ressources et les handicaps du sujet traité. Chaque chapitre fait une synthèse sous forme d'un pré diagnostic stratégique en dégagant les opportunités et les menaces qui pèsent sur le territoire ».

« Le diagnostic territorial réactualisé a permis de révéler les atouts, les handicaps du territoire ainsi que les menaces qui pèsent mais aussi les opportunités qu'il faut relever ». Ce diagnostic prépare donc bien la phase suivante de prospective.

Charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, 2005

« Les analyses ont été menées en associant les représentants des commissions thématiques et ceux du Conseil de développement ». « Au total, près de 80 personnes ont été impliquées à des degrés divers dans le cadre de ces travaux. Ils ont également bénéficié de l'appui du groupe technique associant les principaux partenaires du Pays (communautés, consulaires, conseil général) ».

Le diagnostic est sectoriel mais une synthèse de celui-ci permet d'avoir une vision globale du territoire ainsi qu'un aperçu de son évolution. De plus des indicateurs transversaux sont mis en place, renforçant ainsi la notion de transversalité.

Dans les trois cas le diagnostic a été réalisé en interne en collaboration avec les partenaires des pays. Des commissions sectorielles ont été mises en place pour la création du diagnostic.

Les diagnostics des Pays Drouais et du Berry Saint Amandois présentent les atouts, forces et faiblesses du territoire.

Le diagnostic du Pays Berry Saint Amandois présente une analyse et un bilan (atouts/faiblesses) des grands thèmes. Un effort est donc porté sur la vision plus globale du territoire même s'il n'y a pas de bilan général pour l'ensemble du diagnostic. Pour le Pays Drouais, un rappel des constats, des atouts et faiblesses est présenté en début de chaque axe d'action, c'est donc une manière de réduire la sectorisation du diagnostic. En cela ils constituent une base solide pour la phase de prospective.

- La phase de prospective

[Il s'agit de mettre en évidence les invariants, les tendances (inévitables, lourdes ou émergentes), les ruptures et les incertitudes.

En ce qui concerne l'élaboration des scénarios, il faut favoriser les connections entre élus et experts, il ne faut pas négliger les signaux faibles, les ruptures et les thématiques clés doivent être approfondies.]

Charte de développement du Pays Drouais, « le pays drouais, une qualité de vie à préserver », Syndicat d'Aménagement et de développement du Pays Drouais, 2002

Pour chacun des quatre objectifs, les tendances lourdes, les stratégies et les actions futures sont présentées. Nous ne disposons cependant pas d'informations concernant les méthodes d'élaboration de ces stratégies.

Charte de développement 2003-2010 du Pays Berry Saint-Amandois, Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois

« Les Ressources Handicaps Opportunités Menaces ont été validés au cours d'une réunion commune entre les membres du conseil de développement et le bureau syndical ».

« Le diagnostic territorial réactualisé a permis de révéler les atouts, les handicaps du territoire ainsi que les menaces qui pèsent mais aussi les opportunités qu'il faut relever ».

Charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, 2005

Lors des ateliers prospectifs, « les participants se sont mis d'accord sur les grands enjeux pour l'actualisation de la charte de développement. Au total, plus de trois cents idées (facteurs de changement, inerties, représentations) ont été envisagées et plus de quatre-vingts idées principales ont été retenues à partir des réflexions menées au sein des commissions thématiques ».

Dans les chartes des Pays Drouais et du Berry Saint Amandois les atouts, faiblesses, handicaps du territoire découlant du diagnostic sont présentés avant la phase de propositions stratégiques. En ce qui concerne le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, les atouts/forces et faiblesses ne sont pas inscrits clairement dans la charte.

- L'élaboration des choix stratégiques

Charte de développement du Pays Drouais, « le pays drouais, une qualité de vie à préserver », Syndicat d'Aménagement et de développement du Pays Drouais, 2002

Cette phase, comme le reste de la charte, s'est déroulée dans la concertation : « L'élaboration des réflexions sur le développement du Pays Drouais s'est faite dans un souci d'ouverture et de concertation auprès de tous les partenaires potentiels du territoire ».

Nous ne connaissons cependant pas la durée allouée à cette phase de réflexion.

Charte de développement 2003-2010 du Pays Berry Saint-Amandois, Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois

« La première phase de diagnostic était nécessaire car elle constitue un préalable indispensable à la compréhension des enjeux en cours sur le pays. Après un rappel des enjeux de l'évaluation, un travail approfondi sur les indicateurs du bilan évaluatif, chacun a été amené à noter les axes stratégiques et les mesures suivant les préconisations du guide de l'évaluation élaboré par le Conseil Régional du Centre. Les délégués titulaires et suppléants, les maires non titulaires, les conseillers généraux et les conseillers régionaux, les membres du Conseil de Développement et des commissions ont été invités à s'inscrire dans un ou plusieurs ateliers pour débattre de la stratégie de développement du pays. Chaque atelier reprenait les 4 axes stratégiques adoptés en 1997 ».

Charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, 2005

« La nouvelle Charte doit prendre en compte la vision qu'ont les acteurs du Pays des principaux enjeux pour les années à venir. Pour cela, les membres des Commissions thématiques et du Conseil de développement ont été consultés et leurs avis ont été recueillis à travers un questionnaire » concernant les stratégies prioritaires. Les commissions ont ensuite rédigé les grandes stratégies. Au final, quatre objectifs stratégiques de développement durable, 9 axes thématiques et enfin 32 mesures opérationnelles ont été proposés.

L'élaboration des choix stratégiques s'est déroulée, dans les trois cas, en collaboration avec les partenaires des pays.

- L'évaluation

Charte de développement du Pays Drouais, « le pays drouais, une qualité de vie à préserver », Syndicat d'Aménagement et de développement du Pays Drouais, 2002

L'évaluation est prévue lors de la révision de la charte.

Charte de développement 2003-2010 du Pays Berry Saint-Amandois, Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois

« L'évaluation de la stratégie territoriale du Pays Berry Saint-Amandois tient compte de l'évaluation des principales actions notamment celles engagées dans le contrat de pays et de l'évaluation de la conduite opérationnelle du projet du pays ». « L'objectif, sur la base d'une évaluation de la stratégie de 1997, était de vérifier la pertinence de son maintien ou sa modification ».

Actuellement le pays évalue la charte tant sur les moyens mis en œuvre que sur les objectifs qu'il s'était fixés.

Charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, 2005

« L'enquête menée auprès des participants aux ateliers a permis d'évaluer les retombées de la précédente charte ». « 47 questionnaires ont été renseignés ».

« L'approche et les critères d'évaluation mis en place ont permis d'impliquer largement les acteurs locaux et de valoriser leurs connaissances du territoire. Elle a fourni l'occasion d'un important débat, à la fois ouvert et constructif ».

L'évaluation s'effectue lors de la révision des chartes et porte sur les objectifs qu'il fallait atteindre ainsi que sur les anciens axes stratégiques.

(d) Conclusion

La méthode utilisée pour rédiger un même type de document est donc, d'une manière générale, relativement semblable même si des différences non négligeables sont constatées entre les pays.

Les similitudes concernent l'organisation générale en commissions des équipes en charge de la rédaction du document. En effet, dans les trois chartes étudiées, les pays se sont organisés en commissions variées pour couvrir l'ensemble des domaines à étudier et ont réalisé le diagnostic territorial en interne. De plus, dans les trois cas, ces commissions se réunissent avec les partenaires des pays pour mettre en place les stratégies de développement. Sur le plan organisationnel, la méthode appliquée est donc la même pour ces trois pays.

Les différences les plus visibles sont liées à la concertation et à l'implication des participants dans la démarche. Pour le Pays Drouais, la concertation avec les partenaires, les institutions ou encore la société civile est présente mais la diffusion des résultats ou encore l'implication des participants externes au pays sont relativement limitées. A l'inverse, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais a mis l'accent sur une concertation forte qui passe par l'appropriation des méthodes et résultats avec la mise en place d'ateliers prospectifs pour l'ensemble des participants.

On pourrait donc classer par ordre croissant ces trois chartes selon leur caractère prospectif (en matière de méthode) de la manière suivante : Pays Drouais, Pays du Berry Saint Amandois et Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. En effet, la méthode utilisée par le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais se rapproche le plus de la méthode « théorique » de prospective.

b) Les visées prospectives : Les pays ont les mêmes objectifs stratégiques

De manière à avoir une vision globale de la pratique au sein des pays, il nous semblait pertinent d'étudier à la fois la méthode, la forme ainsi que le fond des chartes de pays. Ainsi, après avoir vu que la méthode pratiquée pour réaliser les chartes de développement était variable d'un pays à l'autre, nous allons voir maintenant si les objectifs stratégiques issus de l'analyse du diagnostic territorial et donc de la mise en évidence des atouts et faiblesses du territoire sont différents ou non entre les pays.

Il convient de noter, dans un premier temps, que sur neuf chartes étudiées, sept d'entre elles reprennent la même terminologie en ce qui concerne la phase stratégique. La stratégie de développement est déclinée en objectifs composés d'axes qui sont eux même divisés en mesures. Ceci montre, avant même d'étudier le contenu des stratégies de développement, une certaine forme d'uniformité entre les chartes.

De manière à confirmer ou à infirmer l'hypothèse suivante : les visées stratégiques sont les mêmes entre les pays, nous avons comparé dans un premier temps deux chartes de développement. Pour que la comparaison soit la plus juste possible deux choix ont été faits. Les pays choisis sont tous les deux situés à proximité d'une grande ville et les chartes possèdent le même nombre d'objectifs. Les deux chartes étudiées sont celles du Pays Gâtinais et celle du Pays Drouais.

Dans un second temps, les deux chartes étudiées dans la partie précédente seront comparées. L'analyse précédente a permis de mettre en évidence une différence quant à la méthode appliquée pour la création des chartes, il s'agit là de voir si les objectifs stratégiques sont eux aussi différents. La charte de développement du Pays Drouais sera donc comparée avec celle du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

(a) Analyse des objectifs stratégiques des chartes des Pays Drouais et Gâtinais

Dans un premier temps l'analyse porte sur les quatre grands objectifs stratégiques mis en place par les deux pays. Dans un second temps, pour une analyse plus fine, la comparaison porte sur les axes et, si besoin est, sur les mesures développées.

- Comparaison au niveau des quatre objectifs :

Le tableau ci-dessous présente les objectifs des deux pays.

Objectifs du Pays Gâtinais	Objectifs du Pays Drouais
Environnemental : « Maintenir la qualité et diversité environnementales, paysagères, agricoles et urbanistiques par le renforcement du maillage naturel et urbain »	Environnement, eau, assainissement : « Veiller à protéger le patrimoine naturel par une politique générale de concertation, de gestion et de maîtrise des ressources »
Economique : « Promouvoir un développement équilibré par le renforcement des pôles d'activités et une meilleure valorisation économique des ressources locales »	Equilibre économique : « Profiter de la localisation géographique favorable du Pays Drouais pour valoriser son potentiel économique sur l'ensemble du territoire »
Social : « Renforcer le lien social par l'affirmation du maillage polycentrique des services et une offre diversifiée de logements »	Services et habitats : « Développer des services complémentaires entre les zones rurales et les secteurs urbains, et préserver la capacité dans le Pays Drouais »
De gouvernance : « Renforcer et adapter la gouvernance locale du Pays Gâtinais »	Tourisme et loisirs : « Favoriser l'équipement des sites destinés aux activités de loisirs et au tourisme de proximité dans le Pays Drouais »

Tableau 1: Objectifs des pays Gâtinais et Drouais; Réalisation personnelle : LELEUX Orane (sources : chartes de développement)

Au premier abord seuls les objectifs environnementaux et économiques sont présents dans les deux chartes. Pour les deux autres, bien que l'objectif « services et habitat » puisse être rapproché de l'objectif « social », il n'y a pas de similitudes directes entre les deux chartes.

- Comparaison au niveau des axes et/ou des mesures:

La comparaison se fera dans un premier temps entre les objectifs semblables puis dans un second temps entre les autres objectifs.

Comparaison des objectifs semblables entre les deux chartes :

Objectif « environnement »	
Axes de développement de l'objectif environnement du Pays Gâtinais	Axes de développement de l'objectif environnement, eau, assainissement du Pays Drouais
Axe 1 « Soutien aux démarches d'observation et de sensibilisation en faveur des milieux, des paysages et des patrimoines d'intérêts »	Axe 1 « Aider à la mise en valeur du patrimoine architectural local et à l'amélioration du cadre de vie »
Axe 2 « Accompagnement des initiatives locales de gestion et de valorisation durables des milieux, des paysages et des patrimoines d'intérêts »	Axe 2 « Assurer la protection de l'environnement et la pérennisation des ressources et des sites naturels »
Axe 3 « Renforcement des actions de préservation quantitative et qualitative des ressources en eau »	Axe 3 « Soutenir les projets visant à protéger certaines zones naturelles les plus fragiles du territoire »
Axe 4 « Soutien aux démarches intercommunales de planification »	

Tableau 2 : Objectif environnementaux du Pays Gâtinais et Drouais; Réalisation personnelle : LELEUX Orane (sources : chartes de développement)

En ce qui concerne l'objectif relatif à l'environnement, seul l'axe 4 du Pays Gâtinais ne trouve pas son semblable dans les axes du Pays Drouais.

Les axes 1, 2 et 3 du Pays Gâtinais peuvent respectivement être rapprochés des axes 3, 2 et 2 (mesure 1 : « préserver la qualité de l'eau ») du Pays Drouais.

Objectif économique	
Axes de développement de l'objectif équilibre économique du Pays Gâtinais	Axes de développement de l'objectif économie du Pays Drouais
Axe 1 « Soutien aux initiatives locales de qualification et diversification agricole »	Axe 1 « Fédérer et orienter les initiatives des communes du Pays Drouais »
Axe 2 « Soutien aux initiatives de valorisation locale des énergies renouvelables »	Axe 2 « Œuvrer pour l'accueil des entreprises et des salariés »
Axe 3 « Définition d'une politique de promotion économique, d'accueil et d'accompagnement des entreprises à l'échelle du Pays Gâtinais et en partenariat avec l'agglomération Montargoise »	Axe 3 « Favoriser l'emploi et la formation sur le territoire du Pays Drouais »
Axe 4 « Mise en place d'une politique de développement touristique à l'échelle du Pays Gâtinais et en partenariat avec l'agglomération Montargoise »	Axe 4 « Maintenir et développer le commerce et l'artisanat en milieu rural »
	Axe 5 « Soutenir l'activité agricole et ses produits dérivés »

Tableau 3 : Objectif économique des Pays du Gâtinais et du Drouais; Réalisation personnelle : LELEUX Orane (sources : chartes de développement)

Pour l'objectif économique, les axes 1 et 3 du Pays Gâtinais correspondent respectivement aux axes 5 et 2 du Pays Drouais. En ce qui concerne l'axe 2 du Pays Gâtinais il peut être rapproché à la mesure « construire une nouvelle image du Pays Drouais en mettant en valeur les activités existantes et en créant de nouvelles activités » de l'axe 2 du Pays Drouais. En ce qui concerne l'axe 4 du pays Gâtinais portant sur le tourisme il se rapproche de l'objectif tourisme et loisirs du Pays Drouais.

Dans un même intitulé d'objectif, ici « environnement » et « économie », les axes proposés par les deux pays sont très proches. En ce qui concerne l'environnement, les deux pays ont donc des visées stratégiques identiques à l'exception d'un axe développé par le Pays Gâtinais. Nous verrons cependant plus loin que cet axe est repris par le Pays Drouais dans un autre objectif.

Comparaison des objectifs ne possédant pas le même intitulé :

Les intitulés des objectifs restants, à savoir : social, gouvernance, tourisme et loisirs et services et habitats, sont différents. On peut cependant remarquer, après analyse des axes et mesures proposés que certaines similitudes sont présentes. En effet, sur les 29 axes que comprennent les deux chartes cumulées, seulement 5 axes ne trouvent pas leur semblable.

Pour exemple :

L'axe 1 de l'objectif de gouvernance à savoir « renforcer les intercommunalités à fiscalité propre du Pays Gâtinais et développer les partenariats intercommunaux en intégrant l'agglomération Montargoise » du Pays Gâtinais est à rapprocher de l'axe 1 de l'objectif équilibre économique à savoir « fédérer et orienter les initiatives des communes du Pays Drouais, mesure 2 : stimuler les regroupements de communes et impulser les coopérations intercommunales » du Pays Drouais.

L'objectif tourisme et loisirs du Pays Drouais qui ne possède pas d'objectif homologue dans la charte du Pays Gâtinais trouve en fait son équivalent dans l'axe 4 de l'objectif économique « mise en place d'une politique de développement touristique à l'échelle du Pays Gâtinais et en partenariat avec l'agglomération Montargoise » du Pays Gâtinais.

Ainsi, à des intitulés différents peuvent correspondre les même axes. Les pays n'organisent pas de la même manière leur réflexion ou ne placent pas les thèmes au même niveau d'importance. Pour exemple, le Pays Drouais dédie un objectif au thème du tourisme et loisir alors que le Pays Gâtinais ne lui consacre qu'un axe. Inversement, le Pays Gâtinais possède un objectif basé sur la gouvernance alors que le Pays Drouais l'inclut dans l'équilibre économique (axe 1 « Fédérer et orienter les initiatives des communes... »).

- Conclusion de l'analyse des objectifs stratégiques des chartes des Pays Drouais et Gâtinais

A première vue les finalités de ces documents sont différentes puisque les objectifs stratégiques ne sont pas les mêmes. L'analyse des axes et mesures montre cependant que les finalités de ces deux chartes ne sont pas si différentes l'une de l'autre puisque seulement 5 axes sur 29 (15 pour le Pays Drouais et 14 pour le Pays Gâtinais) ne retrouvent pas leur homologue dans l'autre charte. On peut donc dire, au vu de ces deux exemples, que la finalité des deux chartes est très proche. La différence réside plus dans la manière d'organiser les objectifs, axes et mesures. En effet, deux mesures semblables peuvent se retrouver dans deux axes d'objectifs d'intitulés différents en fonction de la charte prise en compte. Cette différence souligne le fait que certains thèmes tels que la gouvernance ne sont pas placés au même niveau d'importance dans tous les pays. La manière de concevoir l'avenir du territoire varie donc sensiblement entre ces deux pays.

(b) Analyse des objectifs stratégiques des Pays Drouais et de la Vallée de Cher et du Romorantinais

Nous avons vu précédemment que ces deux chartes avaient été réalisées avec des méthodes différentes et que le caractère prospectif de celle du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais était plus prononcé que celui du Pays Drouais. Il s'agit maintenant de voir, si avec des méthodes différentes, les visées stratégiques des deux documents sont les mêmes.

La stratégie de développement de ces deux pays est composée de quatre objectifs, ils sont présentés dans le tableau suivant.

Objectifs du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	Objectifs du Pays Drouais
« Préserver, améliorer et valoriser les ressources de l'environnement »	Environnement, eau, assainissement : « Veiller à protéger le patrimoine naturel par une politique générale de concertation, de gestion et de maîtrise des ressources »
«Relever le défi des mutations économiques »	Equilibre économique : « Profiter de la localisation géographique favorable du Pays Drouais pour valoriser son potentiel économique sur l'ensemble du territoire »
« Garantir un maillage équilibré des services à la population »	Services et habitats : « Développer des services complémentaires entre les zones rurales et les secteurs urbains, et préserver la capacité dans le Pays Drouais »
« Stimuler l'économie touristique »	Tourisme et loisirs : « Favoriser l'équipement des sites destinés aux activités de loisirs et au tourisme de proximité dans le Pays Drouais »

Tableau 4 : Objectifs des Pays de la vallée du cher et du Romorantinais et Drouais; Réalisation personnelle : LELEUX Orane (sources : chartes de développement)

Dans le cas de ces deux chartes les intitulés des objectifs de l'un correspondent aux intitulés de l'autre. Les grands objectifs de développement sont semblables.

Lorsque l'on compare les axes de développement on constate que certains d'entre eux sont semblables. Cependant, le Pays Drouais propose plus d'axes (15 contre 9) que le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. Ainsi, certains thèmes ne sont pas proposés dans la charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. Une des grandes différences se trouve dans les objectifs consacrés au tourisme, le Pays Drouais développe plus l'aspect culturel et patrimonial de son territoire que le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. De plus, dans les objectifs consacrés à l'économie, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais ne mentionne ni l'agriculture ni les commerces de proximité ou l'artisanat. Il en est de même pour la gouvernance qui n'est pas mentionnée dans sa charte.

A première vue les stratégies de développement de ces deux pays paraissaient semblables (les 4 intitulés d'objectifs trouvaient leur correspondance dans l'autre charte) cependant, en approfondissant la comparaison, des différences majeures sont apparues. A l'inverse de la comparaison précédente où la majorité des axes trouvait son homologue dans l'autre charte il y a ici des thèmes non développés par les deux chartes.

(c) Conclusion

L'étude des visées stratégiques des chartes de développement a permis de mettre en évidence un paradoxe. En effet, dans la première comparaison, les stratégies paraissaient différentes puisque les objectifs n'étaient pas les mêmes. Cependant leur analyse a montré qu'elles étaient très proches l'une de l'autre puisque tous les thèmes majeurs de l'une étaient repris dans l'autre. La différence entre ces deux visées stratégiques provient essentiellement de la variation du niveau d'importance qu'accordent les pays aux thèmes. A l'inverse, la deuxième comparaison a mis en évidence qu'à des objectifs semblables pouvaient correspondre des axes différents et donc des visées stratégiques différentes.

Les visées stratégiques des pays varient donc d'un pays à l'autre. Cependant, une unicité est à noter puisque les objectifs environnementaux, sociaux, économiques et touristiques sont toujours présents.

Au travers de l'analyse des chartes de développement de pays, tant sur la méthode, la forme ou le fond, nous avons vu que d'une manière générale les chartes se ressemblaient même si des différences apparaissaient. Cependant, ce n'est pas parce que la méthode appliquée est la plus proche de la « théorie » que les propositions stratégiques sont les plus développées (exemple : Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais). Il s'agit maintenant de voir quelles peuvent être les causes possibles de ces différences et similitudes constatées.

32. Les causes possibles de ces différences et similitudes

Dans la partie précédente nous avons montré qu'un même document, ici les chartes de développement de pays, pouvaient avoir des visées prospectives différentes, une méthode de mise en place variable et une forme modulable. Le degré prospectif est donc plus développé dans certaines chartes que dans d'autres. Le but de cette partie est de mettre en évidence quelles pourraient être les causes de ces différences et similitudes constatées précédemment entre les chartes de développement de pays et par extension les différences de dynamisme, que ce soit en termes de prospective ou de conduite de projets, entre les pays. Pour cela, nous verrons dans un premier temps si c'est le contexte géopolitique dans lequel se trouve le pays ou si ce sont les acteurs qui influencent la pratique de la prospective.

Les éléments d'information présentés sont issus des conversations téléphoniques que nous avons eues avec les pays, des sites internet des pays ou encore des chartes de développement, ils ne sont donc pas exhaustifs.

a) Le contexte géopolitique influe sur la manière de pratiquer la prospective territoriale

Les similitudes observées tant sur le fond, la forme que sur la méthode adoptée peuvent s'expliquer par le fait que les pays possèdent tous la même organisation interne, à savoir un comité syndical, un bureau, un conseil de développement et une équipe administrative. Ils passent également tous des contrats avec l'Europe, la Région Centre et/ou leur département. Les subventions qu'ils perçoivent sont fonction des projets en cours. Cette même organisation et ce même fonctionnement n'empêchent pourtant pas l'apparition de pratiques différentes. Plusieurs raisons peuvent en être la cause.

(a) La date de création :

Une des causes de ces différences pourrait être la date de création du pays. En effet un pays nouvellement créé n'est peut être pas à même de conduire des projets très ambitieux comme pourrait l'être un pays qui a déjà dix ans d'activité et d'expérience. En effet un pays récent ne possède pas tous les partenaires nécessaires pour conduire des projets de grande ampleur. En ce qui concerne la participation, élément clé dans la pratique de la prospective territoriale, et au vu des résultats de la partie précédente, il serait concevable de penser que les pays étudiés n'aient pas été créés à la même époque. Cependant, la date de création des pays est proche puisque le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (le plus prospectif en terme de participation) a été créé en 1997, celui du Berry Saint Amandois en 1996, celui du Drouais en 1999 et celui du Gâtinais en 1997. La date de création n'est, dans ce cas, pas une cause significative des différences constatées.

(b) Le contexte géographique du pays :

Si la date de création du pays n'est pas la cause principale des différences constatées, le périmètre du pays l'est peut-être. Même si l'organisation fonctionnelle des pays est la même, la taille et la composition des pays varient. En effet, certains pays sont composés uniquement de communes alors que d'autres comportent des intercommunalités voir une agglomération. On peut présupposer qu'un pays qui englobe une agglomération sera dynamique et porteur de projets et à l'inverse un pays composé uniquement de communes le sera moins. Cependant, au vu des sites internet respectifs des Pays Drouais, de la Vallée du Cher et du Romorantinais et du Berry Saint Amandois, ce n'est pas le cas. En effet en termes de production d'études ou d'opérations menées, d'importants écarts entre les pays sont constatés.

Le tableau suivant présente les études et documents produits par les pays (ces données sont uniquement celles présentes sur les sites internet, la liste n'est donc pas exhaustive) :

Pays	Nombre d'habitants	Nombre de communes	Etudes et documents produits
Pays Drouais	96194 habitants dont 48889 pour la communauté d'Agglomération Drouaise	71 communes	ORAC, schéma de développement
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	75000 habitants dont 17559 pour Romorantin-Lanthenay	49 communes	ORAC, étude sur les services à la population, étude de faisabilité d'un réseau cyclo-touristique, étude pour le logement des jeunes, 1% paysage (en rapport avec l'autoroute A85)
Pays Gâtinais	62391 habitants	75 communes	Contrat global de pays 2010-2014, mise en place d'un bilan carbone avec l'Agglomération Montargoise, projet d'élaboration d'un plan climat énergie territoriale en partenariat avec l'Agglomération Montargoise
Pays Berry Saint Amandois	47352 habitants	83 communes	OPAH, étude sur les granges à auvent, étude sur les services publics, études sur les jeunes du pays

Tableau 5 : Caractéristiques des pays étudiés; Réalisation personnelle : LELEUX Orane (sources : sites internet des pays)

Ainsi, si on se réfère au tableau précédent, le Pays Drouais, qui inclut dans son périmètre l'Agglomération Drouaise, est le pays le moins producteur d'étude des quatre pays étudiés. En revanche, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, qui inclut la ville de Romorantin-Lanthenay est dynamique en terme de production d'études. Le Pays Gâtinais, quant à lui situé à proximité de Montargis, et le Pays Berry Saint Amandois sont eux aussi porteurs de projets. La proximité, l'absence ou l'inclusion d'une agglomération ou grande ville dans le périmètre du pays n'est donc pas une cause significative des différences constatées. Il en est de même pour le nombre d'habitants. En effet, le Pays Berry Saint Amandois possède deux fois moins d'habitants que le Pays Drouais ce qui ne semble pas le freiner dans ces démarches participatives.

En revanche l'évolution du périmètre du pays, agrandissement ou restriction, peut être à l'origine d'un manque de projets. En effet, si le périmètre n'est pas fixe les projets ne peuvent pas être correctement engagés.

Nous avons donc vu que les facteurs « physiques » relatifs aux pays n'étaient pas, dans les cas étudiés, des causes significatives des différences constatées. En effet, ni le périmètre, ni la composition, ni la date de création du pays ne peuvent expliquer les différences relatives à la conduite de projet. Si la différence ne se fait pas du point de vue physique, elle se fait peut être sur le plan humain.

b) Les acteurs ont une influence sur la pratique de la prospective

Les acteurs semblent donc à l'origine des différences constatées. Cependant plusieurs facteurs peuvent être mis en évidence, il peut s'agir du nombre de personnes mobilisées ou de divergences d'opinion et donc de problèmes d'ordre politique ou encore de l'implication et de la motivation des acteurs.

(a) Les moyens humains mobilisés

La première cause possible serait de penser que les pays, bien que structurellement organisés de la même manière, ne possèdent pas les mêmes ressources humaines. Ainsi un pays ne disposant que de faibles moyens humains pourrait être limité dans sa conduite de projets.

Pour rappel, les pays sont organisés en plusieurs instances :

- le **comité syndical** qui constitue l'instance délibérante du Pays. Il vote le budget du syndicat et délibère sur les principales décisions¹.
- le **bureau** qui constitue l'instance exécutive du Pays. Il suit l'avancée des travaux du Pays et examine les dossiers du Contrat de Pays¹.
- le **conseil de développement** qui a pour objet de favoriser l'expression des acteurs locaux et de la population, d'enrichir les choix des élus et de développer la concertation sur les différents projets d'aménagement et de développement du pays².
- l'équipe technique qui réalise des études et des diagnostics nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'actions³.

¹ Site internet du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

² Site internet du Pays Gâtinais

³ Site internet du Pays de la Châtre en Berry

Le tableau ci-dessous présente les moyens humains dont disposent les différents pays étudiés précédemment.

Pays	Comité syndical	Bureau	Conseil de développement	Equipe administrative (opérationnelle)
Pays Berry Saint Amandois	97 membres	17 membres	33 représentants	3 chargés de missions, 1 secrétariat général
Pays Drouais	142 membres	15 membres	35 représentants	1 agent de développement, 1 secrétaire (manque de données)
Pays Gâtinais	77 membres	15 membres	35 représentants	1 agent de développement local, 1 chargé de mission climat-énergie, 1 animatrice Contrat global Loing en Gâtinais, 1 secrétaire assistante
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	60 membres	21 membres	38 représentants	1 agent de développement, 1 chargé de mission, 1 secrétaire comptable

Tableau 6 : Moyens humains dont disposent les pays étudiés; Réalisation personnelle : LELEUX Orane (sources : sites internet des pays)

Ce tableau récapitulatif de l'organisation des pays montre une relative homogénéité entre les pays notamment en ce qui concerne l'équipe administrative. Seul le Pays Drouais paraît moins développé mais nous ne disposons pas de l'organigramme complet. Il semblerait donc que les différences constatées dans la partie précédente ne trouvent pas leur origine dans la composition des équipes administratives (opérationnelles) des pays.

Une autre cause de ces différences tant sur le fond, la forme que sur la méthode pourrait être les conditions de réalisation des documents et études. Ainsi, une rédaction de charte en interne peut être très différente de celle réalisée par un bureau d'étude. Cependant, les chartes étudiées, sur le plan méthodologique, ont toutes été réalisées en interne par les pays. Ceci n'est donc, ici, pas la cause des différences constatées.

(b) Problèmes d'ordre politique

Le contexte politique peut avoir un impact sur le dynamisme du pays. En effet une discorde entre les membres du pays et les autres instances ou une discorde entre les membres du pays peut avoir des conséquences non négligeables sur le dynamisme et la création de projets au sein du pays.

(c) Les acteurs : force vive des pays

La liste des causes possibles des différences constatées précédemment ne nous permet pas d'en identifier une majeure. La seule cause restante est liée aux acteurs eux même. En effet, si le nombre d'acteurs mobilisables dans chaque pays est sensiblement le même, leur motivation, leur implication ou leur formation sont différentes. Ainsi, se sont plus les acteurs des pays qui développent la conduite et donc la pratique de la prospective que les moyens matériels ou le contexte dans lequel se trouve le pays.

En parallèle de cette force interne des pays, l'implication des échelles supérieures telles que le département peut permettre le développement des pratiques prospectives. Par exemple le département d'Indre-et-Loire a organisé des journées de formation sur la conduite de projet dans le but d'aider les pays à élaborer leurs chartes de développement.

La pratique de la prospective dépend donc, à l'échelle des pays, de l'implication, de la formation et de la motivation des personnes mobilisées.

33. Conclusion de l'approche "horizontale"

Au travers de l'étude des chartes de pays nous avons vu que la pratique de la prospective territoriale variait d'un pays à l'autre. La manière de réaliser les chartes (méthode et forme utilisées) n'est pas la même quel que soit le pays. La méthode appliquée se rapproche dans quelques cas de la méthode « théorique » de la prospective alors que dans certains cas seuls quelques éléments coïncident. Si les méthodes appliquées sont différentes, la forme des chartes reste invariante puisque les chartes sont toujours composées d'un diagnostic territorial suivi des objectifs stratégiques.

Les chartes ne présentent pas les mêmes objectifs stratégiques. Les objectifs varient d'une charte à l'autre, certains sont présents dans toutes les chartes d'autres non et certains reviennent mais à des niveaux différents. Cette différence traduit le degré d'importance qu'accordent les pays à certains thèmes. Ainsi la gouvernance apparaît parfois comme un objectif principal alors que dans d'autres cas elle ne se situe qu'au niveau des mesures.

Il n'y a cependant pas de lien évident entre la méthode utilisée et le fond. Ainsi, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais a adopté une méthode qui se rapproche très fortement de la méthode « théorique » alors que dans ces objectifs stratégiques la gouvernance n'est pas présente.

Ainsi, les deux hypothèses de départ à savoir « la manière de réaliser les chartes est la même quel que soit le pays considéré » et « les chartes présentent les même objectifs stratégiques » sont invalidées. Les pays ne traduisent donc pas tous l'exercice de prospective de la même manière.

Ces différences de pratique et de visées prospectives ne s'expliquent pas par le contexte dans lequel se trouve le pays. La date de création du pays, le contexte géographique ou encore les moyens humains mobilisés ne sont pas les principales causes de ces différences. Elles s'expliqueraient plus par l'implication, la motivation et la formation des membres des pays. La pratique de la prospective au sein des pays est fonction de leurs équipes opérationnelles. Une citation extraite du site internet du groupe futurible illustre ces propos : « *Confrontés au même contexte extérieur (mondialisation de l'économie, essor des nouvelles technologies...), des territoires s'affirment comme des pôles majeurs de développement tandis que d'autres déclinent. L'analyse comparée de leurs performances et attractivité révèle que les territoires sont bien plus maîtres de leur destin que, souvent, leurs responsables ne l'imaginent : les facteurs endogènes jouent un rôle stratégique essentiel, à commencer par l'aptitude des acteurs locaux à se mobiliser autour de projets partagés¹* »

¹ GROUPE FUTURIBLES, <http://www.futuribles.com>

4. Conclusion des approches "verticale" et "horizontale"

Au vu de ces deux analyses, nous avons pu voir que les pratiques de la prospective territoriale dépendent de plusieurs critères dont les deux principaux sont la structure et les acteurs. En effet, nous avons vu, au travers de l'analyse "verticale", que pour les structures ce sont les compétences, responsabilités, budgets et moyens techniques et humains qui créent les différences de pratiques. L'échelon territorial entre en considération uniquement pour la forme et la capacité financière de mener un exercice prospectif. Une structure dont le budget est plus élevé, va permettre à l'équipe prospective de mobiliser plus d'experts, mais aussi de mettre en place plus d'ateliers ou réunions qui demandent non seulement du temps mais aussi des moyens financiers pour les organiser.

Au travers de l'analyse "horizontale", nous avons vu que ce sont les acteurs par leurs motivations et leurs capacités en termes de méthodologie qui sont source de différences entre les documents produits et donc par extension entre les pratiques de la prospective territoriale. En effet, la part humaine dans cet exercice, au-delà des raisons matérielles, est prépondérante. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles certaines structures, et ce, malgré les compétences et les moyens dont elles disposent, ont des difficultés à se lancer et à mener à bien des études prospectives. Ce sont les acteurs qui sont à la base des initiatives d'une structure, ainsi, à budget égal, qu'il soit élevé ou non, les différences que l'on peut noter viennent, dans la plus part des situations, d'une différence de motivation et d'implication des acteurs qui portent les projets.

De ces deux analyses n'apparaît pas une conclusion unique puisque, en fonction de l'échelle où l'on se place les facteurs de divergences de la pratique de la prospective ne sont pas les mêmes. De ce constat émerge un nouveau questionnement : les deux facteurs identifiés ont-ils des impacts de la même ampleur sur la pratique de prospective territoriale ?

CONCLUSION GENERALE

Dans ce rapport, à partir d'une définition élargie de la prospective territoriale, nous avons, pour élaborer le recensement des acteurs, identifié et dialogué avec les acteurs de la prospective en région Centre. Pour cela, nous avons fait un inventaire de toutes les structures susceptibles de pratiquer la prospective. Par le biais de plusieurs méthodes de recherche, nous avons pris contact avec les acteurs de chaque structure identifiée. Ainsi, ce sont 246 structures qui ont répondu à nos appels, et 95 acteurs recensés.

De ces échanges avec les acteurs mais également de notre questionnement quant à l'utilisation secondaire que pouvait avoir cet annuaire, nous nous sommes interrogées sur la pratique de la prospective territoriale au sein des différents échelons territoriaux en région Centre. Il en résulte que la pratique de la prospective territoriale varie à la fois entre les différents échelons territoriaux et entre les structures d'un même échelon territorial. Si entre les différents échelons territoriaux ce sont davantage les moyens humains et techniques, les moyens financiers et les compétences qui sont source de différences, tant sur le fond que sur la méthode utilisée, ce sont plutôt les acteurs, leurs motivations et leur implication dans les projets qui influent la pratique de la prospective territoriale dans les différentes structures au sein d'un même échelon territorial. Ainsi, il n'y a pas une manière de traduire l'exercice de prospective pour chaque échelon territorial. Chaque structure, en dépit du fait que la prospective possède des bases méthodologiques, traduit différemment l'exercice de prospective et ce pour des raisons qui varient en fonction de la structure considérée. Tout l'enjeu de la réunion organisée par la DATAR au mois d'octobre 2010 sera de réussir à faire dialoguer et échanger les acteurs malgré leurs points de vue divergents.

BIBLIOGRAPHIE

La prospective territoriale, collection territoire en mouvement, éditions la documentation française, DATAR, 2002, 110 pages

La prospective territoriale, Pour quoi faire ? Comment faire ? Cahiers du LIPSOR, Philippe Durance, Michel Godet, Philippe Mirénowicz et Vincent Pacini

La lettre du cadre territorial n° 387, Propos de P.CHAPUIS recueillis par Nicolas Braeme, 2009

Genèse de la prospective territoriale, Philippe Durance (Lipsor, CNAM Paris), 18 pages

Le carnet de l'aménageur, 2008

La prospective stratégique. Pour les entreprises et les territoires. Michel Godet, Philippe Durance. Éditions Dunod, Paris 2008, 144 pages

Attitudes prospectives, Eléments d'une histoire de la prospective en France après 1945, Philippe Durance, Stéphane Cordobes, éditions l'Harmattan, Paris 2007, 283 pages

La prospective régionale, des chemins et desseins, Guy Loinger, Michel Godet, édition de l'aube DATAR, Paris 2004, 271 pages

Article de Guy LOINGER, Prospective et prospective territoriale, un outil d'aide à penser ?

Vers une prospective territoriale post Grenelle de l'environnement, Questions et modes d'emploi, Commissariat général au développement durable, Le point n°33, novembre 2009, 4 pages

Territoires 2030, n°4, DIACT, Revue d'études et de prospective, Prospective urbaine et politique de la ville, La documentation Française, 174 pages, 2e semestre 2007

Prospective territoriale : retours d'expérience, Séminaire Prospective Info, Compte rendu de la séance du 30 juin 2005, Philippe Durance, DATAR, août 2005, 30 pages

La prospective systémique, Séminaire de la Plateforme d'Intelligence territoriale wallonne, Dossier Conférence de Pierre Gonod, 2009, 91 pages

Guide pour mener un exercice de prospective territoriale, Intelligence territoriale wallonne, Philippe Destatte, Institut Destrée, décembre 2006, 22 pages

La boîte à outils de la prospective stratégique, par Michel Godet en collaboration avec Régine Monti, Francis Meunier, Fabrice Roubelat, Cahier publié par le GERPA, Diffusion : Librairie des Arts et Métiers, novembre 2001, 117 pages

Etapas de la prospective, Bibliothèque de prospective, Presses universitaires de France,

Introduction par Jean DARCET, 1967, 337 pages

Atelier de sensibilisation à la prospective territoriale, Séminaire PROSPECTIVE INFO, Cahier n° 5, DIACT 2008, 63 pages

Charte de développement du Pays Drouais, « le pays drouais, une qualité de vie à préserver », Syndicat d'Aménagement et de développement du Pays Drouais, 2002, 155 pages

Charte de développement 2003-2010 du Pays Berry Saint-Amandois, Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois, 258 pages

Charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, 2005, 94 pages

Charte de développement du Pays Gâtinais, Diagnostic stratégique et Stratégie de développement et d'aménagement durables, Pays Gâtinais, 2008, 128 pages

Ayons du cœur pour l'avenir, L'Agenda 21 de la région Centre, Région Centre, 2008, 80 pages

Diagnostic préalable à l'élaboration de l'Agenda 21, Région Centre, 2007, 144 pages

Agenda 21 junior, Conseil général des jeunes d'Eure-et-Loir, 2005-2006, 31 pages

L'Agenda 21 d'Orléans, les propositions citoyennes et les actions de la ville, ville d'Orléans, 2006, 52 pages

Sites web consultés :

Tous les sites web existants des structures de la région Centre recensées ont été visités.

www.datar.gouv.fr

www.agenda21france.org/

www.comite21.org/

www.futuribles.com

TABLE DES FIGURES

Tableau 1: Objectifs des pays Gâtinais et Drouais; Réalisation personnelle : LELEUX Orane (sources : chartes de développement)	50
Tableau 2 : Objectif environnementaux du Pays Gâtinais et Drouais; Réalisation personnelle : LELEUX Orane (sources : chartes de développement)	51
Tableau 3 : Objectif économique des Pays du Gâtinais et du Drouais; Réalisation personnelle : LELEUX Orane (sources : chartes de développement)	51
Tableau 4 : Objectifs des Pays de la vallée du cher et du Romorantinais et Drouais; Réalisation personnelle : LELEUX Orane (sources : chartes de développement)	53
Tableau 5 : Caractéristiques des pays étudiés; Réalisation personnelle : LELEUX Orane (sources : sites internet des pays)	56
Tableau 6 : Moyens humains dont disposent les pays étudiés; Réalisation personnelle : LELEUX Orane (sources : sites internet des pays)	58
Figure 1 : Modèle Logique de Données ; Réalisation personnelle.....	18
Figure 2 : requête qui sélectionne les structures selon le type de documents qu'elles possèdent ; Réalisation personnelle.....	19
Figure 3 : Thèmes d'actions prioritaires de l'Agenda 21 de la région (Source : www.regioncentre.fr)	31
Figure 4 : Répartition du budget de la région (source : www.regioncentre.fr)	33
Figure 5 : Répartition des dépenses du département de l'Eure-et-Loir (source : www.eurelien.fr).....	34
Figure 6 : Répartition du budget de la ville d'Orléans (source : www.orleans.fr).....	34
Figure 7 : Organisation des actions en fonction des échelles territoriales; Réalisation personnelle : VIVER Camille.....	35
Figure 8 : Organisation des échelles territoriales; Réalisation personnelle : VIVER Camille	37
Figure 9 : Extrait du questionnaire de prospective de la charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (source : Charte de développement du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais)	43

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT.....	4
FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES	5
REMERCIEMENTS.....	6
SOMMAIRE.....	7
INTRODUCTION	8
PARTIE I : RETOUR SUR L'EVOLUTION ET LES FONDEMENTS DE LA PROSPECTIVE TERRITORIALE	11
1. L'EVOLUTION DE LA PROSPECTIVE TERRITORIALE EN FRANCE	12
11. L'émergence d'un nouveau concept	12
12. L'institutionnalisation	12
13. La décentralisation et la déconcentration	12
14. La prospective aujourd'hui en France	13
2. LES FONDEMENTS DE LA PROSPECTIVE TERRITORIALE	13
21. Analyse théorique de la pratique de la prospective selon les auteurs : quelques généralités	14
22. Analyse théorique de la pratique de la prospective territoriale selon les auteurs : la manière de réaliser une étude	14
23. Analyse théorique de la pratique de la prospective territoriale selon les auteurs : les étapes à respecter pour mener à bien une étude prospective	15
PARTIE II : LE RECENSEMENT DES ACTEURS DE LA REGION CENTRE : PREMICES DE LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE LA PROSPECTIVE	16
1. METHODE D'IDENTIFICATION DES ACTEURS	17
11. Une identification par les documents	17
12. Une identification par l'appartenance	17
2. MISE EN FORME DU RECENSEMENT	18
3. AVANTAGES ET LIMITES EVENTUELS LIES A LA MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROSPECTIVE	19
31. Une bouée de sauvetage pour de petites structures qui possèdent de faibles moyens humains et financiers	19
32. Un outil pour "booster" les politiques locales	20
PARTIE III : ANALYSE DE LA PROSPECTIVE EN REGION CENTRE	21
1. PRESENTATION DES PROBLEMATIQUES ET DE LA METHODE	22
2. APPROCHE "VERTICALE" (CAMILLE VIVER)	23
21. Agenda 21, un document prospectif ?	23
a) Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?	23
b) Pourquoi le considérer comme un potentiel document prospectif ?	23
22. La prospective territoriale, des critères à respecter	24
a) Analyse de trois Agenda 21	24
23. Conclusion de l'approche "verticale"	36
3. APPROCHE "HORIZONTALE" (ORANE LELEUX)	38
31. Les chartes de développement des pays	38
a) La méthode d'élaboration des documents : «la manière de réaliser les chartes est la même quel que soit le pays considéré »	38
(a) Généralités concernant l'exercice de prospective	39
(b) La manière de réaliser une étude prospective	40
(c) Les étapes à suivre dans l'exercice de prospective	44
(d) Conclusion	49
b) Les visées prospectives : Les pays ont les mêmes objectifs stratégiques	49
(a) Analyse des objectifs stratégiques des chartes des Pays Drouais et Gâtinais	50
(b) Analyse des objectifs stratégiques des Pays Drouais et de la Vallée de Cher et du Romorantinais	53

(c)	Conclusion	54
32.	<i>Les causes possibles de ces différences et similitudes.....</i>	55
a)	Le contexte géopolitique influe sur la manière de pratiquer la prospective territoriale.....	55
(a)	La date de création :	55
(b)	Le contexte géographique du pays :	56
b)	Les acteurs ont une influence sur la pratique de la prospective	57
(a)	Les moyens humains mobilisés.....	57
(b)	Problèmes d'ordre politique	58
(c)	Les acteurs : force vive des pays	58
33.	<i>Conclusion de l'approche "horizontale"</i>	59
4.	CONCLUSION DES APPROCHES "VERTICALE" ET "HORIZONTALE"	60
	CONCLUSION GENERALE	61
	BIBLIOGRAPHIE.....	62
	TABLE DES FIGURES	64
	TABLE DES MATIERES.....	65
	ANNEXES	67
1.	ANNEXE 1 : ANNUAIRE TRIÉ PAR STRUCTURES	68
2.	ANNEXE 2 : ANNUAIRE TRIÉ PAR TYPES DE DOCUMENTS	68

1. Annexe 1 : Annuaire trié par structures

2. Annexe 2 : Annuaire trié par types de documents

CITERES
UMR 6173
Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement



Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Directeur de recherche :
Larribe Sébastien

Leleux Orane, Viver Camille
Projet de Fin d'Etudes
DA5
2008-2009

LA PROSPECTIVE TERRITORIALE : Recensement des acteurs de la prospective territoriale en Région Centre en vue de la mise en place d'un observatoire de la prospective territoriale

Résumé :

Ce sujet de recherche entre dans le cadre d'une commande de la DATAR. Cette dernière a sollicité l'Ecole Polytechnique Universitaire de Tours pour un contrat pluriannuel.

La DATAR souhaite consolider son centre de ressources à la prospective territoriale. Ce centre a pour but de recenser, partager, capitaliser, diffuser les connaissances et les pratiques concernant la prospective appliquée aux territoires.

C'est dans ce contexte que s'établit notre PFE. Ce projet de fin d'étude a consisté, principalement, en la création d'un annuaire des acteurs de la région Centre pratiquant la prospective territoriale.

Les échanges téléphoniques effectués nous ont amenés à nous questionner sur la pratique de la prospective territoriale au sein de différents échelons. Ainsi, au travers de deux analyses complémentaires, l'une dite "verticale" et l'autre "horizontale", nous avons tenté de répondre à la problématique suivante : la pratique de la prospective territoriale est-elle propre à chaque structure ? Ou, y a-t-il des formes d'homogénéités dans les pratiques ? Ces deux analyses, au travers d'exemples, nous ont permis d'identifier les différences et similitudes entre les pratiques de la prospective au sein des différents échelons territoriaux. Ainsi, la pratique de la prospective territoriale varie en fonction des ressources humaines et matérielles entre les échelles territoriales et en fonction des acteurs entre les différentes structures d'un même échelon territorial.

Il s'agit maintenant, pour la DATAR, d'intégrer toutes ces variations lors de la création de son observatoire de la prospective.

Mots clés :

Prospective territoriale, région Centre, DATAR, pays, département, acteurs, Agenda 21, SCoT, recensement, méthode, participation, concertation, évaluation, avenir, tendances

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Loiret

EMAIL	centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
ADRESSE	Délégation Centre-Loire 7 rue Paul Langevin 45071 Orléans Cedex Tel : 02 38 25 08 40
REF. PROSPECTIVE	Plan Loire
SUIVI	mail envoyé le 11/04/2010

CONTACTS

Agence Départementale d'Information sur le logeme

Indre

EMAIL	
ADRESSE	22 rue de Mousseaux 36000 Châteauroux Tél : 02 54 27 37 37
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Agence Départementale d'Information sur le logeme

Loir-et-Cher

EMAIL	adileie41@wanadoo.fr
ADRESSE	1 avenue de la Butte 41000 Blois Tél : 02 54 42 10 00
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 7/05/2010

CONTACTS

Agence Départementale d'Information sur le logeme

Loiret

EMAIL	adil45@wanadoo.fr
ADRESSE	1 rue de l'Université 45000 Orléans Tél : 02 38 62 47 07
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	Magalie Bertrand, Hervé Patureau

CONTACTS

Agglomération de Bourges Plus

Cher

EMAIL	info@agglo-bourgesplus.fr
ADRESSE	Communauté d'Agglomération Bourges Plus, 23-31 boulevard Foch BP 500 18 023 Bourges Cedex Tél : 02 48 48 58 58
REF. PROSPECTIVE	Projet d'agglomération,Agenda 21,PLH,PDU,SCoT (en cours))
SUIVI	appel le 8/04/2010, service aménagement des territoires, rappel le 22/04/2010

CONTACTS

Gandon Lucie02 48 48 58 78

directrice du développement durable

l.gandon@agglo-bourgesplus.fr

ExécutifRoux Audrey02 48 48 58 66

Chargée de mission prospective

a.roux@agglo-bourgesplus.fr

appel le 22/04/2010

ExécutifSoreau02 48 48 58 58

chargé de mission SCoT

info@agglo-bourgesplus.fr

appel le 22/04/2010

Chartres Métropole

Eure-et-Loir

EMAIL	chartresmetropole@agglo-chartres.fr
ADRESSE	Chartres métropole, 3 rue Charles Brune 28 112 Lucé Cedex Tél. : 02 37 91 35 20
REF. PROSPECTIVE	SCoT,PLH,Agenda 21 en cours
SUIVI	appel le 8/04/2010, secrétariat

CONTACTS

ExécutifMarcuzzi Suzin02 37 91 35 20

Chargé mission SCoT

smarcuzzi@agglo-chartres.fr

appel le 08/04/2010

Commission locale de l'eau du bassin du Loiret

Loiret

EMAIL	bbabut@agglo-orleans.fr
ADRESSE	Espace Saint Marc, 5 Place du 6 juin 1994 BP 95801 45058 Orléans Cedex 1 Tél : 02 38 78 49 07
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 11/04/2010 (réponse automatique, à recontacter le 12 avril)

CONTACTS

ExécutifAugier Hervé02 37 91 35 20

Chargé mission Agenda 21

haugier@agglo-chartres.fr

appel le 08/04/2010

Communauté d'agglomération AggLO, Orléans Val de

Loiret

EMAIL	communication@agglo-orleans.fr
ADRESSE	AggLO, Direction de la Communication Espace Saint Marc Place du 6 juin 1944 - BP 95801 45058 Orléans cedex 1. Tel : 02 38 78 75 75
REF. PROSPECTIVE	Projet d'agglomération,PLH, PDU,Agenda 21 en élaboration,SCoT,Contrat d'aggLO
SUIVI	appel le 8/04/2010, accueil

CONTACTS

Exécutif	Bourricand	02 38 78 75 75
	chargée de mission PLH	
	mbourricand@agglo-orleans.fr	
	appel le 08/04/2010	
	Pecquet Anne-Sophie	02 38 78 75 75
	chargée de mission SCoT et PLU	
	apecquet@agglo-orleans.fr	
	appel le 08/04/2010	

ExécutifChennessseau Marielle02 38 78 75 75

chargée de mission Agenda 21

mchennessseau@agglo-orleans.fr

appel le 08/04/2010

Communauté d'agglomération Castelroussine

Indre

EMAIL	contact@agglo-chateauroux.fr
ADRESSE	Communauté d'Agglomération Castelroussine, 24 rue Bourdillon BP 547 36018 Chateauroux Cedex Tél : 02 54 08 70 30
REF. PROSPECTIVE	Agenda 21,PLH,PLU, contrat d'agglo
SUIVI	appel le 8/04/2010, standard, rappeler Mr Pagnard le 9/04/2010

CONTACTS

Exécutif	Pagnard Charles	02 54 08 71 54
	cellule prospective	
	charles.pagnard@cac36.com	
	appel le 08/04/2010	

Exécutif	Moreau Elodie	02 54 08 71 20
	Cellule prospective	
	elodie.moreau@cac36.com	
	appel le 22/04/2010	

Communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys)

Loir-et-Cher

EMAIL	agglopolys@agglo-blois.fr
ADRESSE	1 rue Honoré de Balzac 41000 Blois Tél : 02 54 90 35 35
REF. PROSPECTIVE	SCoT,PLH,Projet d'agglomération, Agenda 21, PDU
SUIVI	appel le 8/04/2010, Mme Truffer, chargé de mission SCOT

CONTACTS

Exécutif	Truffer	02 54 90 35 35
	responsable SCoT	
	j.truffer@agglo-blois.fr	
	appel le 08/04/2010	

Exécutif	Emonet Geneviève	02 54 56 49 95
	responsable Agenda 21	
	g.emonet@agglo-blois.fr	
	appel le 08/04/2010	

Communauté d'agglomération de Tour(s)Plus

Indre-et-Loire

EMAIL	communication@agglo-tours.fr
ADRESSE	Communauté d'agglomération Tour(s)plus 60, avenue Marcel Dassault - BP 651 37 206 Tours Cedex 3 Tél : 02 47 80 11 11
REF. PROSPECTIVE	SCoT en élaboration, PLH, contrat d'agglo, plan climat
SUIVI	appel le 8/04/2010, service urbanisme

CONTACTS

Garrido Gérard

Vice président du développement durable

ggarrido37@yahoo.fr

Exécutif	Jaouen	02 47 80 11 11
	responsable PLH	
	k.jaouen@agglo-tours.fr	
	appel le 08/04/2010	
	Fresnault Florence	02 47 80 11 11
	directrice du développement durable	
	f.fresnault@agglo-tours.fr	
	Tallois Frédéric	02 47 80 11 11
	responsable SCoT	
	f.tallois@agglo-tours.fr	
	appel le 08/04/2010	

Communauté d'agglomération du Drouais		Eure-et-Loir
EMAIL	c.miccoli@cadd.fr	
ADRESSE	Communauté d'Agglomération du Drouais, ZI Nord, 13 Rue des Livraindières 28100 Dreux Tel : 02 37 64 82 00	
REF. PROSPECTIVE	PLU, SCoT, PLH	
SUIVI	appel le 8/04/2010, services techniques	

CONTACTS

Exécutif	Jimenez Jean	02 37 62 57 83
	Directeur général des services	
	j-jimenez@dreux-agglomeration.fr	
	appel le 08/04/2010	
	Tratnjek Pascale	20 38 95 02 02
	Responsable PLU	
	pascale.tratnjek@agglo-montargoise.fr	
	appel le 08/04/2010	

Communauté d'agglomération Montargoise et rives		Loiret
EMAIL	agglo-montargoise@wanadoo.fr	
ADRESSE	1 Rue du Faubourg de la Chaussée BP317 45203 Montargis Cedex Tel : 02 38 95 02 02	
REF. PROSPECTIVE	PLU,PDU,Agenda 21	
SUIVI	appel le 8/04/2010 standard	

CONTACTS

Exécutif	Godeau Thomas	02 38 95 02 02
	Responsable Agenda 21	
	thomas.godeau@agglo-montargoise.fr	
	appel le 08/04/2010	

Communauté de communes Beauce - Val de Cisse		Loir-et-Cher
EMAIL	info@cc-beauce-valdecisse.fr	
ADRESSE	4, rue du Bailli 41190 Herbault Tél : 02 54 46 18 99	
REF. PROSPECTIVE		
SUIVI		

CONTACTS

Communauté de Communes Boischaut-Marche

Cher

EMAIL	cdcbm18@gmail.com
ADRESSE	1, place de la mairie 18370 Châteaumeillant Tel : 02 48 56 37 92
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes Brenne - Val de Creuse

Indre

EMAIL	brenne-valdecreuse@wanadoo.fr
ADRESSE	5 rue l'Eglise 36 300 Ruffec Tel : 02 54 28 33 60
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes Chabris - Pays de Bazell

Indre

EMAIL	cc.pays.bazelle@wanadoo.fr
ADRESSE	8 place Albert Boivin BP33 36120 Chabris Tel : 02 54 40 15 88
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes Cher - Sologne

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.cher-sologne@cg41.fr
ADRESSE	Hôtel de Ville 41130 Selles-sur-Cher Tél : 02 54 95 25 40
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes Cœur de Brenne

Indre

EMAIL	cdc@coeurdebrenne.fr
ADRESSE	1 rue du Prieuré BP9 36290 Mézières en Brenne Tel : 02 54 38 18 60
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes Cœur de Sologne

Loir-et-Cher

EMAIL	coeursologne@wanadoo.fr
ADRESSE	5, rue de l'allée verte 41600 Lamotte-Beuvron Tél : 02 54 83 09 92
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes Cœur du Pays Fort

Cher

EMAIL	cdc.coeurdupaysfort@wanadoo.fr
ADRESSE	Mairie de Thou 18260 Thou Tel : 02 48 73 83 79
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de Beauce et du Gâtinais

Loiret

EMAIL	cc-bg@communaute-communes-beauce-gatinais.fr
ADRESSE	51-53, faubourg d'Orléans 45300 Pithiviers Tél : 02 38 32 76 10
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de Beauce et Forêt

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.beauce-et-foret@cg41.fr
ADRESSE	5, rue de la Salle 41190 Oucques Tél : 02 54 23 24 24
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de Beauce et Gâtine

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.beauce-gatine@cg41.fr
ADRESSE	Mairie 18, rue Jules Ferry 41310 Saint-Amand-Longpré Tél : 02 54 82 98 18
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes de Bléré Val de Cher

Indre-et-Loire

EMAIL	info@cc-blere-valdecher.fr
ADRESSE	Mairie de Bléré 35, rue de Loches 37150 Bléré Tél : 02 47 23 58 63
REF. PROSPECTIVE	SCoT (Amboise, Bléré, Chenonceau), pas de PLH, pas d'agenda 21
SUIVI	Appel le 26/03/2010

CONTACTS

Communauté de communes de Champagne Berricho

Indre

EMAIL	c.c.c.b@wanadoo.fr
ADRESSE	16 place de la mairie 36100 Neuvy Pailloux Tel : 02 54 49 59 80
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Exécutif

Vitulin

02 47 30 06 98

Réponsable administratif

info@cc-blere-valdecher.fr

appel le 26/03/2010

Exécutif

Vitulin

02 47 30 06 98

Réponsable administratif

info@cc-blere-valdecher.fr

appel le 26/03/2010

Communauté de communes de Château-Renard

Loiret

EMAIL	
ADRESSE	57, place de l'Hôtel de Ville 45220 Château-Renard Tél : 02 38 95 25 15
REF. PROSPECTIVE	rien, structure nouvelle depuis le 01/01/10
SUIVI	Appel le 27/04/10

CONTACTS

Communauté de communes de Châtillon-Coligny

Loiret

EMAIL	cc.chat.coligny@wanadoo.fr
ADRESSE	Mairie, 1 place Coligny 45230 Châtillon-Coligny Tél : 02 38 92 13 74
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles

Indre-et-Loire

EMAIL	info-ccgc@wanadoo.fr
ADRESSE	Le chêne Baudet 37 360 St Antoine du Rocher Tel : 02 47 29 81 00
REF. PROSPECTIVE	PLH (réalisation : Urbanis)
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de la Beauce alnéoise

Eure-et-Loir

EMAIL	beauce-alneoise@wanadoo.fr
ADRESSE	2 rue de Chartres 28700 Auneau Tél : 02 37 31 29 35
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de la Beauce de Janville

Eure-et-Loir

EMAIL	ccb.janville@wanadoo.fr
ADRESSE	56 rue de la Madeleine BP 40026 28310 Janville Tél : 02 37 90 15 41
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de la Beauce d'Orgères

Eure-et-Loir

EMAIL	comcom.orgeres@free.fr
ADRESSE	70, rue Nationale 28140 Orgères-en-Beauce Tél : 02 37 99 72 84
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de la Beauce ligérienne

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.beauce-ligerienne@cg41.fr
ADRESSE	Hôtel de Ville 9, rue Nationale 41500 Mer Tél : 02 54 81 40 80
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de la Beauce oratorienn

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.beauce-oratorienne@cg41.fr
ADRESSE	Hôtel de Ville 7, rue Marin Galliot 41240 Ouzouer-le-Marché Tél : 02 54 82 40 04
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de la Beauce vovéenne

Eure-et-Loir

EMAIL	com.com.voves@wanadoo.fr
ADRESSE	6 rue de Châteaudun 28150 Voves Tél : 02 37 99 12 63
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de la Champagne balgyc

Cher

EMAIL	champagne.balgycienne@orange.fr
ADRESSE	1 Rue Chancelier 18800 Baugy Tél: 02 48 26 15 28
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de La Châtre - Sainte-Sé

Indre

EMAIL	c.slow@cc-lachatre-stsevere.fr
ADRESSE	6 rue du Champ Galant 36400 La Châtre Tel : 02 54 62 10 10
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de la Forêt

Loiret

EMAIL	contact@cc-foret.fr
ADRESSE	27 Rue Félix Desnoyers 45170 Neuville-aux-Bois Tél : 02 38 91 52 88
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de la Marche Berrichon

Indre

EMAIL	contact@ccmarcheberrichonne.fr
ADRESSE	8 Rue Jean Marien Messant - 36140 Aigurande Tél : 02 54 06 37 33
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de la Marche Occitane

Indre

EMAIL	cdcmarcheoccitane@orange.fr
ADRESSE	Maison martin Rue Charles Davet 36170 Saint Benoit du Sault Tél : 02 54 24 31 40
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de la Plaine du Nord Loi

Loiret

EMAIL	plaine.nord.loiret@wanadoo.fr
ADRESSE	11, avenue d'Arconville 45480 Outarville Tél : 02 38 39 60 38
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de la Région de Levroux

Indre

EMAIL	cocorel-levrou@orange.fr
ADRESSE	10 place de l'Hôtel de Ville BP17 36110 Levroux Tel : 02 54 35 70 54
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de la Septaine

Cher

EMAIL	cdc.septaine@wanadoo.fr
ADRESSE	5 Rue d'Aindling 18520 Avord Tél : 02 48 69 80 77
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de la Sologne des étang

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.sologne-des-etangs@cg41.fr
ADRESSE	Domaine de Villemorant 41210 Neung-sur-Beuvron Tél : 02 54 94 62 00
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes de la Touraine du Sud

Indre-et-Loire

EMAIL	cctourainedusud@wanadoo.fr
ADRESSE	place Jean Moulin 37290 Preuilly sur Claise Tél : 02 47 94 44 33
REF. PROSPECTIVE	PLH en élaboration (PACT 37)
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes de l'Est Tourangeau

Indre-et-Loire

EMAIL	c.c.e.t@wanadoo.fr
ADRESSE	21, rue Rabelais 37270 Montlouis-sur-Loire Tel : 02 47 50 73 19
REF. PROSPECTIVE	observatoire économique, PLH, projet de territoire
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de l'Orée de Chartres

Eure-et-Loir

EMAIL	ccoree28@oree-chartres.fr
ADRESSE	2 place de l'Eglise 28300 Jouy Tél : 02 37 22 30 34
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de l'Orée du Perche

Eure-et-Loir

EMAIL	cdclaferte@wanadoo.fr
ADRESSE	18 rue de Laborde Hôtel de Ville 28340 La Ferté-Vidame Tél : 02 37 37 66 02
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes de Montrésor

Indre-et-Loire

EMAIL	ccmontrésor@wanadoo.fr
ADRESSE	rue Couteauderie 37460 Montrésor Tel : 02 47 91 12 00
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes de Racan Brueil en Tour

Indre-et-Loire

EMAIL	ccracan@wanadoo.fr
ADRESSE	5 rue du 8 mai 1945 37370 Neuvy-le-Roi Tel : 02 47 24 84 24
REF. PROSPECTIVE	charte d'aménagement et de développement, PLH
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes de Rive gauche de la Vi

Indre-et-Loire

EMAIL	cte.de.communes.rgv@wanadoo.fr
ADRESSE	5, Place du 8 Mai 37500 Léré Tel :02 47 95 95 22
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes de Rivière - Chinon- Sai

Indre-et-Loire

EMAIL	communaute.R.C.SB@wanadoo.fr
ADRESSE	16 rue Paul Huet 37500 Chinon Tel : 02 47 93 92 18
REF. PROSPECTIVE	PLH
SUIVI	appel le 26/03/2010

CONTACTS

Exécutif	Chayé Monique	02 47 93 14 15
	Responsable habitat	
	communaute.R.C.SB@wanadoo.fr	
	appel le 26/03/2010	

Communauté de Communes de Sainte Maure de Tou

Indre-et-Loire

EMAIL	dgs@cc-saintemauredetouraine.fr
ADRESSE	place du 8 Mai 1945 37800 Nouâtre Tel : 02 47 65 35 92
REF. PROSPECTIVE	PLH (GUY TAIEB CONSEIL)PLU intercommunal, PLH
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes de Saint-Julien-sur-Cher

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.st-julien@cg41.fr
ADRESSE	Hôtel de Ville 41320 Saint-Julien-sur-Cher Tél : 02 54 96 42 28
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Collines du Perche

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.collines-du-perche@cg41.fr
ADRESSE	36, rue Gheerbrant BP 6 41170 Mondoubleau Tél : 02 54 89 71 14
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Coteaux de la Braye

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.coteaux-de-la-braye@cg41.fr
ADRESSE	Hôtel de Ville Place de la Mairie 41360 Savigny-sur-Braye Tél : 02 54 72 63 42
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes des deux rives

Indre-et-Loire

EMAIL	cc2r@wanadoo.fr
ADRESSE	4 place de l'Eglise 37530 Saint Ouen les Vignes Tel: 02 47 30 06 98
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Hautes Terres en Ha

Cher

EMAIL	cdc.hautesterres.hautberry@orange.fr
ADRESSE	Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry 6 place de la Mairie 18250 Henrichemont Tél. : 02 48 26 75 25
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Loges

Loiret

EMAIL	ccloges@wanadoo.fr
ADRESSE	5, rue du 8 mai 1945 B.P. 28 45150 Jargeau Tél : 02 38 46 99 66
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes des Mélusines

Cher

EMAIL	cdcmelusines@orange.fr
ADRESSE	Bourg de Maisonnais 18170 Maisonnais Tel : 02 48 56 22 75
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Plaines et Vallées d

Eure-et-Loir

EMAIL	comcom-pvd@wanadoo.fr
ADRESSE	Place de la Mairie 28200 Donnemain-Saint-Mames Tél : 02 37 45 05 14
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Portes du Boischaut

Cher

EMAIL	cdc.boischaut@orange.fr
ADRESSE	20 avenue Hubert Gaulier Mairie de Vallenay 18190 Vallenay Tel : 02 48 60 63 37
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Portes du Perche

Eure-et-Loir

EMAIL	cdcdesportesduperche@wanadoo.fr
ADRESSE	18 Rue de la gare 28240 La Loupe Tél. 02 37 81 29 59
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Quatre Vallées

Loiret

EMAIL	cc4v@wanadoo.fr
ADRESSE	4, place Saint-Macé BP 22 45210 Ferrières-en-Gâtinais Tél : 02 38 26 02 70
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Rampennes

Cher

EMAIL	cdcdesrampennes@wanadoo.fr
ADRESSE	1, route de Senneçay 18340 Vorly Tel : 02 48 25 11 45
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Rives du Cher

Cher

EMAIL	cc.rivesducher@wanadoo.fr
ADRESSE	Zone artisanale de la Gare Avenue de la Gare 18190 Châteauneuf-sur-Cher Tel : 02 48 60 42 74
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Terrasses et Vallées

Eure-et-Loir

EMAIL	cctvmaintenon@wanadoo.fr
ADRESSE	55 rue du Maréchal Maunoury 28130 Maintenon Tél : 02 37 27 50 34
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes des Terres de Cœur

Cher

EMAIL	communautecommunesdesterresdecoeur@orange.fr
ADRESSE	Mairie 18160 Saint-Hilaire-en-Lignières Tel : 02 48 60 28 09
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Terres puiséautines

Loiret

EMAIL	service.administration@c3puiseaux.fr
ADRESSE	2 bis, rue du 14 juillet 45390 Puiseaux Tél : 02 38 34 37 71
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Terroirs d’Angillon

Cher

EMAIL	terroirsdangillon@wanadoo.fr
ADRESSE	Terroirs d'Angillon 31 bis, route de Rians 18220 Les Aix d'Angillon Tél : 02 48 64 37 75
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Trois Provinces

Cher

EMAIL	cdc.des3provinces@wanadoo.fr
ADRESSE	5 place de l'église 18600 Sagonne Tel : 02 48 80 09 28
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Trois Rivières

Eure-et-Loir

EMAIL	comcom3r@wanadoo.fr
ADRESSE	1, place Gambetta 28220 Cloyes-sur-le-Loir Tél : 02 37 98 64 92
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes des Val d'Eure et Vesgr

Eure-et-Loir

EMAIL	val.eure.vesgre@orange.fr
ADRESSE	BP 90045 37 route d'Oulins 28000 Anet Tél : 02 37 62 22 48
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Vallées vertes du Ch

Cher

EMAIL	cdc-des-vallees-vertes-du-cher@wanadoo.fr
ADRESSE	Communauté de communes des vallées vertes du Cher Ouest 37, rue du Haut Bourg 18310 Genouilly Tel : 02 48 52 27 86
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Vals de Cher et d'Ar

Cher

EMAIL	cdc-vals-de-cher-et-darnon@wanadoo.fr
ADRESSE	Maison du Terroir 13, rue des Tours 18120 Lury-sur-Arnon Tel : 02 48 51 13 73
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes des Villages de la Forêt

Cher

EMAIL	cdc-villages-de-la-foret@wanadoo.fr
ADRESSE	Le Moulin Gentil 18330 Neuvy-sur-Barangeon Tel : 02 48 51 03 06
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Beaunois

Loiret

EMAIL	ccbeaunois@wanadoo.fr
ADRESSE	3 bis Rue des Déportés BP 53 45340 Beaune-la-Rolande Tél : 02 38 33 92 68
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Bellegardois

Loiret

EMAIL	cdc.bellegardois@laposte.net
ADRESSE	Mairie, Cour d'Antin 45270 Bellegarde Tél : 02 38 90 26 63
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Berry charentonnais

Cher

EMAIL	cc.berry-charentonnais@wanadoo.fr
ADRESSE	89 Rue Nationale 18210 Charenton sur Cher Tél : 02 48 61 70 02
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Bois Gueslin

Eure-et-Loir

EMAIL	boisgueslin@boisgueslin.fr
ADRESSE	8 rue de la Mairie 28630 Mignières Tél : 02 37 26 39 90
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Bonnevalais

Eure-et-Loir

EMAIL	communaute.bonnevalais@wanadoo.fr
ADRESSE	72, rue de Chartres 28800 Bonneval Tél : 02 37 47 32 56
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes du Bouchardais

Indre-et-Loire

EMAIL	bouchardais.ctenes@wanadoo.fr
ADRESSE	25 les Quatre vents BP18 37220 L'Ile Bouchard Tel : 02 47 58 62 89
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du canton de Beaugenc

Loiret

EMAIL	
ADRESSE	Mairie, 20 rue du Change 45190 Beaugency Tél : 09 65 37 29 99
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	appel le 27/04/10 : répondeur

CONTACTS

Communauté de communes du canton de Briare

Loiret

EMAIL	ccc Briare@wanadoo.fr
ADRESSE	2 avenue Yver Bapterosses BP37 45250 Briare Tél : 02 38 37 03 84
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du canton de Châtillon-s

Loiret

EMAIL	cdc.chatillonsurloire@orange.fr
ADRESSE	Mairie, rue Franche 45360 Chatillon-sur-Loire Tél : 02 38 31 40 54
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du canton de La Ferté-S

Loiret

EMAIL	fsalaun@laferte.org
ADRESSE	Mairie de la Ferté-Saint-Aubin Place Charles de Gaulle 45240 La Ferté-Saint-Aubin Tél : 02 38 64 83 81
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du canton de Lorris

Loiret

EMAIL	canton.lorris@wanadoo.fr
ADRESSE	Parc d'activités du Pays de Lorris BP 7 45260 Lorris Tél : 02 38 92 31 11
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du canton de Vatan

Indre

EMAIL	ccvatan@wanadoo.fr
ADRESSE	24 rue de la République BP43 36150 Vatan Tel : 02 54 49 77 07
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes du Castelnaudais

Indre-et-Loire

EMAIL	contact@cc-castelnaudais.fr
ADRESSE	5 rue du Four Brûlé BP 54 - 37110 Château Renault Tél : 02 47 29 57 40
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Cher à la Loire

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.canton-montrichard@cg41.fr
ADRESSE	Zone industrielle 38, rue des Bois 41400 Montrichard Tél : 02 54 71 66 34
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Cœur de France

Cher

EMAIL	ccc.f.sam@wanadoo.fr
ADRESSE	Cité de l'Or Espace Serge Vinçon Rue Pelletier Doisy 18200 Saint-Amand-montrond Tel : 02 48 82 11 46
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Controis

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.controis@cg41.fr
ADRESSE	Hôtel de ville Place du 8 mai 41700 Contres Tél : 02 54 79 76 17
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Dunois

Cher

EMAIL	ledunois18@orange.fr
ADRESSE	Place du Champ de Foire 18130 Dun-sur-Auron Tel : 02 48 59 16 32
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes du Grand Ligueillois

Indre-et-Loire

EMAIL	comcomgrandligueillois@wanadoo.fr
ADRESSE	4 avenue des Martyrs 37240 Ligueil Tel : 02 47 91 42 10
REF. PROSPECTIVE	PLH
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes du Grès Rose

Cher

EMAIL	comcom.gresrose@orange.fr
ADRESSE	Place Marche 18360 Saulzais le Potier Tél : 02 48 63 19 21 ou Tel: 02 48 63 02 10
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes du Haut Berry Val de Lo

Cher

EMAIL	hbvl@orange.fr
ADRESSE	Mairie 18240 Sury-près-Léré Tel : 02 48 54 92 09
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Haut Vendômois

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.haut-vendomois@cg41.fr
ADRESSE	2, rue Courcelle 41160 Morée Tél : 02 54 82 74 91
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Malesherbois

Loiret

EMAIL	secretariat@cc-malesherbois.com
ADRESSE	5 ter, avenue du Général de Gaulle BP23 45331 Malesherbes Cedex Tél : 02 38 34 50 57
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Pays Courvillois

Eure-et-Loir

EMAIL	ccpayscourvillois@wanadoo.fr
ADRESSE	Rue du 19 Mars 1962 28190 Courville sur Eure Tel : 02 37 23 25 72
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Pays d'Issoudun

Indre

EMAIL	ccpi@issoudun.fr
ADRESSE	place des Droits de l'Homme BP150 36105 Issoudun Cedex Tel : 02 54 03 36 36
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Pays d'Argenton-sur-

Indre

EMAIL	cdc.argenton@wanadoo.fr
ADRESSE	71 rue Auclert Descottes BP119 36200 Argenton sur Creuse Tel : 02 54 01 09 00
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Ridea

Indre-et-Loire

EMAIL	infos@paysazaylerideau.fr
ADRESSE	4rue du château BP 57 37190 Azay-le-Rideau Tel : 02 47 45 28 69
REF. PROSPECTIVE	PLH (2005), Agenda 21 en cours, SCoT en projet
SUIVI	Appel le 26/03/2010

CONTACTS

Décisionnaire **Chemin** **02 47 45 28 69**

Directeur

infos@paysazaylerideau.fr

appel le 26/03/2010

Communauté de Communes du Pays de Bourgueil

Indre-et-Loire

EMAIL

ccpbourgueil@wanadoo.fr

ADRESSE

8 rue Fontenelle 37140 Bourgueil Tél : 02 47 97 26 50

REF. PROSPECTIVE

PLH,

SUIVI

Appel le 26/03/2010

CONTACTS

Exécutif	Forestier Jacky	02 47 97 26 50
	DGS	
	jacky.ccpb@wanadoo.fr	
	appel le 23/03/10	
	Pitard Sonia	02 47 97 26 50
	participante à la mise en place du PLH	
	sonia.ccpb@wanadoo.fr	
	appel le 23/03/10	

Exécutif

Traillant Emmanuel

02 47 97 26 50

suivi du PLH

emmanuel.ccpb@orange.fr

appel le 23/03/10

Communauté de communes du Pays de Chambord

Loir-et-Cher

EMAIL

cc.pays-de-chambord@cg41.fr

ADRESSE

Mairie BP 33 41250 Bracieux Tél : 02 54 46 04 66

REF. PROSPECTIVE

SUIVI

CONTACTS

Communauté de communes du Pays de Combray

Eure-et-Loir

EMAIL

cc-paysdecombray@orange.fr

ADRESSE

13, rue Philebert Poulain 28120 Iliers-Combray T2I : 02 37 24 38 47

REF. PROSPECTIVE

SUIVI

CONTACTS

Communauté de Communes du pays de Richelieu

Indre-et-Loire

EMAIL

pays-de-richelieu@wanadoo.fr

ADRESSE

1 place Marché BP56 37120 Richelieu Tel : 02 47 58 27 53

REF. PROSPECTIVE

SUIVI

CONTACTS

Communauté de communes du Pays de Ronsard

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.pays-de-ronsard@cg41.fr
ADRESSE	18, place Clemenceau BP 36 41800 Montoire-sur-le-Loir Tél : 02 54 72 68 92
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Pays de Valençay

Indre

EMAIL	pays-de-valencay@wanadoo.fr
ADRESSE	4 rue de Talleyrand 36600 Valençay Tel : 02 54 00 32 38
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Pays de Vendôme

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.pays-de-vendome@cg41.fr
ADRESSE	2, avenue des Cités unies d'Europe 41100 Vendôme Tél : 02 54 89 41 00
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Pays d'Écueillé

Indre

EMAIL	ccpecueille@wanadoo.fr
ADRESSE	place du 8ème Cuirassier 36240 Ecueillé Tel : 02 54 40 21 10
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Pays d'Éguzon - Val d

Indre

EMAIL	cdc.eguzon@wanadoo.fr
ADRESSE	route du Moulin de l'Etang 36270 Eguzon Chantôme Tel : 02 54 47 47 20
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes du Pays houdanais

Eure-et-Loir

EMAIL	ccph@cc-payshoudanais.fr
ADRESSE	22, Porte d'Epernon 78550 Maulette Tél : 01 30 46 82 80
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Perche

Eure-et-Loir

EMAIL	cdc-du-perche@orange.fr
ADRESSE	28 bis rue Doulay 28400 Nogent le Rotrou Tél : 02 37 52 18 82
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Perche senonchois

Eure-et-Loir

EMAIL	n.hureau@ville-senonches.fr
ADRESSE	2, rue.de Verdun 28250 Senonches Tél : 02 37 37 76 76
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Perche thironnais

Eure-et-Loir

EMAIL	info@perchethironnais.com
ADRESSE	Domaine de l'abbaye - Grange aux Dîmes - 18, rue de l'Abbaye 28480 Thiron-Gardais Tél : 02 37 49 49 49
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Perche vendômois

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.perche-vendomois@cg41.fr
ADRESSE	Hôtel de Ville 41270 Droué Tél : 02 54 80 17 75
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Perche-Gouët

Eure-et-Loir

EMAIL	cdc.perchegouet@wanadoo.fr
ADRESSE	3, rue du Professeur Félix Lejars 28160 Unverre Tel : 02 37 97 30 57
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Plateau beauceron

Loiret

EMAIL	ccpb@orange.fr
ADRESSE	Mairie, 18 rue de Paris 45300 Sermaises Tél : 02 38 39 72 92
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Plateau de Brezolles

Eure-et-Loir

EMAIL	cdcplateaubrezolles@wanadoo.fr
ADRESSE	10 Avenue du Général de Gaulle 28270 Brezolles Tél : 02 37 48 29 91
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Romorantinois

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.romorantinois@cg41.fr
ADRESSE	La collégiale Impasse des vieux fossés 41200 Romorantin-Lantenay Tél : 02 54 94 41 00
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Thymerais

Eure-et-Loir

EMAIL	cc.du.thymerais@wanadoo.fr
ADRESSE	2, rue Hubert Latham B.P. 60024 28170 Châteauneuf-en-Thymerais Tél : 02 37 51 68 27
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Val d'Anglin

Indre

EMAIL	mairie.sthilaire.benaize@wanadoo.fr
ADRESSE	Mairie 36370 Saint Hilaire sur Bénaize Tel : 02 54 37 08 66
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Val d'Ardoux

Loiret

EMAIL	ccvaldardoux@wanadoo.fr
ADRESSE	92, rue du Maréchal Foch BP 27 45370 Cléry-Saint-André Tél : 02 38 45 19 46
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes du Val d'Avre

Eure-et-Loir

EMAIL	coval2@wanadoo.fr
ADRESSE	Rue Général de Gaulle 28380 Saint-Rémy-sur-Avre Tél : 02 37 48 83 52
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Val de Bouzanne

Indre

EMAIL	mairie.neuvysaintsepulcre@wanadoo.fr
ADRESSE	20 rue Emile Forichon 36230 Neuvy Saint Sepulcre Tél : 02 54 30 80 27
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Val de l'Eure

Eure-et-Loir

EMAIL	com-valdeleure@wanadoo.fr
ADRESSE	25 rue Haie du Pont Tranchefêtu 28630 Fontenay-sur-Eure Tél : 02 37 25 84 84
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes du Val de l'Indre

Indre-et-Loire

EMAIL	contact@ccvi.fr
ADRESSE	2 rue Maurice Ravel 37260 Monts Tel : 02 47 34 29 00
REF. PROSPECTIVE	PLH (réalisation diagnostic : GUY TAIEB CONSEIL)
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Val de Voise

Eure-et-Loir

EMAIL	comcomvalvoise@wanadoo.fr
ADRESSE	1 place de la Mairie Montlouet 28320 Gallardon Tél : 02 37 90 28 24
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Val d'Or et Forêt

Loiret

EMAIL	accueil@cc-valdoretforet.com
ADRESSE	28 Route des Bordes 45460 Bonnée Tél : 02 38 35 05 58
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Val Drouette

Eure-et-Loir

EMAIL	contact@cc-valdrouette.fr
ADRESSE	6 place Aristide Briand 28230 Epernon Tél : 02 37 83 49 33
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes du Vendômois Rural

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.vendomois-rural@cg41.fr
ADRESSE	15, rue de la Condita 41100 Naveil Tél : 02 54 89 09 04
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes du Véron

Indre-et-Loire

EMAIL	n.grange@cc-veron.fr
ADRESSE	32 rue Nationale BP-110 37420 Avoine Tel : 02 47 93 78 78
REF. PROSPECTIVE	PLH (canton de Chinon, relayé par le syndicat mixte du Val de Vienne)
SUIVI	Appel le 26/03/2010

CONTACTS

Exécutif	Grange	02 47 93 78 78
	Directrice du développement local	
	n.grange@cc-veron.fr	
	appel le 26/03/2010	

Communauté de Communes du Vouvillon

Indre-et-Loire

EMAIL	contact@cc-vouvillon.fr
ADRESSE	Ferme du Papillon 400 Rue Louis Blériot 37210 Parçay-Meslay Tel : 02 47 29 06 10
REF. PROSPECTIVE	PLH
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes en Terres Vives

Cher

EMAIL	developpement.terresvives@wanadoo.fr
ADRESSE	20 route du Crêton 18110 Vasselay Tel : 02 48 25 05 16
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes Fercher - Pays florentais

Cher

EMAIL	paysflorentais@cc-fercher.fr
ADRESSE	Communauté de Communes FerCher Pays Florentais Place de la République 18400 Saint Florent sur Cher Tél : 02 48 23 22 08
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes La Sologne des rivières

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.sologne-des-rivieres@cg41.fr
ADRESSE	"Le jardin d'entreprises" Route de Marcilly 41330 Selles-Saint-Denis Tél : 02 54 96 23 00
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes les Terres d'Yèvre

Cher

EMAIL	secretariat.ccty@ville-mehun-sur-yevre.fr
ADRESSE	Mairie de Mehun sur Yèvre place de l'hôtel de ville 18500 Meuhun sur Yèvre Tel : 02 48 57 30 25
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes les Villages du Drouais

Eure-et-Loir

EMAIL	florent.chaudot@lesvillagesdudrouais.com
ADRESSE	50, rue Charles de Gaule 28500 Chérisy Tél : 02 37 43 45 83
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes Loches Développement

Indre-et-Loire

EMAIL	accueil-cclld@wanadoo.fr
ADRESSE	12 avenue de la Liberté BP142 37601 Loches Cedex Tel : 02 47 91 19 20
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes Pays de Nérondes

Cher

EMAIL	cdcpaysnerondes@orange.fr
ADRESSE	11, route de Bourges 18350 Nérondes Tel : 02 48 77 62 04
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes Portes du Berry, entre L

Cher

EMAIL	mairie.jouet@wanadoo.fr
ADRESSE	Centre socioculturel rue de l'Eglise 18320 Jouet-sur-l'Aubrois Tel : 02 48 76 43 26
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes Sauldre et Sologne

Cher

EMAIL	cdc-sauldre-sologne@orange.fr
ADRESSE	7 rue du 4 Septembre B.P. 45 18410 Argent sur Sauldre Tel : 02 48 73 85 22
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest

Indre-et-Loire

EMAIL	sleconte@tno.fr
ADRESSE	les Sablons BP11 37340 Cléré les pins Tel : 02 47 24 06 32
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes Val d'Amboise

Indre-et-Loire

EMAIL	valdamboise@cc-valdamboise.fr
ADRESSE	9 bis rue d'Amboise BP 308 37403 Amboise Tel : 02 47 23 47 44
REF. PROSPECTIVE	SCOT
SUIVI	Appel le 26/03/2010

CONTACTS

Décisionnaire Fillion

02 47 23 47 44

Directrice Générale Adjointe

valdamboise@cc-valdamboise.fr
appel le 26/03/2010

Communauté de communes Val de Cher - Saint-Aign

Loir-et-Cher

EMAIL	cc.val-du-cher@cg41.fr
ADRESSE	39, rue Maurice Berteaux BP 47 41110 Saint-Aignan Tél : 02 54 75 05 03
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes Val de l'Indre - Brenne

Indre

EMAIL	communication@valdelindrebrenne.com
ADRESSE	1 rue Jean Jaurès BP7 36320 Villedieu sur Indre Tel : 02 54 26 91 11
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de communes Valsol

Loiret

EMAIL	valsol@sandillon.fr
ADRESSE	Mairie de Sandillon 251, route d'Orléans 45640 Sandillon Tél : 02 38 69 79 82
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté de Communes Vierzon Pays des cinq Ri

Cher

EMAIL	contact@cc-vierzon.fr
ADRESSE	Communauté de Communes Vierzon, Pays des Cinq Rivières 28, Avenue Pierre Sépard 18100 Vierzon Tél : 02 48 71 35 78
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Communauté des communes giennoises

Loiret

EMAIL	direction@cc-giennoises.fr
ADRESSE	49, avenue de Chantemerle BP114 45503 Gien Cedex Tél : 02 38 67 64 64
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Commune d'Amboise

Indre-et-Loire

EMAIL	communication@ville-amboise.fr
ADRESSE	Mairie d'Amboise B.P. 247 37402 Amboise Cedex Tél : 02 47 23 47 23
REF. PROSPECTIVE	PLUAgenda 21 en cours
SUIVI	

CONTACTS

Commune d'Amilly

Loiret

EMAIL	mairie.amilly@amilly45.fr
ADRESSE	3 rue Mairie 45200 Amilly Tél : 02 38 28 76 00
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Blois

Loir-et-Cher

EMAIL	cindy.langlois@ville-blois.fr
ADRESSE	Hôtel de Ville, 9 place Saint-Louis 41012 Blois Tél : 02 54 44 50 50
REF. PROSPECTIVE	POS/Agenda 21 en cours
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Bourges

Cher

EMAIL	dircom@ville-bourges.fr
ADRESSE	Hôtel de Ville 11, rue Jacques Rimbault BP 628 18020 Bourges Cedex Tél : 02 48 57 80 00
REF. PROSPECTIVE	PLU/Agenda 21
SUIVI	

CONTACTS

Lejeune Daniel02 48 57 82 34

directeur de l'écologie et du développement durable

d.lejeune.developpementdurable@ville-bo

Commune de Châlette-sur-Loing

Loiret

EMAIL	dgs@ville-chalette.fr
ADRESSE	1, place de la République BP 47 45120 Chalette sur Loing Tél : 02 38 89 59 59
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Chambray-Lès-Tours

Indre-et-Loire

EMAIL	contact@ville-chambray-les-tours.fr
ADRESSE	BP 246 37172 Chambray-lès-Tours cedex Tél : 02 47 48 45 67
REF. PROSPECTIVE	révision PLU, AGENDA 21 en élaboration
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Chartres

Eure-et-Loir

EMAIL	contact@ville-chartres.fr
ADRESSE	Mairie de Chartres Place des Halles 28000 Chartres Tél : 02 37 23 40 00
REF. PROSPECTIVE	Scot Agglo chartresPLU
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Châteaudun

Eure-et-Loir

EMAIL	communication@mairie-chateaudun.fr
ADRESSE	Hôtel de ville, 2 place du 18-Octobre, BP 117 28205 Châteaudun cedex Tél : 02 37 45 11 91
REF. PROSPECTIVE	rien
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Châteauroux

Indre

EMAIL	communication@ville-chateauxoux.fr
ADRESSE	Mairie de Châteauroux BP 509 36012 Châteauroux Cedex Tél : 02 54 08 33 00
REF. PROSPECTIVE	PLUAgenda 21 en cours d'élaboration
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Dreux

Eure-et-Loir

EMAIL	j.ristitch@ville-dreux.fr
ADRESSE	2 rue Châteaudun 28100 Dreux Tél : 02 37 38 84 12
REF. PROSPECTIVE	PLU
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Fleury-les-Aubrais

Loiret

EMAIL	direction.generale@ville-fleurylesaubrais.fr
ADRESSE	7 Place de la République BP 12200 45402 Fleury-les-Aubrais cedex Tél : 02 38 71 93 93
REF. PROSPECTIVE	PLU : diagnostic en cours
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Gien

Loiret

EMAIL	mairie@gien.info
ADRESSE	3 Chemin de Montfort BP 99 45503 Gien Cedex Tél : 02 38 29 80 00
REF. PROSPECTIVE	PLU
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Issoudun

Indre

EMAIL	mairie@issoudun.fr
ADRESSE	Place des Droits de l'Homme BP 150 36105 Issoudun Cedex Tél : 02 54 03 36 36
REF. PROSPECTIVE	Agenda 21
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Jou  -L  s-Tours

Indre-et-Loire

EMAIL	joue.contact@ville-jouelestours.fr
ADRESSE	H��tel de Ville Place Fran��ois-Mitterrand - BP 108 - 37301 Jou�� l��s Tours Cedex T��l : 02 47 39 70 00
REF. PROSPECTIVE	PLU
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Luc  

Eure-et-Loir

EMAIL	mairie@ville-luce.fr
ADRESSE	H��tel de Ville 25 rue Jules Ferry BP 50115 28114 Luc�� cedex T��l. 02 37 25 68 25
REF. PROSPECTIVE	Agenda 21, PLU
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Mainvilliers

Eure-et-Loir

EMAIL	mairie@ville-mainvilliers.fr
ADRESSE	H��tel de Ville Place du March�� BP 11013 28301 Mainvilliers Cedex T��l : 02 37 18 56 80
REF. PROSPECTIVE	PLU pr��vu pour 2012 avec AEU��PLH, SCoT, Plan vert de l'agglo de Chartres
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Montargis

Loiret

EMAIL	chef.cabinet@montargis.fr
ADRESSE	Mairie de Montargis, 6 rue Gambetta BP 719 45207 Montargis Tel : 02 38 95 10 00
REF. PROSPECTIVE	PLU ��Agenda 21
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Nogent-le-Rotrou

Eure-et-Loir

EMAIL	courriel@ville-nogent-le-rotrou.fr
ADRESSE	Hôtel de Ville 44 rue Villette-Gâté 28401 Nogent-le-Rotrou Tél : 02 37 29 68 68
REF. PROSPECTIVE	PLU
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Romorantin-Lanthenay

Loir-et-Cher

EMAIL	info@romorantin.fr
ADRESSE	Hôtel de Ville Faubourg Saint-Roch BP 147, 41 206 Romorantin-Lanthenay Cedex Tél : 02 54 94 41 00
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Saint-Amand Montrond

Cher

EMAIL	departement.reception@saint-amand-montrond.com
ADRESSE	2 rue Philibert Audebrand 18200 Saint-Amand Montrond Tél : 02 48 63 83 00
REF. PROSPECTIVE	PLU avec PADD réviséAgenda 21
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Saint-Avertin

Indre-et-Loire

EMAIL	mairie@ville-saint-avertin.fr
ADRESSE	Hôtel de ville BP 128 37551 Saint-Avertin Cedex Tel : 02 47 48 48 48
REF. PROSPECTIVE	PLU
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Saint-Cyr-sur-Loire

Indre-et-Loire

EMAIL	info@saint-cyr-sur-loire.com
ADRESSE	Hôtel de Ville, Parc de la Perraudière, BP 139 37541 Saint-Cyr-sur-Loire cedex Tél : 02 47 42 80 00
REF. PROSPECTIVE	POS-PLU
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Saint-Jean-de-Braye

Loiret

EMAIL	mairie@ville-saintjeandebraye.fr
ADRESSE	49 rue Mairie 45800 Saint Jean de Braye Tél : 02 38 52 40 40
REF. PROSPECTIVE	PLU
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle

Loiret

EMAIL	comunication@ville-saintjeandelaruelle.fr
ADRESSE	71 rue Charles Beauhaire 45140 Saint Jean de la Ruelle Tél : 02 38 79 33 00
REF. PROSPECTIVE	Agenda 21 en élaborationPLU
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Saint-Pierre-des-Corps

Indre-et-Loire

EMAIL	mairie-spd@wanadoo.fr
ADRESSE	Corps, BP 357 37703 Saint-Pierre-des-Corps cedex Tél : 02 47 63 43 43
REF. PROSPECTIVE	POS
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Saran

Loiret

EMAIL	Courrier@ville-saran.fr
ADRESSE	Mairie de Saran Place de la liberté 45774 Saran Cedex Tél : 02 38 80 34 00
REF. PROSPECTIVE	POS valant PLU
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Tours

Indre-et-Loire

EMAIL	webmestre@ville-tours.fr
ADRESSE	1-3, rue des Minimes - BP 3215 37926 Tours Cedex 9 Tél : 02 47 21 60 00
REF. PROSPECTIVE	PLU
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Vendôme

Loir-et-Cher

EMAIL	communication@vendome.eu
ADRESSE	Mairie de Vendôme BP 20107 41106 Vendôme cedex Tél : 02 54 89 42 00
REF. PROSPECTIVE	SCoT en élaboration avec le Pays Vendômois
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Vernouillet

Eure-et-Loir

EMAIL	mairie@vernouillet28.fr
ADRESSE	Hôtel de Ville Esplanade 8 Mai 1945 28500 Vernouillet Tél : 02 37 62 85 00
REF. PROSPECTIVE	POS
SUIVI	

CONTACTS

Commune de Vierzon

Cher

EMAIL	info@ville-vierzon.fr
ADRESSE	Hôtel de Ville Place Hôtel de Ville 18100 Vierzon Tél : 02 48 52 65 00
REF. PROSPECTIVE	PLU
SUIVI	

CONTACTS

Commune d'Olivet

Loiret

EMAIL	contact@ville-olivet.fr
ADRESSE	Mairie d'Olivet, 283 rue du Général de Gaulle 45160 Olivet Tél : 02 38 69 83 00
REF. PROSPECTIVE	Agenda 21 en coursPLU
SUIVI	

CONTACTS

Commune d'Orléans

Loiret

EMAIL	infocom@ville-orleans.fr
ADRESSE	Mairie d'Orléans 1 place de l'Etape 45040 Orléans Cedex 1 Tél : 02 38 79 22 22
REF. PROSPECTIVE	Agenda 21Plan biodiversitéPOs
SUIVI	

CONTACTS

Conseil Economique et Social de la Région Centre

Loiret

EMAIL	cesr@regioncentre.fr
ADRESSE	9 rue Saint Pierre Lentin 45041 Orléans Cedex 1 Tél : 02 36 70 30 39
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Bonnefoy Nelly02 38 79 28 12

directrice du développement durable

nbonnefoy@ville-orleans.fr

Carre Olivier

1er adjoint , logment, urbanisme, prospective, et technologies de l'information

Lauvergeat Yves02 36 70 30 39

rapporteur de la section prospective (en 2001)

yves.lauvergeat@regioncentre.fr

mail envoyé le 22/04/10

Exécutif

Segurat Catherine02 38 70 23 83

Assistante de la première commission et de la section prospective, représentation

catherine.segurat@regioncentre.fr

mail envoyé le 11/04/2010, en attente de réponse

Exécutif

Maugé Julien

02 38 70 35 24

Chargé de mission Prospective - Conjoncture

julien.mauge@regioncentre.fr

mail envoyé le 11/04/2010, réponse le 12/04/2010

Conseil régional du Centre

Loiret

EMAIL	info@regioncentre.fr
ADRESSE	9 rue Saint-Pierre Lentin, 45041 Orléans Cedex 1 Tél : 02 38 70 30 30
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 11/04/2010, réponse le 12/04/2010

CONTACTS

Fort Marie-Laure

02 38 70 35 94

Chargée de mission

marie-laure.fort@regioncentre.fr

Exécutif

Jouin Olivier

02 38 70 30 10

Direction des services adjointes, stratégie, europe, partenariat, transversalité

olivier.jouin@regioncentre.fr

mail envoyé le 11/04/2010, en attente de réponse

Dupuy Fabienne

02 38 70 30 30

Direction aménagement du territoire

fabienne.dupuy@regioncentre.fr

mail envoyé le 11/04/2010, en attente de réponse

Legrand Sophie

02 38 70 31 84

Direction générale déplacements régionaux, environnement, aménagement

sophie.legrand@regioncentre.fr

mail envoyé le 11/04/2010

DDT Indre-et-Loire

Indre-et-Loire

EMAIL	dde-37@equipement.gouv.fr
ADRESSE	Centre administratif 61, avenue de Grammont 37041 Tours Cedex Tél : 02 47 70 80 99
REF. PROSPECTIVE	Touraine
SUIVI	mail envoyé le 11/04/2010, réponse le 12/04/2010

CONTACTS

Décisionnaire

Goutx-Gaubicher Solène

02 47 70 80 56

Direction Départementale des Territoires d'Indre et Loire,Chef de l'unité Prospecti

solene.gaubicher@indre-et-loire.gouv.fr

mail envoyé le 11/04/2010, réponse le 12/04/2010

DDT Cher

Cher

EMAIL	DDEA-Cher@equipement-agriculture.gouv.fr
ADRESSE	6, Place de la pyrotechnie CS 20001 18000 Bourges Tél : 02 34 34 61 00
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 11/04/2010

CONTACTS

DDT Eure-et-Loir

Eure-et-Loir

EMAIL	DDE-Eure-et-Loir@developpement-durable.gouv.fr
ADRESSE	Cité administrative 7 place de la République 28000 Chartres Cedex Tél : 02 37 20 40 60
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 11/04/2010

CONTACTS

Département de l'Eure-et-Loir

Eure-et-Loir

EMAIL	public@cg28.fr
ADRESSE	Hôtel du Département 1, Place Châtelet 28026 Chartres Cedex Tél : 02 37 20 10 10
REF. PROSPECTIVE	Agenda 21?
SUIVI	appel le 22/04/2010, standard

CONTACTS

Exécutif Cornu Martine 02 37 20 10 10

Chargé de mission recherche, innovation, enseignement supérieur

martine.cornu@cg28.fr
mail envoyé le 22/04/10

Département de l'Indre

Indre

EMAIL	contact@indre.fr
ADRESSE	place de la Victoire et des Alliés 36000 Châteauroux Tél : 02 54 27 34 36
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	appel le 22/04/2010, standard, à rappeler au 02 54 08 36 08 (direction de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'économie rurale) ; rappel le 27/04/10 : personne, pas de répondeur

CONTACTS

Département d'Indre-et-Loire

Indre-et-Loire

EMAIL	
ADRESSE	Conseil général d'Indre-et-Loire Place de la préfecture 37927 Tours cedex 9 Tél : 02 47 31 47 31
REF. PROSPECTIVE	La Touraine à l'horizon 2030 (fourni par DDT)
SUIVI	appel le 19/04/2010, contact avec documentaliste

CONTACTS

Exécutif Dabert Nathalie 02 47 31 47 31

chef de projet, Agenda21

ndabert@cg37.fr
appel le 19/04/2010

Guignard Yves 02 47 31 49 34

chargé de mission politique territoriale

appel le 19/04/2010

Département du Cher

Cher

EMAIL	
ADRESSE	place Marcel Plaisant 18000 Bourges Tél : 02 48 27 80 00
REF. PROSPECTIVE	agenda 21, Cher 2015
SUIVI	appel le 22/04/2010, standard du service développement du territoire

CONTACTS

Rudelle Céline

02 48 25 24 95

chef service développement du territoire

celine.rudelle@cg18.fr

appel le 22/04/2010, et mail envoyé le 27/04/10

Département du Loiret

Loiret

EMAIL	loiret@cg45.fr
ADRESSE	hôtel du département 15, rue Eugène Vignat BP 2019 45010 Orléans Cedex 1 Tél : 02 38 25 45 45
REF. PROSPECTIVE	Loiret 2015, Loiret 2021
SUIVI	appel le 22/04/2010, Sandrine Dupuis, direction de l'aménagement

CONTACTS

Dupuis Sandrine

02 38 25 45 45

direction de l'aménagement

appel le 22/04/2010

Département du Loir-et-Cher

Loir-et-Cher

EMAIL	
ADRESSE	place de la République 41000 Blois Tél : 02 54 58 41 41
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	appel le 22/04/2010, service aménagement du territoire et de l'économie (rappeler vers 15h ce jour, ou mail à la chef de service)

CONTACTS

Peleriaux Patricia

02 54 58 41 64

chef du service aménagement du territoire et de l'économie (du tourisme)

patricia.peleriaux@cg41.fr

à contacter le 22/04/10, mail envoyé le 27/04/10

Direction Régional de l'Environnement de l'Aménage

Loiret

EMAIL	
ADRESSE	DREAL Centre 5, avenue Buffon - BP 6407 45062 Orléans Cédex 02 Tél : 02 38 49 91 91
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 27/04/2010

CONTACTS

Clericy Lanta Olivier

02 38 49 86 34

olivier.clericy@developpement-durable.go

mail envoyé le 27/04/2010

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation

Loiret

EMAIL	dr045@jeunesse-sports.gouv.fr
ADRESSE	Immeuble Le Coligny 122, rue du Faubourg-Bannier 45042 Orléans Cedex 1 Tél : 02 38 77 49 00
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 27/04/2010

CONTACTS

Legendre Rodolphe 02 38 77 49 28

rodolphe.legendre@jeunesse-sports.gouv.fr
mail envoyé le 27/04/2010

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche

Loiret

EMAIL	
ADRESSE	Cité administrative Coligny Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt 131, rue du Faubourg Bannier 45042 Orléans Cedex1 Tél : 02 38 77 40 70
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 27/04/2010

CONTACTS

Barbera Pierre 02 38 77 40 64

pierre.barbera@agriculture.gouv.fr
mail envoyé le 27/04/2010

Direction régionale des affaires culturelles du Centre

Loiret

EMAIL	drac.centre@culture.gouv.fr
ADRESSE	6 rue de la Manufacture 45043 Orléans Cedex 1 Tél : 02 38 78 85 00
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 27/04/2010

CONTACTS

Priet Marie-Hélène 02 38 78 85 39

marie-helene.priet@culture.gouv.fr
mail envoyé le 27/04/2010

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du logement et de l'égalité de territoires

Loiret

EMAIL	
ADRESSE	Immeuble Val de Loire 4 passage de la Râpe - BP 24315 45043 Orléans cedex 1 Tél : 02 38 77 68 00
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 27/04/2010

CONTACTS

Dumas Christian 02 38 77 68 92

christian.dumas@dr-centre.travail.gouv.fr
mail envoyé le 27/04/2010

Direction régionale des finances publiques (DRFIP)

Loiret

EMAIL	
ADRESSE	4, place du Martroi BP 2435 45032 Orléans Cedex 1 Tél : 02 38 79 69 59
REF. PROSPECTIVE	pas de prospective
SUIVI	mail envoyé le 27/04/2010, réponse le 27/04/2010

CONTACTS

Fort Geneviève

02 38 79 68 94

genevieve.fort@dgfip.finances.gouv.fr

mail envoyé le 27/04/2010, réponse le 27/04/2010, pas de prospective

Etablissement Public Foncier du Loiret (EPFL)

Loiret

EMAIL	christophe.perdereau@cg45.fr
ADRESSE	EPFL du Loiret 5, Rue Eugène Vignat 45000 Orléans Tél : 02 38 25 45 45
REF. PROSPECTIVE	Etude habitat prospective et évaluation des besoins
SUIVI	appel le 22/04/2010, rappel le 27/04/2010, M. Perdereau

CONTACTS

Décisionnaire Perdereau Christophe

02 38 25 43 39

Directeur

christophe.perdereau@cg45.fr

appel le 22/04/2010, rappel le 27/04/2010

Etablissement public Loire

Loiret

EMAIL	direction@eptb-loire.fr
ADRESSE	Etablissement Public Loire 3, Avenue Claude Guillemin BP 6125 45061 Orléans Cedex 2 Tél : 02 38 64 38 38
REF. PROSPECTIVE	Etude préalable à la mise en place d'une gestion concertée de l'eau dans le bassin versant du Cher
SUIVI	mail envoyé le 11/04/2010

CONTACTS

Institut National de la Statistique et des Etudes Econ

Loiret

EMAIL	
ADRESSE	Direction régionale 131, rue du Faubourg Bannier 45034 Orléans Cedex 1
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 27/04/2010, réponse le 3/05/2010

CONTACTS

Auger Olivier

chef du Service Etudes et Diffusion (SED)

olivier.auger@insee.fr

mail envoyé le 27/04/2010 , réponse le 3/05/2010

Pellati Gilles

02 38 69 53 15

Unité Actions pour le Développement Local / Etudes démographiques et sociales

gilles.pellati@insee.fr

mail envoyé le 27/04/2010, réponse le 3/05/2010

Observatoire de l'économie et des territoires de Loir

Loir-et-Cher

EMAIL	info@observatoire41.com
ADRESSE	1, avenue de la Butte 41000 Blois Tél : 02 54 42 39 72
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 11/04/2010

CONTACTS

Observatoire de l'économie et des territoires de Tou

Indre-et-Loire

EMAIL	contact@obseco37.fr
ADRESSE	4 bis, Rue Jules Favre BP 41028 37010 Tours Cedex 1 Tél : 02 47 47 20 45
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 11/04/2010 (problème envoi)

CONTACTS

Décisionnaire Chéron Claude 02 47 47 20 45

directrice de l'observatoire

ccheron@obseco37.fr

mail envoyé le 11/04/2010

Exécutif Huguenin Laure 02 47 47 20 43

lhuguenin@obseco37.fr

mail envoyé le 11/04/2010

Parc naturel régional de la Brenne

Indre

EMAIL	info@parc-naturel-brenne.fr
ADRESSE	Maison du parc Le Bouchet 36300 Rosnay Tél : 02 54 28 12 12
REF. PROSPECTIVE	Charte de développement
SUIVI	appel le 29/03/2010

CONTACTS

Pays Castelroussin - Val de l'Indre

Indre

EMAIL	accueil@payscastelroussin.com
ADRESSE	47 Route d'Issoudun 36130 Deols Tel : 02 54 07 74 59
REF. PROSPECTIVE	Agenda 21 en projet, charte de développement à réviser
SUIVI	appel le 29/03/2010, Mme Rogeon

CONTACTS

Décisionnaire Rogeon 02 54 07 74 59

directrice

direction@payscastelroussin.com

appel le 29/03/2010

Pays de Bourges

Cher

EMAIL	pays-bourges@wanadoo.fr
ADRESSE	Place du Général Leclerc 18500 Mehun-sur-yèvre Tél : 02 48 26 82 51
REF. PROSPECTIVE	Charte de développement, agenda 21 (engagé en 2011), SCOT via le SIRTAB
SUIVI	appel le 29/03/2010, Loïc Richer

CONTACTS

Exécutif	Dubois Karine	02 54 00 32 35
	agent de développement	
	boischautnord@wanadoo.fr	
	appel le 29/03/2010	
	Richer Loïc	02 48 26 82 51
	agent de développement	
	pays-bourges@wanadoo.fr	
	appel le 29/03/2010	

Pays de grande Sologne

Loir-et-Cher

EMAIL	pays.grande-sologne@cg41.fr
ADRESSE	18 avenue de la République 41600 Lamotte Beuvron Tél : 02 54 88 62 62
REF. PROSPECTIVE	Charte de développement, charte forestière, agenda 21 en cours, charte forestière
SUIVI	appel le 30/03/2010, standard

CONTACTS

Exécutif	Argy Valérie	02 54 88 62 62
	Directrice	
	grande.sologne@wanadoo.fr	
	appel le 30/03/2010	

Pays de la vallée du cher et du Romorantinais

Loir-et-Cher

EMAIL	pays.vallee.cher.romorantinais@wanadoo.fr
ADRESSE	1, quai Soubeyran 41130 Selles sur Cher Tél : 02 54 97 78 60
REF. PROSPECTIVE	charte de développement
SUIVI	appel le 30/03/2010, rappel le 31/03/2010

CONTACTS

Exécutif	Norbert Jean-Marc	02 54 97 78 60
	agent de développement	
	Pays.vallee.cher.romorantinais@wanadoo.	
	appel le 29/03/2010	
	Norbert Jean-Marc	02 54 97 78 60
	agent de développement	
	pays.vallee.cher.romorantinais@wanadoo.	
	appel le 31/03/2010	

Pays de Valençay - Boischaut Nord

Indre

EMAIL	paysaccueil.valençay@wanadoo.fr
ADRESSE	Mairie 4 rue Talleyrand 36600 Valençay Tel : 02 54 00 32 35
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	appel le 29/03/2010, secrétariat

CONTACTS

Exécutif	Sauret Estelle	02 54 28 12 12
	chargé de communication	
	e.sauret@parc-naturel-brenne.fr	
	appel le 29/03/2010	

Pays de Vierzon

Cher

EMAIL	maisondepays@smpv.fr
ADRESSE	Route Vieilfond 18100 Vierzon Tél : 02 48 52 85 31
REF. PROSPECTIVE	Charte de pays, Contrat de pays, Charte forestière de territoire, Agenda 21 en cours
SUIVI	appel le 29/03/2010

CONTACTS

Décisionnaire	Radonic Milena	02 48 52 85 31
	Directrice	
	milena.radonic@smpv.fr	
	appel le 29/03/2010	

Pays des châteaux

Loir-et-Cher

EMAIL	pays-des-chateaux@wanadoo.fr
ADRESSE	Place de l'Hôtel de Ville 41250 Bracieux Tél : 02 54 46 09 30
REF. PROSPECTIVE	charte de développement
SUIVI	appel le 30/03/2010, standard

CONTACTS

Exécutif	Beaudon Julien	02 54 46 09 30
	agent de développement	
	pays-des-chateaux@wanadoo.fr	
	appel le 30/03/2010	

Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne

Indre

EMAIL	pays.icb@issoudun.f
ADRESSE	Hôtel de Ville d'Issoudun, Place des Droits de l'Homme - BP 150 36105 Issoudun Cedex Tél : 02 54 03 36 36
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	appel le 29/03/2010

CONTACTS

Exécutif	Gonthier Nicolas	02 54 03 36 36
	responsable Agenda 21	
	nicolas.gonthier@issoudun.fr	
	appel le 29/03/2010	

Pays du giennois

Loiret

EMAIL	paysgatinais@wanadoo.fr
ADRESSE	Centre social 1, rue des Loriots 45500 Gien Tél : 02 38 38 06 60
REF. PROSPECTIVE	charte de développement, SCoT en prévision, étude sur l'artisanat et le commerce, étude sur la population
SUIVI	appel le 30/03/2010, Sophie Paris

CONTACTS

Exécutif	Paris Sophie	02 38 38 06 60
	agent de développement	
	paysgatinais@wanadoo.fr	
	appel le 30/03/2010	

Pays Indre et Cher

Indre-et-Loire

EMAIL	paysindreetcher@wanadoo.fr
ADRESSE	Hôtel de ville 37260 Monts Tel : 02 47 26 19 91
REF. PROSPECTIVE	charte de développement
SUIVI	appel le 29/03/2010, Marie Christine Poirier

CONTACTS

Exécutif Poirier Marie Christine 02 47 26 19 91

paysindreetcher@wanadoo.fr
appel le 29/03/2010

Pays Loire Beauce

Loiret

EMAIL	pays.loire.beauce@wanadoo.fr
ADRESSE	2, rue du Docteur Henri Michel 45130 Meung-sur-Loire Tél : 02 38 46 01 70
REF. PROSPECTIVE	charte de développement, agenda 21 en cours
SUIVI	appel le 30/03/2010, occupé, rappel le 31/03/2010

CONTACTS

Exécutif Martin Sandra 02 38 46 01 70

agent de développement, directrice

pays.loire.beauce@wanadoo.fr
appel le 31/03/2010

Pays Loire Nature

Indre-et-Loire

EMAIL	scot.not@orange.fr
ADRESSE	9 bis place du 8 mai 1945 BP 7 37340 Ambillou Tel : 02 47 55 92 00
REF. PROSPECTIVE	charte de développement, SCoT (voir plus, en attente de réponse)
SUIVI	appel le 29/03/2010, Benoit Pinneau

CONTACTS

Exécutif Pinneau Benoit 02 47 55 90 45

responsable SCOT

benoitpinneau@hotmail.fr
appel le 29/03/2010

Pays Sancerre Sologne

Cher

EMAIL	contact@pays-sancerre-sologne.com
ADRESSE	7, rue de la Gare 18260 Vailly sur Saultre Tél : 02 48 73 99 01
REF. PROSPECTIVE	Charte forestière de territoire, charte de pays, agenda 21 en projet
SUIVI	appel le 29/03/2010, Carole Venin

CONTACTS

Exécutif Venin Carole 02 48 73 99 01

agent de développement

contact@pays-sancerre-sologne.com
appel le 29/03/2010

Pays vendômois

Loir-et-Cher

EMAIL	pays.vendomois@cg41.fr
ADRESSE	2, av des Cités unies d'Europe 41100 Vendôme Tél : 02 54 89 41 19
REF. PROSPECTIVE	charte de développement, agenda 21 en cours
SUIVI	appel le 30/03/2010, Sylvie Maino

CONTACTS

Exécutif	Maino Sylvie	02 54 89 41 19
	agent de développement	
	syndicatmixte@pays-vendomois.org	
	appel le 30/03/2010	

Rectorat de l'académie d'Orléans Tours

Loiret

EMAIL	ce.rectorat@ac-orleans-tours.fr
ADRESSE	Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours 21 rue Saint-Etienne 45043 Orléans Cedex 1 Tél : 02 38 79 38 79
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 27/04/2010

CONTACTS

Vayrou Caroline	02 38 79 38 60
caroline.vayrou@ac-orleans-tours.fr	
mail envoyé le 27/04/2010	

SAFER du Centre

Loir-et-Cher

EMAIL	safer@saferducentre.fr
ADRESSE	SAFER du Centre 44 bis avenue de Châteaudun BP 3321 41033 Blois Cedex Tél. 02 54 57 65 70
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 11/04/2010

CONTACTS

SCoT Amboise-Bléré-Château-Renault (SM ABC)

Indre-et-Loire

EMAIL	
ADRESSE	9 bis rue d'Amboise 37530 Nazelle-Négron Tél : 02 47 23 47 44
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	

CONTACTS

Exécutif	Collado Géraldine	02 47 23 47 44
	Chargée de mission	

SCoT du Val de l'Indre

Indre

EMAIL	direction@scot-castelroussin36.fr
ADRESSE	10, rue de l'Abbaye 36130 Déols Tél : 02 54 07 86 51
REF. PROSPECTIVE	SCoT
SUIVI	mail envoyé le 27/04/2010

CONTACTS

Secrétariat général pour les affaires régionales de la

Loiret

EMAIL	
ADRESSE	12 Place de l'Etape BP 2413, 45032 Orléans Cedex 01 Tél: 02 38 79 43 22
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 22/04/2010, réponse le 23/04/2010

CONTACTS

Barseghian Vaan 02 38 81 46 27

vaan.barseghian@centre.pref.gouv.fr
mail envoyé le 22/04/2010, réponse le 23/04/2010

Syndicat du Pays de Beauce

Eure-et-Loir

EMAIL	pays.de.beauce@wanadoo.fr
ADRESSE	10, rue de Châteaudun B.P. 152 28 150 Voves Tél : 02 37 99 03 11
REF. PROSPECTIVE	charte de développement, SCoT en prévision
SUIVI	appel le 30/03/2010, Guillaume Gille

CONTACTS

Exécutif	Jousset Stéphanie	02 37 99 03 11
	agent de développement	
	pays.de.beauce@wanadoo.fr	
	appel le 30/03/2010	
	Gille Guillaume	02 37 99 03 11
	Chargé de mission SCoT	
	scot-paysdebeauce@orange.fr	
	appel le 30/03/2010	

Syndicat du Pays de Beauce et Gâtinais en Pithiverai

Loiret

EMAIL	pays-beauce-gatinais-en-pithiverais@wanadoo.fr
ADRESSE	16 avenue de la République 45300 Pithiviers Tél : 02 38 30 64 02
REF. PROSPECTIVE	SCoT en élaboration, charte de développement, agenda 21 en prévision
SUIVI	appel le 30/03/2010, Liliane Despont

CONTACTS

Exécutif	Despont Liliane	02 38 30 64 02
	agent de développement	
	ldespont.pbpg@wanadoo.fr	
	appel le 30/03/2010	

Syndicat du Pays Drouais

Eure-et-Loir

EMAIL	contact@pays-drouais.com
ADRESSE	40, rue Charles de Gaulle BP 20023 28500 Chérisy Tél : 02 37 43 75 60
REF. PROSPECTIVE	charte de développement (à réviser), schémas de développement
SUIVI	appel le 29/03/2010, Cerclé Romain

CONTACTS

Exécutif	Cerclé Romain	02 37 43 75 60
	agent de développement	
	romain.cerclé@pays-drouais.com, sipa@w	
	appel le 29/03/2010	

Syndicat intercommunal de l'agglomération blésoise

Loir-et-Cher

EMAIL	x.moisiere@orange.fr
ADRESSE	34 rue de la Villette 41000 Blois Tél : 02 54 90 35 35
REF. PROSPECTIVE	SCoT
SUIVI	appel le 27/04/2010

CONTACTS

Exécutif	Moisière	02 54 56 51 73
	Chargé de mission SCoT	
	x.moisiere@orange.fr	
	appel le 27/04/2010	
	David Frédéric	02 54 56 49 93
	Responsable PDU	
	frederic.david@ville-blois.fr	

Exécutif	Gorry Isabelle	02 54 56 51 71
	Responsable PLH	
	i.gorry@agglo-blois.fr	

Syndicat Intercommunal du Pays Chartrain

Eure-et-Loir

EMAIL	sipac2@wanadoo.fr
ADRESSE	2, rue de la Mairie 28300 Gasville-Diseme Tél : 02 37 31 95 10
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	appel le 30/03/2010, standard, rappeler le 31/03

CONTACTS

Syndicat intercommunal pour la révision et le suivi d

Cher

EMAIL	info@sirdab.fr
ADRESSE	23-31 Boulevard Foch BP 500 18023 Bourges Cedex Tél : 02 48 48 58 21
REF. PROSPECTIVE	SCoT
SUIVI	mail envoyé le 27/04/2010

CONTACTS

Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Sai

Cher

EMAIL	contact@pays-berry-st-amandois.com
ADRESSE	88, avenue de la République 18 200 Saint-Amand-Montrond Tél : 02 48 96 16 82
REF. PROSPECTIVE	Charte de développement (internet), agenda 21 en cours
SUIVI	appel le 29/03/2010, Charles Isola

CONTACTS

Décisionnaire Isola Charles

02 48 96 16 82

Directeur

charles.isola.pbsa@orange.fr

appel le 29/03/2010

Syndicat mixte d'étude et de programmation du SCo

Eure-et-Loir

EMAIL	scharrier@agglo-chartres.fr
ADRESSE	
REF. PROSPECTIVE	SCoT
SUIVI	mail envoyé le 27/04/2010 (problème adresse)

CONTACTS

Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle (SMA

Indre-et-Loire

EMAIL	f.tallos@agglo-tours.fr
ADRESSE	60 avenue Marcel Dassault BP 651 37206 Tours Cedex 3 Tél : 02 47 80 11 62
REF. PROSPECTIVE	SCoT
SUIVI	mail envoyé le 27/04/2010

CONTACTS

syndicat Mixte d'etudes Territoriales des Pays de Co

Eure-et-Loir

EMAIL	thouvenot.combray@orange.fr
ADRESSE	13, rue Philebert Poulain 28120 Illiers Combray Tél : 02 37 24 38 47
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 27/04/2010

CONTACTS

Syndicat mixte du Contrat de Pays Val de Creuse / V

Indre

EMAIL	pays.vcva@orange.fr
ADRESSE	11 rue de l'Eglise 36200 Celon Tél : 02 54 25 35 80
REF. PROSPECTIVE	charte de développement de 2004
SUIVI	appel le 29/03/2010, Oscar Dos Santos

CONTACTS

Exécutif	Dos Santos Oscar	02 54 25 35 80
	agent de développement	
	pays.vcva@orange.fr	
	appel le 29/03/2010	

Syndicat Mixte du Pays de la Châtre en Berry

Indre

EMAIL	paysdelachatreenberry@wanadoo.fr
ADRESSE	15 rue d'olmor 36400 La Châtre Tél : 02 54 62 00 72
REF. PROSPECTIVE	charte de développement (téléchargeable)
SUIVI	appel le 29/03/2010, Yann Leroux

CONTACTS

Exécutif	Leroux Yann	02 54 62 00 72
	agent de développement	
	paysdelachatreenberry@wanadoo.fr	
	appel le 29/03/2010	

Syndicat mixte du Pays de la Touraine Côté Sud

Indre-et-Loire

EMAIL	pays.tourainecotesud@wanadoo.fr
ADRESSE	17 bis rue des Lézards BP 155 37601 Loches Tél : 02 47 91 68 56
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	Appel le 29/03/2010 accueil, envoi CD

CONTACTS

Syndicat Mixte du Pays du Chinonais

Indre-et-Loire

EMAIL	contact@pays-du-chinonais.fr
ADRESSE	14 Place Bouchard 37220 L'Île Bouchard Tél : 02 47 97 09 09
REF. PROSPECTIVE	charte de développement durable, intention de réaliser un SCoT, prochainement une étude sur la filière bois
SUIVI	appel le 29/03/2010, Marie Roquette

CONTACTS

Exécutif	Roquette Marie	02 47 57 30 83
	Chargée de développement	
	contact@pays-du-chinonais.fr	
	appel le 29/03/2010	

Syndicat Mixte du Pays Gâtinais

Loiret

EMAIL	paysgatinais@wanadoo.fr
ADRESSE	57, place de l'Hôtel de Ville 45220 Château-Renard Tél : 02 38 95 64 50
REF. PROSPECTIVE	charte de développement (nouveaux territoire consultant, Anater), contrat global
SUIVI	appel le 30/03/2010, Nathalie Filleron, envoi de la charte le 30/03/2010

CONTACTS

Exécutif

Filleron Nathalie

02 38 95 64 50

agent de développement

nathalie.filleron@pays-gatinais.com

appel le 30/03/2010

Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine

Indre-et-Loire

EMAIL	paysloiretouraine@wanadoo.fr
ADRESSE	37530 Pocé-sur-Cisse Tél : 02 47 57 30 83
REF. PROSPECTIVE	charte de développement, SCoT
SUIVI	appel le 29/03/2010 (répondeur), rappel le 31/03/2010

CONTACTS

Exécutif

Henry Delphine

02 47 57 30 83

agent de développement

paysloiretouraine@wanadoo.fr

appel le 31/03/2010

Syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois

Cher

EMAIL	contact@paysloirevaldaubois.com
ADRESSE	3 Place de la Mairie 18150 Germigny L'exempt Tél : 02 48 74 23 93
REF. PROSPECTIVE	Charte de territoire actualisé en 2003, Agenda 21 (sera fini fin avril) exécuté par RCT, Projet de service livré en 2006 exécuté par ??
SUIVI	appel le 29/03/2010, Vincent Courtilat

CONTACTS

Exécutif

Courtilat Vincent

02 48 74 23 93

responsable doc prospectif

vincent.courtilat@paysloirevaldaubois.com

appel le 29/03/2010

Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud

Loiret

EMAIL	sologne.val.sud@wanadoo.fr
ADRESSE	Domaine du Ciran 45240 Menestreau en Vilette Tél : 02 38 49 19 49
REF. PROSPECTIVE	charte de développement (en révision)
SUIVI	appel le 30/03/2010, Yvan Bozec

CONTACTS

Exécutif

Bozec Yvan

02 38 49 19 49

agent de développement

sologne.val.sud@wanadoo.fr

appel le 30/03/2010

Syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomérati

Loir-et-Cher

EMAIL	scot.vendome@orange.fr
ADRESSE	2 Avenue des cités d'Europe 41100 Vendôme Tél : 02 54 89 41 06
REF. PROSPECTIVE	SCoT
SUIVI	mail envoyé le 27/04/2010

CONTACTS

Syndicat Mixte du SCoT du nord de la Touraine

Indre-et-Loire

EMAIL	scot.not@orange.fr
ADRESSE	BP 77 37340 Ambillou
REF. PROSPECTIVE	SCoT
SUIVI	mail envoyé le 7/05/2010

CONTACTS

Boulsteix Yves02 47 53 90 00

Décisionnaire Tilloy Bertrand

Directeur du SCoT

scot.not@orange.fr
mail envoyé le 7/05/2010

syndicat mixte intercommunal du SCoT du canton de

Eure-et-Loir

EMAIL	sipac2@wanadoo.fr
ADRESSE	2 rue de la Mairie – 28300 Gasville-Oiseme Tél : 02 37 31 95 10
REF. PROSPECTIVE	
SUIVI	mail envoyé le 27/04/2010

CONTACTS

Syndicat Mixte Pays Beauce Val Loire

Loir-et-Cher

EMAIL	pays.beauce.val.de.loire@wanadoo.fr
ADRESSE	10 Rue des Ecoles 41190 Landes le Gaulois Tél : 09 75 73 50 52
REF. PROSPECTIVE	charte de développement
SUIVI	appel le 30/03/2010, standard

CONTACTS

Exécutif Baussier Eric02 54 33 12 01

agent de développement, directeur

pays.beauce.val.de.loire@wanadoo.fr
appel le 30/03/2010

Syndicat Mixte pour le Développement du Pays Forêt

Loiret

EMAIL	paysforetorleans@wanadoo.fr
ADRESSE	2 avenue du Général de Gaulle BP 18 45150 Jargeau Tél : 02 38 46 84 40
REF. PROSPECTIVE	charte de développement, PLH, charte forestière, agenda 21 en prévision
SUIVI	appel le 30/03/2010,occupé, rappel le 31/03/2010

CONTACTS

Exécutif	Auclair Odile	02 38 46 01 70
	Directrice et agent de développement	
	paysforetorleans@wanadoo.fr	
	appel le 31/03/2010	

Types de documents à valeur de prospective recensés en Région Centre, Mai 2010

Agenda 21

Agglomération de Bourges Plus	Cher
Commune de Blois	Loir-et-Cher
Commune d'Olivet	Loiret
Commune d'Amboise	Indre-et-Loire
Commune d'Orléans	Loiret
Commune de Bourges	Cher
Pays Loire Beauce	Loiret
Communauté d'agglomération AgglO, Orléans Val de Loire	Loiret
Pays de Vierzon	Cher
Pays de Bourges	Cher
Communauté d'agglomération Montargoise et rives du Loing	Loiret
Département de l'Eure-et-Loir	Eure-et-Loir
Commune de Lucé	Eure-et-Loir
Chartres Métropole	Eure-et-Loir
Pays vendômois	Loir-et-Cher
Syndicat Mixte du Pays de la Châtre en Berry	Indre
Communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys)	Loir-et-Cher
Communauté d'agglomération Castelloussine	Indre
Syndicat Mixte pour le Développement du Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire	Loiret
Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois	Cher
Pays de grande Sologne	Loir-et-Cher
Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau	Indre-et-Loire
Communauté de communes du Pays d'Issoudun	Indre
Commune de Châteauroux	Indre
Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle	Loiret
Syndicat du Pays de Beauce et Gâtinais en Pithiverais	Loiret
Syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois	Cher
Commune de Montargis	Loiret
Pays Castelloussin - Val de l'Indre	Indre
Commune de Vendôme	Loir-et-Cher
Pays Sancerre Sologne	Cher

Charte de développement de Pays

Syndicat Intercommunal du Pays Chartrain	Eure-et-Loir
Syndicat du Pays Drouais	Eure-et-Loir

Types de documents à valeur de prospective recensés en Région Centre, Mai 2010

Pays de grande Sologne	Loir-et-Cher
Pays Loire Beauce	Loiret
Syndicat du Pays de Beauce	Eure-et-Loir
Pays de la vallée du cher et du Romorantinais	Loir-et-Cher
Pays des châteaux	Loir-et-Cher
Syndicat Mixte Pays Beauce Val Loire	Loir-et-Cher
Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud	Loiret
Syndicat Mixte du Pays de la Châtre en Berry	Indre
Syndicat mixte du Contrat de Pays Val de Creuse / Val d'Anglin	Indre
Pays de Valencay - Boischaut Nord	Indre
Parc naturel régional de la Brenne	Indre
Pays Castelloussin - Val de l'Indre	Indre
Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois	Cher
Syndicat Mixte du Pays du Chinonais	Indre-et-Loire
Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine	Indre-et-Loire
Pays Loire Nature	Indre-et-Loire
Pays Indre et Cher	Indre-et-Loire
Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne	Indre
Pays Indre et Cher	Indre-et-Loire
Pays Sancerre Sologne	Cher
Pays de Bourges	Cher
Syndicat Mixte du Pays Gâtinais	Loiret
Pays de Vierzon	Cher
Pays du giennois	Loiret
Pays vendômois	Loir-et-Cher
Syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois	Cher
Syndicat du Pays de Beauce et Gâtinais en Pithiverais	Loiret
Syndicat Mixte pour le Développement du Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire	Loiret

Charte forestière

Pays de grande Sologne	Loir-et-Cher
Syndicat Mixte pour le Développement du Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire	Loiret
Pays Sancerre Sologne	Cher
Pays de Vierzon	Cher

Contrat d'Agglomération

Communauté d'agglomération AgglO, Orléans Val de Loire	Loiret
Communauté d'agglomération de Tour(s)Plus	Indre-et-Loire

Types de documents à valeur de prospective recensés en Région Centre, Mai 2010

Communauté d'agglomération Castelloussine	Indre
Communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys)	Loir-et-Cher
Agglomération de Bourges Plus	Cher
Communauté d'agglomération Montargoise et rives du Loing	Loiret
Communauté d'agglomération AggLO, Orléans Val de Loire	Loiret
Agglomération de Bourges Plus	Cher
Communauté d'agglomération du Drouais	Eure-et-Loir
Communauté de Communes de Gâtine et Choisses	Indre-et-Loire
Communauté de Communes de la Touraine du Sud	Indre-et-Loire
Communauté d'agglomération Castelloussine	Indre
Communauté de Communes du Vouvillon	Indre-et-Loire
Communauté de Communes de l'Est Tourangeau	Indre-et-Loire
Communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys)	Loir-et-Cher
Syndicat Mixte pour le Développement du Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire	Loiret
Communauté de Communes Val d'Amboise	Indre-et-Loire
Communauté d'agglomération de Tour(s)Plus	Indre-et-Loire
Communauté de Communes Loches Développement	Indre-et-Loire
Communauté d'agglomération AggLO, Orléans Val de Loire	Loiret
Communauté de Communes du Véron	Indre-et-Loire
Communauté de Communes du Val de l'Indre	Indre-et-Loire
Communauté de Communes du Pays de Bourgueil	Indre-et-Loire
Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine	Indre-et-Loire
Communauté de Communes de Racan Brueil en Touraine	Indre-et-Loire
Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau	Indre-et-Loire
Communauté de Communes du Grand Ligueillois	Indre-et-Loire
Communauté de Communes de Rivière - Chinon- Saint-Benoît-la-Forêt	Indre-et-Loire

Etudes générales

Etablissement public Loire	Loiret
Commune d'Orléans	Loiret
Etablissement Public Foncier du Loiret (EPFL)	Loiret
Conseil Economique et Social de la Région Centre	Loiret
Observatoire de l'économie et des territoires de Touraine (OE2T)	Indre-et-Loire
Agence Départementale d'Information sur le logement de l'Indre	Indre
Département du Loiret	Loiret
Conseil régional du Centre	Loiret
Syndicat Mixte du Pays du Chinonais	Indre-et-Loire
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)	Loiret
Communauté de communes Val de Cher - Saint-Aignan	Loir-et-Cher
Communauté de Communes de Racan Brueil en Touraine	Indre-et-Loire
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Loiret
Pays du giennois	Loiret
Département du Cher	Cher
Agence Départementale d'Information sur le logement du Loir et Cher	Loir-et-Cher
DDT Indre-et-Loire	Indre-et-Loire
Communauté de Communes de l'Est Tourangeau	Indre-et-Loire
Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois	Cher
Syndicat du Pays Drouais	Eure-et-Loir
Département de l'Eure-et-Loir	Eure-et-Loir
Observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher	Loir-et-Cher
SAFER du Centre	Loir-et-Cher
Syndicat Mixte du Pays Gâtinais	Loiret

Livre blanc

Département de l'Eure-et-Loir	Eure-et-Loir
-------------------------------	--------------

PADD

Commune de Lucé	Eure-et-Loir
Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle	Loiret
Commune de Saint-Amand Montrond	Cher

PDU

Types de documents à valeur de prospective recensés en Région Centre, Mai 2010

Communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys)	Loir-et-Cher
Agglomération de Bourges Plus	Cher
Communauté d'agglomération Montargoise et rives du Loing	Loiret
Communauté d'agglomération AggLO, Orléans Val de Loire	Loiret

Plan climat

Communauté d'agglomération de Tour(s)Plus	Indre-et-Loire
---	----------------

PLH

Commune de Mainvilliers	Eure-et-Loir
Chartres Métropole	Eure-et-Loir
Agglomération de Bourges Plus	Cher
Communauté d'agglomération du Drouais	Eure-et-Loir
Communauté de Communes de Gâtine et Choisses	Indre-et-Loire
Communauté de Communes de la Touraine du Sud	Indre-et-Loire
Communauté d'agglomération Castelloussine	Indre
Communauté de Communes du Vouvillon	Indre-et-Loire
Communauté de Communes de l'Est Tourangeau	Indre-et-Loire
Communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys)	Loir-et-Cher
Syndicat Mixte pour le Développement du Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire	Loiret
Communauté de Communes Val d'Amboise	Indre-et-Loire
Communauté d'agglomération de Tour(s)Plus	Indre-et-Loire
Communauté de Communes Loches Développement	Indre-et-Loire
Communauté d'agglomération AggLO, Orléans Val de Loire	Loiret
Communauté de Communes du Véron	Indre-et-Loire
Communauté de Communes du Val de l'Indre	Indre-et-Loire
Communauté de Communes du Pays de Bourgueil	Indre-et-Loire
Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine	Indre-et-Loire
Communauté de Communes de Racan Brueil en Touraine	Indre-et-Loire
Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau	Indre-et-Loire
Communauté de Communes du Grand Ligueillois	Indre-et-Loire
Communauté de Communes de Rivière - Chinon- Saint-Benoît-la-Forêt	Indre-et-Loire

PLU

Commune de Lucé	Eure-et-Loir
Commune de Chartres	Eure-et-Loir
Communauté d'agglomération du Drouais	Eure-et-Loir

Types de documents à valeur de prospective recensés en Région Centre, Mai 2010

Commune de Saran	Loiret
Commune de Saint-Amand Montrond	Cher
Commune de Vierzon	Cher
Commune d'Olivet	Loiret
Commune de Montargis	Loiret
Commune de Saint-Jean-de-Braye	Loiret
Communauté d'agglomération Montargoise et rives du Loing	Loiret
Commune de Gien	Loiret
Commune de Nogent-le-Rotrou	Eure-et-Loir
Commune de Dreux	Eure-et-Loir
Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle	Loiret
Commune de Fleury-les-Aubrais	Loiret
Commune de Bourges	Cher
Commune de Saint-Avertin	Indre-et-Loire
Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine	Indre-et-Loire
Commune de Châteauroux	Indre
Communauté d'agglomération Castelroussine	Indre
Commune de Chambray-Lès-Tours	Indre-et-Loire
Commune d'Amboise	Indre-et-Loire
Commune de Mainvilliers	Eure-et-Loir
Commune de Saint-Cyr-sur-Loire	Indre-et-Loire
Commune de Joué-Lès-Tours	Indre-et-Loire
Commune de Tours	Indre-et-Loire

Projet d'agglomération

Communauté d'agglomération AggIO, Orléans Val de Loire	Loiret
Agglomération de Bourges Plus	Cher
Communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys)	Loir-et-Cher

SCOT

Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau	Indre-et-Loire
Commune de Mainvilliers	Eure-et-Loir
Communauté d'agglomération AggIO, Orléans Val de Loire	Loiret
Syndicat Mixte du SCoT du nord de la Touraine	Indre-et-Loire
Syndicat du Pays de Beauce et Gâtinais en Pithiverais	Loiret
SCoT du Val de l'Indre	Indre
Agglomération de Bourges Plus	Cher
Syndicat Mixte du Pays du Chinonais	Indre-et-Loire

Types de documents à valeur de prospective recensés en Région Centre, Mai 2010

Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine	Indre-et-Loire
Syndicat mixte de l'agglomération tourangelles (SMAT)	Indre-et-Loire
Communauté de Communes de Bléré Val de Cher	Indre-et-Loire
Communauté d'agglomération Castelroussine	Indre
Pays de Bourges	Cher
Communauté de Communes Val d'Amboise	Indre-et-Loire
Communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys)	Loir-et-Cher
Pays du giennois	Loiret
Commune de Chartres	Eure-et-Loir
Communauté d'agglomération de Tour(s)Plus	Indre-et-Loire
SCoT Amboise-Bléré-Château-Renault (SM ABC)	Indre-et-Loire
Communauté d'agglomération du Drouais	Eure-et-Loir
Syndicat intercommunal pour la révision et le suivi du schéma directeur de l'agglomération	Cher
Syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération vendomoise	Loir-et-Cher
Syndicat intercommunal de l'agglomération blésoise (SIAB)	Loir-et-Cher
Commune de Vendôme	Loir-et-Cher
Syndicat du Pays de Beauce	Eure-et-Loir
Chartres Métropole	Eure-et-Loir
syndicat mixte intercommunal du SCoT du canton de Maintenon (SIPAC)	Eure-et-Loir
Pays Loire Nature	Indre-et-Loire